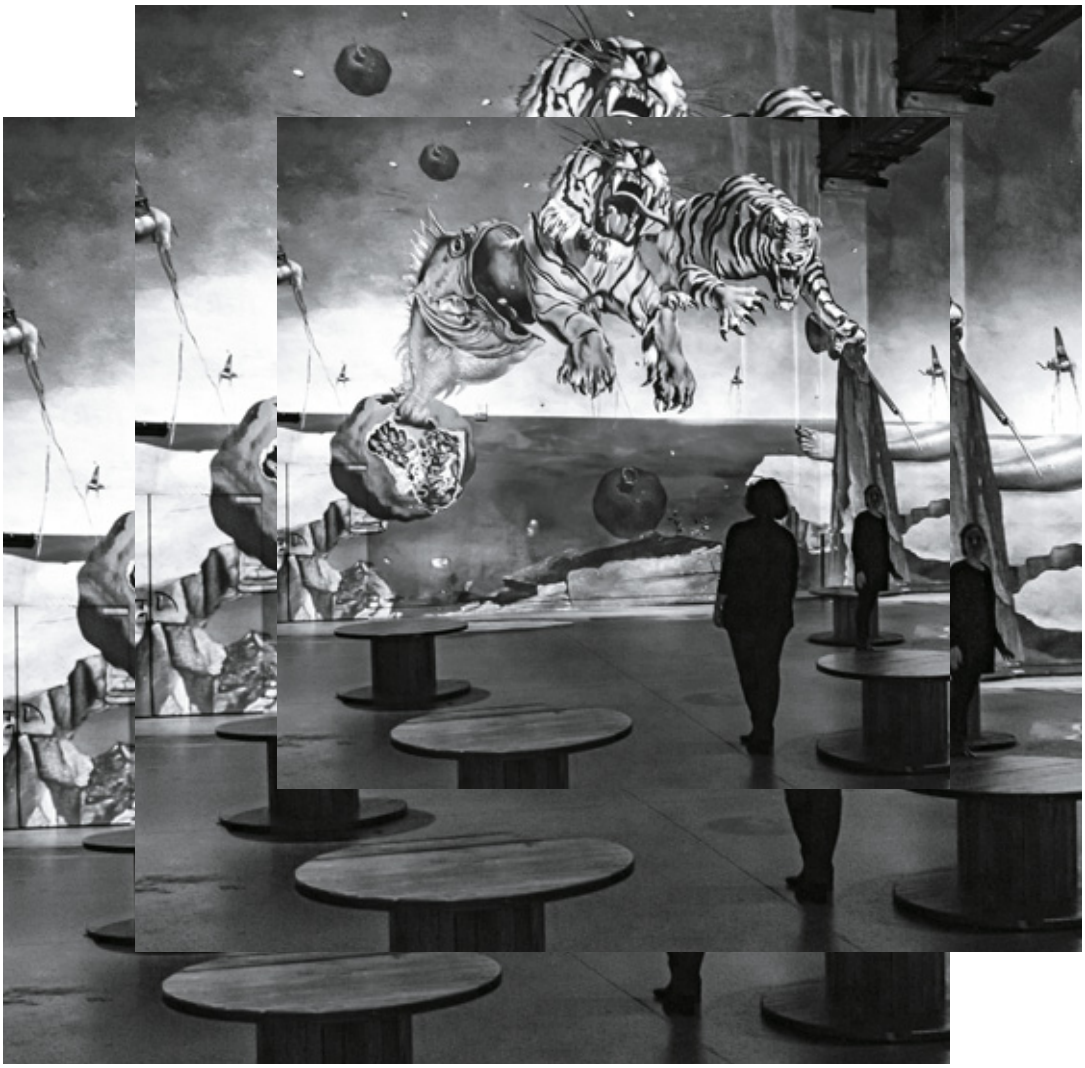
idi

Investissement | Croissance | Confiance

La confiance
est un investissement à très haut rendement



Culturespaces – spécialiste français de la gestion globale de lieux culturels

Document d'enregistrement universel **2022**

incluant le Rapport financier annuel

ENTRETIEN AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 02

01 PRÉSENTATION DU GROUPE 05
1.1 L'IDI 06
1.2 L'IDI, un mécène engagé au service de la sauvegarde du patrimoine et de la culture 14
1.3 Chiffres opérationnels clés 15
1.4 Contexte général du marché du capital investissement et concurrence 18
1.5 Principales opérations d'investissement et de cession en 2022 19
1.6 L'activité et le portefeuille de l'IDI 20

02 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 35
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise 36
2.1 Conformité au Code de gouvernance 36
2.2 Organes d'administration et de direction : composition et fonctionnement 37
2.3 Rémunération et avantages versés aux membres du Conseil de Surveillance, à la Gérance et à l'Associé commandité 51
2.4 Opérations conclues entre l'IDI et les sociétés qu'elle contrôle et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote 57
2.5 Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales 57
2.6 Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance 57
2.7 Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offres publiques 58
2.8 Augmentations de capital potentielles 58

03 RAPPORT DE GESTION 59
3.1 Les comptes consolidés 60
3.2 Les comptes sociaux 62
3.3 Actif net réévalué 62
3.4 Affectation du résultat 2022 et fixation du dividende 67
3.5 Perspectives financières 68
3.6 Événements significatifs récents 68
3.7 Participation dans le capital et opérations réalisées sur les titres de la société 69
3.8 Schémas d'intéressement du personnel 69
3.9 Contrôle interne et risques 71
3.10 Différends et litiges 75
3.11 Assurances et couverture des risques 76
3.12 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de l'idi et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation – installations seveso et principaux risques financiers liés au changement climatique 76
3.13 Une vision responsable de l'investissement, en cohérence avec notre ADN 77

04 COMPTES CONSOLIDÉS 81
4.1 Bilan consolidé 82
4.2 Compte de résultat consolidé 83
4.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés 84
4.4 Tableau de variation des capitaux propres 85
4.5 Annexe 86
4.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 104

05 COMPTES SOCIAUX 107
5.1 Bilan au 31 décembre 108
5.2 Compte de résultat au 31 décembre 110
5.3 Annexe aux comptes sociaux 111
5.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 121
5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices 124

06 INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL 125
6.1 Informations concernant l'IDI 126
6.2 Informations complémentaires acte constitutif et statuts 127
6.3 Capital et principaux actionnaires 128
6.4 Programme de rachat 131
6.5 Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires) 132

07 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 135
7.1 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023 136
7.2 Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023 137
7.3 Projets de résolutions 140
7.4 Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Gérant 145
7.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 146

08 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 149
8.1 Personne responsable 150
8.2 Contrôleurs légaux des comptes 151
8.3 Documents accessibles au public et information financière 152
8.4 Opérations avec les entités apparentées 152
8.5 Informations financières historiques 153
8.6 Table de concordance 154
8.7 Table de concordance du rapport financier annuel 157
8.8 Table de concordance avec les informations requises dans le rapport du Gérant 158

2022

Document d'enregistrement universel

incluant le Rapport financier annuel

PROFIL DU GROUPE

L'IDI est l'une des **toutes premières sociétés cotées d'investissement en *private equity*** en France **avec plus de 50 ans d'existence.**

Disposant de 672,8 millions d'euros de fonds propres, l'IDI investit directement dans les petites et moyennes entreprises françaises et européennes disposant d'une position forte sur leurs marchés respectifs.

L'IDI intervient essentiellement sur les segments du LBO et du capital-développement.

L'IDI se distingue de ses confrères par sa vision de long terme, sa grande flexibilité dans la gestion de l'horizon de ses investissements, par un fort alignement des intérêts avec les managers ainsi que par son implication auprès d'eux pour faire réussir ses participations.

La stabilité de son actionnariat, sa structure financière solide (sans endettement structurel) et la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes et expérimentées de son secteur avec plus de 850 entreprises accompagnées dont certaines sont devenues des groupes internationaux compétitifs.

Le soutien à la croissance de ses entreprises – croissance organique, externe, internationale – reste plus que jamais au cœur de la stratégie de l'IDI.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document d'enregistrement universel a été déposé le 7 avril 2023 auprès de l'Autorité des marchés financiers en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles auprès du Groupe IDI, 23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris, sur le site Internet de IDI : **www.idi.fr** et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : **www.amf-france.org.**

Cette version du document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel qui a été établie au format XHTLM et est disponible sur le site de l'émetteur www.idi.fr

ENTRETIEN AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



1. Christian Langlois-Meurinne
2. Julien Bentz
3. Marco de Alfaro
4. Tatiana Nourissat

Christian Langlois-Meurinne

Président d'Ancelle et Associés
Gérant-commandité de l'IDI

Comment s'est passée 2022 pour l'IDI ?

2022 est une année révélatrice, active et charnière

Révélatrice car ces 5 dernières années, l'environnement du *private equity* bénéficiait de conditions exceptionnelles : l'argent ne coutait rien, la croissance présente sur tous les marchés et les valorisations toujours plus élevées induisaient des cycles d'investissement et des retours très rapides. Cette surchauffe a commencé à s'éteindre doucement avec le Covid et violemment à l'annonce de la guerre en Ukraine, avec très vite une hausse forte des taux et des prix de l'énergie et des matières premières qui s'envolent. 2022 a donc permis de mettre en lumière la pérennité et la résistance des différents business model, en fonction des segments de marché et ainsi d'établir une véritable hiérarchie entre les acteurs du *private equity*. La surperformance des chiffres de l'IDI illustre la force de notre approche, la qualité de notre portefeuille de participations et l'expertise de notre équipe. Active car malgré des marchés dits éteints, l'IDI a mené en 2022 plus de 15 opérations. Charnière, car l'IDI ne se repose jamais sur ses acquis et sait saisir des belles opportunités quand elles se présentent. La double opération Omnes permet par exemple à l'IDI de bénéficier de deux nouvelles activités : l'activité Infrastructure liées à la transition énergétique et l'innovation d'Omnes avec une participation à hauteur de plus de 40% dans le capital, et d'autre part la création d'une filiale détenue à 100%, idiCo, dans la gestion pour compte de tiers dédiée au *small & lower mid cap en equity* et dette privée.

Que diriez-vous à vos actionnaires ?

Que comme tout placement boursier ils ont eu raison de prendre des risques pour chercher du rendement et qu'en investissant dans l'IDI, ils investissent dans l'économie réelle et dans un portefeuille d'entreprises qui sont les meilleures de leur marché, avec un fort *pricing power*. Si l'action IDI est encore sous-valorisée, elle offre cependant des dividendes qui, s'ils sont acceptés cette année à l'assemblée générale, s'élèveront à 2,5 euros par action. L'IDI fait ainsi bénéficier à ses actionnaires d'un rendement annuel, dividendes réinvestis, de 15 % depuis son introduction en bourse en 1991, soit un multiple de près de 83 en 32 ans. A tous les particuliers qui cherchent à investir une part de leur patrimoine en *private equity* il existe un moyen simple, liquide et très accessible pour investir : l'action IDI.

Et 2023 ?

Quelle sera l'inflation réelle en 2023, quand va se terminer le conflit ukrainien, comment le prix de l'énergie va-t-il évoluer, quelle récession attendue en Europe, comment va évoluer le coût de financement, quel niveau de valorisation sera accepté par les vendeurs potentiels ?… autant d'interrogations qui font que toute prédiction paraitrait vaine et illusoire. En revanche une conviction forte : 2023 sera vraisemblablement pour l'IDI une année active pour saisir des opportunités, renforcer ses participations via des *build-up* et développer les interactions avec le management d'Omnes et d'accompagner l'équipe d'idiCo… Tout le monde est mobilisé pour créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes et avec des intérêts alignés.

Julien Bentz

Managing Partner de l'équipe d'investissement

Comment voyez-vous 2023 pour l'équipe d'investissement ?

Elle débute comme celle de 2022, active en termes de dossiers à étudier et d'échanges avec les participations dans un environnement géopolitique et macroéconomique encore incertain. Notre portefeuille est composé d'entreprises solides qui souhaitent continuer à saisir des opportunités de croissance externe et devenir des leaders européens. Pour certaines d'entre elles, l'IDI a fait le choix de co-investir avec un autre partenaire d'investissement partageant la même culture, afin de disposer de moyens importants pour les aider à changer de dimension. L'équipe vient de s'installer dans de nouveaux bureaux très modernes pour accompagner la croissance de l'IDI, fidéliser les équipes et attirer de nouveaux talents.

En 2022, nous avons réalisé, en moyenne, une opération par mois. S'il est difficile de faire des prévisions, nous savons que 2023 sera active. Par ailleurs, pour ne pas multiplier les lignes du portefeuille, le ticket moyen IDI va être revu à la hausse, il oscillait avant entre 15 et 35 millions d'euros, dorénavant la fourchette retenue sera entre 25 et 50 millions d'euros.

Vous êtes Président d'idiCo, une bonne nouvelle pour les actionnaires de l'IDI ?

Pour les actionnaires fidèles depuis longtemps, la gestion pour compte de tiers a été un moteur de performance remarquable avec Idinvest vendu à Eurazeo. L'IDI dispose toujours de son moteur de croissance résilient en investissant avec ses fonds propres, mais dispose désormais de trois autres activités à fort potentiel : la participation dans Omnes concernant les activités liées à la transition énergétique et l'innovation (Energies Renouvelables, Ville Durable, venture capital Deeptech et co-investissement) et la gestion pour compte de tiers en Europe dans le small & lower mid cap equity et dette privée, avec idiCo qui gère près de 1 milliard d'euros et est dirigée opérationnellement par Benjamin Arm (Directeur Général) et enfin la gestion pour compte du tiers dans les pays émergeants avec idiem. Etant à l'IDI depuis longtemps, j'ai contribué à l'aventure Idinvest. Je suis aujourd'hui très heureux de participer au développement d'idiCo pour l'IDI. L'enthousiasme est là, et toutes les équipes sont mobilisées pour faire des prochaines années une période d'investissement bénéfique pour tout le monde, notamment nos actionnaires.

Marco de Alfaro

Partner

2022 l'année des *build-up* ?

A l'IDI notre savoir-faire particulier est d'investir en fonds propres, nous avons donc le luxe de pouvoir laisser du temps à nos participations pour qu'elles puissent devenir des leaders européens par croissance organique mais également par croissance externe, pour acquérir de nouvelles technologies ou pénétrer de nouveaux marchés plus rapidement en partant d'une base locale. Les chiffres de croissance de notre ANR obtenus malgré des comparables boursiers souvent en baisse, montrent bien le travail d'équipe entrepris entre l'IDI et ses participations.

En 2022, l'IDI a réalisé 10 croissances externes : 2 acquisitions par le Groupe Freeland avec Codeur et intervia, 4 build up pour Dubbing Brothers dans Ad Hoc Studios, Interopa, les 8 studios de la société italienne Sedif et Eurotroll, Flex composite Group a acquis Selcom, Winncare se développe au Royaume-Uni via Herida Medical, CDS intègre Rydoo Travel / Goelett et Groupe positive fusionne avec Marketing 1BY1.

2022, une année à oublier en M&A ?

Certainement pour le segment des grandes transactions. Pour le segment des *small-midcap*, le tableau est plus nuancé : les actifs de qualité moyenne, notamment ceux fortement impactés par les tensions inflationnistes, ont eu du mal à trouver preneur, alors que les entreprises qui ont gardé de bonnes performances sont très recherchées. La qualité du portefeuille de l'IDI a permis de faire 2 cessions cette année avec des retours sur investissement excellents : une cession et un réinvestissement aux côtés d'EMZ, avec un multiple de 3,1x et un TRI net de plus de 70%, et la vente du groupe Formalian, avec un multiple de près de 3x et un TRI de 32%.

Tatiana Nourissat

Corporate Secretary and General Counsel

Comment jugez-vous les résultats 2022 ?

Les résultats 2022 sont solides et remarquables avec un ANR qui progresse de 12%, hausse supérieure à celle de nos comparables. Nos fonds propres poursuivent leur forte progression à près de 673 millions d'euros, ce qui va nous permettre de rehausser le ticket moyen de nos investissements afin de conserver un portefeuille de participations resserré à 12 ou 15. L'IDI a pu céder dans d'excellentes conditions deux participations générant de forts retours pour l'ensemble des parties prenantes et a réinvesti dans l'une d'elles. Ainsi, malgré la très forte activité, l'IDI conserve une capacité d'investissement très importante à 124 millions d'euros au 31 décembre 2022. Enfin, l'IDI bénéficie de lignes de crédit à hauteur de 60 M€ (tirées à hauteur de 30 M€ au cours du premier trimestre 2023) et d'une facilité de caisse de 5M€. Tous les feux sont au vert pour poursuivre la gestion active de nos fonds propres.

L'IDI fait-il du *greenwashing* ?

Certainement pas. L'IDI a plus de 50 ans et a toujours encouragé ses participations à produire de manière plus propre et plus responsable. Le *turn-over* quasi inexistant de nos équipes montre bien que le bien-être au travail fait partie de notre ADN. La prise de conscience du réchauffement climatique, l'urgence du moment et la réglementation nous obligent à davantage formaliser les choses. Nous avons donc saisi cette opportunité pour impliquer également nos jeunes dans la mise en œuvre d'actions concrètes aussi bien dans nos participations qu'à l'IDI. Nous nous devons de montrer l'exemple. Notre déménagement a été par exemple l'occasion d'engager de nombreuses initiatives visant à disposer de bureaux plus écologiques, recycler les matériels de bureaux, diminuer l'usage des impressions papier, digitaliser de nombreux documents, céder des œuvres d'art qui ne pouvaient être exposées dans les bureaux…

01

PRÉSENTATION DU GROUPE

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 02

1.1 L'IDI 06
1.1.1 Pionnier de l'investissement 06
1.1.2 Notre identité, nos valeurs 06
1.1.3 Notre métier 07
1.1.4 Notre expertise 07
1.1.5 Nos objectifs 07
1.1.6 Le Gérant et les équipes du Groupe IDI 08
1.1.7 Le Conseil de Surveillance 11
1.1.8 Organigramme au 31 décembre 2022 12

1.2 L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE 14
La Fondation du patrimoine 14
La Cité de la musique – Philharmonie de Paris 14

1.3 CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS 15
Chiffres clés au niveau de l'IDI 15
Chiffres clés des participations du ***Private equity*** Europe 16

1.4 CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE 18
Private equity France, LBO et capital-développement 18
Les principaux acteurs du capital-investissement 18
Private equity Pays Émergents 18

1.5 PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSION EN 2022 19
Investissements et cessions de l'IDI 19

1.6 L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI 20
1.6.1 Gestion pour compte propre 20
1.6.2 Gestion pour compte de tiers 33
1.6.3 Autres actifs financiers 34

1.1 L'IDI

1.1.1 Pionnier de l'investissement

Avec plus de 50 ans d'existence, l'IDI fait figure d'exception par sa longévité parmi les acteurs du capital-investissement. Sa faculté d'adaptation et d'innovation permanente lui permet de traverser les époques et les cycles. Grâce à des fondations solides et à une fidélité sans faille à ses valeurs, l'IDI a su durer et rester un acteur de référence du marché.

Créé en 1970 par les pouvoirs publics, l'Institut du Développement Industriel (IDI) a pour vocation d'accompagner en fonds propres les PME françaises. Dotée d'un statut parapublic, cette structure unique à l'époque a traversé les décennies. Privatisé en 1987 et introduit en Bourse en 1991, l'IDI reste un partenaire reconnu et privilégié des entreprises.

En 53 ans, l'IDI a accompagné plus de 850 entreprises dont certaines sont devenues des groupes internationaux performants à l'image de Bolloré, Zodiac ou encore Bongrain. Pionnier et précurseur, l'IDI a aussi au cours de toutes ces années constitué une véritable pépinière pour la profession du capital-investissement. Plus de 200 professionnels ont en effet contribué au succès de l'IDI et nombre d'entre eux ont joué par la suite des rôles importants au sein de sociétés industrielles ou de conseil, de banques d'affaires ou d'acteurs du capital-investissement.

1.1.2 Notre identité, nos valeurs

L'IDI est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en France. Spécialisée depuis 53 ans dans l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, l'IDI dispose de 665,28 millions d'euros de fonds propres pour réaliser sa mission dans la durée aux côtés des dirigeants des sociétés dans lesquelles l'IDI investit. Véritable détecteur de croissance, l'IDI cible les pépites de demain. L'objectif de l'IDI : leur apporter les moyens humains et financiers afin d'accélérer leur développement, accompagner leur croissance, les aider à relever les défis et valoriser leur potentiel.

La stabilité de son actionnariat et la qualité de ses équipes font de l'IDI, sur la durée, l'une des sociétés les plus performantes de son secteur. Depuis son introduction en Bourse en 1991, l'IDI a ainsi délivré à ses actionnaires un taux de rendement interne, dividendes réinvestis, de 15 % soit une multiplication par 83 de son cours de Bourse en 32 ans.

Depuis sa création, l'IDI a placé au cœur de sa stratégie l'esprit d'entreprise, l'innovation et la réactivité. Ces trois piliers de l'action du Groupe continuent aujourd'hui d'assurer son succès.

L'ESPRIT D'ENTREPRISE : DES ENTREPRENEURS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Les dirigeants de l'IDI ont très tôt fait le choix, rare dans l'univers des fonds de capital-investissement, d'investir l'essentiel de leur patrimoine dans le Groupe dont ils ont la responsabilité. Ainsi, c'est parce qu'ils combinent au sein de l'IDI le rôle d'actionnaire et de dirigeant, que les dirigeants de l'IDI sont proches des préoccupations des entrepreneurs qu'ils accompagnent, à l'écoute de leurs besoins et de leurs problématiques.

Les équipes d'investissement partagent avec eux l'esprit d'entreprise, l'audace, l'implication et une capacité reconnue à anticiper les défis et les mutations auxquelles ils sont confrontés. Échanger pour faire avancer les entreprises, agir pour créer de la valeur sur le long terme et accélérer leur développement, telle est au quotidien la valeur ajoutée de l'IDI, partenaire de choix des entreprises auxquelles le Groupe apporte :

- une compréhension fine des enjeux et des besoins des dirigeants ;
- une grande souplesse permettant d'apporter une réponse adaptée à chaque situation particulière notamment en termes de durée de détention et de position au capital ;
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

L'INNOVATION : UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ QUI SE RÉINVENTE

Parce que la finance évolue et que les enjeux mondiaux d'hier ne sont jamais ceux d'aujourd'hui, l'IDI a depuis sa création placé au cœur de sa stratégie l'innovation. Le Groupe fait ainsi à bien des égards figure de pionnier : rachat par ses dirigeants, choix de la Bourse pour poursuivre son développement, financement d'entreprises technologiques, investissement dans les pays émergents.

Cette capacité d'innovation et de remise en cause permanente de ses acquis a permis à l'IDI de rester au fil des ans un interlocuteur privilégié de ses familles partenaires, de ses investisseurs institutionnels, des grandes familles industrielles et des actionnaires individuels.

LA RÉACTIVITÉ : DES DÉCISIONS RAPIDES POUR SOUTENIR LES PROJETS

Grâce à sa capacité d'exécution rapide, à la proximité et la stabilité de ses équipes d'investissement et de ses actionnaires et à son savoir-faire, l'IDI est en mesure de saisir rapidement les opportunités de développement.

Son statut de société d'investissement cotée lui confère une grande flexibilité dans l'approche des thèses d'investissement ou des décisions concernant les sociétés qui composent son portefeuille.

Fort d'un actionnariat stable et diversifié, l'IDI échappe à tout conflit d'intérêts et peut rapidement prendre et mettre en œuvre les décisions les mieux à même de créer de la valeur pour les entreprises qu'elle accompagne et pour tous ses actionnaires.

1.1.3 Notre métier

UNE PALETTE DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE D'UN MÉTIER UNIQUE : LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

À l'origine dédié à l'investissement en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises, le Groupe IDI a développé depuis 53 ans l'étendue de ses activités pour couvrir tous les métiers de l'investissement.

L'investissement pour compte propre

Une structure originale

Sa structure de société d'investissement cotée est un atout majeur dans le marché sur lequel le Groupe IDI intervient. Elle lui confère, par rapport aux fonds d'investissement, limités dans le temps et jugés sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible à leurs souscripteurs l'argent investi, de réels avantages compétitifs à l'achat, durant la période de détention et à la vente.

L'IDI est ainsi en mesure de répondre à certaines contraintes spécifiques de pérennité, d'accompagner sur le long terme les entreprises et d'employer durablement les moyens financiers du Groupe dans des placements à rentabilité élevée.

Une stratégie d'allocation d'actifs prudente et visant à diversifier les risques

Volontairement sélectif dans le choix de ses investissements, le Groupe IDI applique également des règles strictes en matière de montants unitaires investis et de levier sur ses acquisitions.

L'IDI pratique une politique de gestion de sa trésorerie raisonnable et n'est pas endetté.

Cette stratégie d'allocation d'actifs évolue naturellement en fonction des conditions de marché qui peuvent, selon les opportunités, inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans des classes d'actifs spécifiques.

L'investissement pour compte de tiers

Le développement de la gestion pour compte de tiers constitue une composante importante de la stratégie d'investissement du Groupe IDI.

Une nouvelle étape de cette stratégie est marquée avec l'acquisition le 23 mars 2023 de l'ensemble des activités de capital – investissement d'Omnes Capital. Cette nouvelle société de gestion, appelée idiCo, agréée par l'AMF le 8 mars 2023 vient renforcer l'activité de gestion pour compte de tiers du Groupe IDI.

idiCo gère près d'1 Mrd€ répartis dans 31 investissements en portefeuille et investit dans les PME et ETI françaises et européennes au travers de trois stratégies : le lower mid cap, small cap et private debt. Son activité s'inscrit dans la continuité des 20 années de présence d'Omnes Capital dans l'investissement sur le marché français avec plus de 110 entreprises accompagnées ces dernières années. idiCo partage avec l'IDI une philosophie d'investissement qui s'appuie sur la collaboration, le dialogue et la conviction que la durabilité est un gage de performance.

À l'international, l'IDI investit dans les principaux pays émergents directement ou à travers ses participations dans les véhicules d'IDI Emerging Markets et d'IDI Emerging Partners.

1.1.4 Notre expertise

UN SPÉCIALISTE DES PME AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR

Fidèle à ses origines et capitalisant sur son expérience, l'IDI a choisi de concentrer son activité sur le segment de petites et moyennes entreprises qui constituent le vivier des grands groupes du futur et contribuent fortement au dynamisme du tissu économique et à la croissance des pays dans lesquelles elles sont implantées.

Les investissements réalisés permettent au portefeuille de l'IDI d'être diversifié en termes de secteurs : l'IDI investissant aussi bien dans l'industrie que dans les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée.

En apportant aux PME son expertise sectorielle, managériale et en matière d'ingénierie financière, notamment lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques majeures (croissance externe, développement commercial, lancement de nouvelles activités), l'IDI agit en actionnaire professionnel actif et permet d'accélérer le développement des entreprises et de faire croître leur valeur sur le long terme.

1.1.5 Nos objectifs

UNE PERFORMANCE DURABLE PARMI LES MEILLEURES DU MARCHÉ

Pour continuer à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, l'IDI poursuit sa stratégie reposant sur la diversification et la mutualisation de risques.

L'IDI entend :

- capitaliser sur son expertise des PME ;
- continuer à faire tourner son portefeuille en poursuivant sa politique de cession des actifs arrivés à maturité et en sélectionnant les opportunités d'acquisition d'entreprises en croissance organique forte ou par *build-up* et parfois des opérations complexes telles que MBI ou *carve out*.

1.1.6 Le Gérant et les équipes du Groupe IDI

Placées sous la direction de Christian Langlois-Meurinne, dirigeant et actionnaire du Groupe, les équipes de l'IDI regroupent des professionnels de l'investissement aux parcours et aux expertises complémentaires.

Le fait que le dirigeant actionnaire et les équipes de l'IDI détiennent directement et indirectement une part majoritaire du capital et des droits de vote de l'IDI et que les membres de l'équipe aient la possibilité de co-investir sur chaque investissement assure un alignement d'intérêt avec l'ensemble des actionnaires.

DIRIGEANT ACTIONNAIRE



Christian Langlois-Meurinne

CEO
Comité Exécutif
Élève de l'École polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.

Il a plus de 50 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.

Il a été précédemment Directeur des Industries chimiques, textiles et diverses au ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif accompagne le Gérant, Ancelle et Associés, dans l'exercice de ses missions. Il regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de l'IDI avec à sa tête Christian Langlois-Meurinne, dirigeant-actionnaire de l'IDI, mais aussi Julien Bentz, Managing Partner de l'équipe d'investissement, Marco de Alfaro, Partner et Tatiana Nourissat, Corporate Secretary and General Counsel.
Le Comité Exécutif de l'IDI est principalement chargé :

- d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et de toutes les mesures arrêtées par le Gérant ;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des activités de l'IDI ;
- d'émettre des propositions ou des recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Gérant ;
- d'arrêter les objectifs d'amélioration de la performance de l'IDI.

Les équipes d'investissement



Julien Bentz

Managing Partner –
Membre du Comité Exécutif

Julien Bentz a rejoint l'équipe d'investissement d'IDI en 2005. Il est membre du Comité Exécutif depuis 2015. Depuis décembre 2020, Julien dirige l'équipe d'investissement de l'IDI composée d'une dizaine de personnes.

Il a participé ou conduit la réalisation d'une trentaine de prises de participations pour le Groupe IDI depuis 18 ans. Julien a également été très actif dans la prise de contrôle et l'accompagnement d'Idinvest Partners (fusionné dans Eurazeo) entre 2010 et 2018. Il siège actuellement en qualité de Président ou de membre, dans plusieurs conseils d'administration de participations d'IDI.

Titulaire d'un MBA de l'INSEAD, diplômé d'ESCP Europe et de l'université Paris IX Dauphine, Julien a débuté sa carrière en 1999 en fusions-acquisitions pour la banque d'affaires américaine Donaldson, Lufkin & Jeanrette, avant de rejoindre le cabinet de conseil Accenture où il a effectué de nombreuses missions de stratégie, d'efficacité opérationnelle ou de restructuration dans différents secteurs des services et de l'industrie.



Marco de Alfaro

Partner –
Membre du Comité Exécutif

Marco de Alfaro a rejoint l'équipe d'investissement d'IDI en 2004. Il est membre du Comité Exécutif depuis 2015. Il a réalisé de nombreux investissements pour IDI. Parmi les plus récents on peut rappeler Formalian, récemment cédée, ainsi que six investissements actuellement en portefeuille, pour lesquels Marco préside le Conseil de Surveillance ou y siège : Dubbing Bros, Ateliers de France, Freeland, Winncare, CDS Group, Talis Education Group et Culturespaces.

Titulaire d'un MBA de l'Insead et d'une maîtrise de l'université de Turin, Marco a commencé son parcours au sein d'Exor, la holding du Groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant en stratégie pendant quatre ans, pendant lesquels il a travaillé sur un grand nombre de secteurs industriels. Depuis 1991, Marco se consacre au private equity, d'abord pendant neuf ans au sein de TCR, fonds LBO, puis pendant quatre ans chez Seventure, fonds VC dont il a été Directeur Général avant de rejoindre l'IDI. Pendant quelques années, il s'est également occupé d'un enseignement de Stratégie Internationale de l'Entreprise à Sciences-Po Paris.



Tatiana Nourissat

Corporate Secretary and General Counsel –
Membre du Comité Exécutif

Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions-acquisitions, Tatiana, membre du Comité Exécutif depuis sa création, assure le suivi de la gouvernance et coordonne les fonctions corporate de l'IDI et leur implication dans les investissements. Tatiana est également en charge de la stratégie ESG et de son déploiement, préside le comité interne ESG de l'IDI et s'occupe du mécénat. Avant de rejoindre l'IDI en 2004, Tatiana a exercé pendant dix ans dans des cabinets d'avocats d'affaires internationaux et notamment au sein du cabinet Willkie Farr & Gallagher. Tatiana est Présidente de l'Association L'ENVOL (www.lenvol.asso.fr).

Tatiana est titulaire d'un DEA (master 2) de Droit des Affaires de l'université de Paris Dauphine, d'une maîtrise des sciences de gestion et d'une maîtrise de droit des affaires (université de Paris Assas).

ÉQUIPE FONDS PROPRES D'IDI



Augustin Harrel-Courtes

Directeur Associé

Augustin a rejoint l'IDI en 2011 en tant que Chargé d'Affaires avant d'être nommé Directeur Associé en 2022. Augustin est intervenu dans l'acquisition, le suivi et la cession de nombreuses opérations de LBO et de build-up (en France et à l'étranger) dans divers secteurs tels que l'industrie, la santé, l'éducation et les logiciels. Augustin est notamment en charge des investissements dans Ekosport, Talis Education Group, FCG, Dubbing Brothers, Sarbacane ou encore Freeland, et a accompagné par le passé les investissements dans Mikit, HEA et Winncare.

Augustin est diplômé d'Audencia-Nantes et d'un Master 1 en droit des affaires (Paris X).



Jonathan Coll

Directeur Associé

Jonathan est Directeur Associé à l'IDI qu'il a rejoint en 2013, après près de quatre années passées au sein des équipes de PwC Corporate Finance. À ce titre, il est intervenu auprès de grands groupes industriels et de fonds d'investissements dans leurs problématiques de M&A ou encore de levée de dette, notamment sur des sujets transfrontaliers. Au sein d'IDI, Jonathan a participé à plus d'une quinzaine d'investissements tels qu'Actéon, Albingia, Alkan, Fidinav, Idinvest Partners (désormais fusionné au sein d'Eurazeo), Isla Délice ou encore Formalian. Il suit les participations au sein d'Ateliers de France, CDS, Culturespaces, Mister Menuiserie, TucoEnergie et VOIP Telecom. Il est également membre du groupe interne de travail sur les questions ESG.

Jonathan est diplômé de l'ESSEC.



Jonas Bouaouli

Directeur de Participations

Jonas a rejoint l'équipe d'investissement de l'IDI en 2016. Depuis, il a participé à de nombreux investissements et opérations de croissance externe en France et à l'international, et accompagne actuellement les sociétés Flex Composite Group (FCG), Groupe Mister Menuiserie (Group Label) et Point de Vue.

Diplômé de l'ESCP, Jonas a par ailleurs été impliqué dans divers projets entrepreneuriaux et le suivi du SPAC DEE-Tech.



Arnaud Pierucci

Directeur de Participations

Arnaud a rejoint l'IDI en 2016, après deux années passées en fusions acquisitions au sein de l'équipe de Natixis Partners (ex Leonardo&Co) et un an chez Eurazeo PME. Il a été amené à conseiller des PME et fonds d'investissement dans le cadre d'opérations de cession ou d'acquisition midcaps en France et en Europe. Au sein de l'IDI, il a participé à la réalisation, au suivi, et aux opérations de croissance externe des groupes Winncare, Freeland (Ex-Newlife), Formalian, Keobiz (HEA), et Ateliers de France.

Arnaud est diplômé du Magistère Banque-Finance et du Mastère Techniques Financières et Bancaires de l'université d'Assas.



Jeanne Delahaye

Chargée d'Affaires Senior

Jeanne a rejoint l'IDI en 2019 en tant que Chargée d'Affaires, après trois années passées en fusions acquisitions au sein du bureau parisien de goetzpartners où elle a été amenée à conseiller des PME et fonds d'investissement dans le cadre d'opérations de cession ou d'acquisition. Au sein de l'IDI, elle a participé à la réalisation ou au suivi des investissements dans FCG, Dubbing Bros, VOIP Telecom, TucoEnergie et Ekosport.

Jeanne est diplômée de l'université Paris Dauphine et du Mastère de Finance de l'ESSEC.



Inès Lavril

Chargée d'Affaires Senior

Inès a rejoint l'IDI en 2019 en tant que Chargée d'Affaires après trois années passées au sein des équipes Transaction Services et Restructuring d'Eight Advisory, où elle a travaillé sur des opérations d'acquisitions et de cessions, à la fois pour des grands groupes et des fonds d'investissement. Au sein de l'IDI, Inès est intervenue dans l'acquisition et le suivi de CDS Groupe, Groupe Positive (ex-Sarbacane), Talis Education Group et Culturespaces.

Inès est diplômée de l'ESSEC et de l'université Paris-Dauphine.



Antoine Bouyat

Senior Analyst
Antoine a rejoint l'équipe d'investissement en tant qu'Analyste en 2021 après de premières expériences chez PwC ainsi qu'au sein de l'équipe d'investissement de Bpifrance. À l'IDI, il a participé à la réalisation et au suivi des investissements dans Ekosport et Culturespaces ainsi qu'au suivi des sociétés Mister Menuiserie et Groupe Winncare.

Antoine est diplômé de Grenoble EM et d'un MSc Finance à Singapour.



Benjamin Dejonckheere

Analyst
Benjamin a rejoint l'équipe d'investissement en tant qu'Analyste en 2022 après de premières expériences en opérations financières chez Suez ainsi qu'au sein de l'équipe d'investissement de l'IDI. À l'IDI, il a participé à la réalisation et au suivi de l'investissement dans Talis Education Group, et accompagne le suivi du Groupe Freeland.

Benjamin est diplômé de l'EDHEC, de la Sungkyunkwan University et de UC Berkeley.



Mireille Hinaux

Chief accountant
Titulaire d'un DECS de l'École nationale de commerce de Paris, Mireille exerce, depuis 1988, les fonctions de chef comptable au sein du Groupe, ayant travaillé auparavant pendant six ans dans un groupe de transport.

1.1.7 Le Conseil de Surveillance

PRÉSIDENTE

Luce GENDRY, Premier mandat le 30 juin 2008

Mme Gendry est, entre autres, *Senior adviser* chez Rothschild et Cie.

VICE-PRÉSIDENT

Allianz IARD, représentée par Jacques Richier, Premier mandat le 28 juin 2016

M. Richier est, entre autres, Président d'Allianz France.

MEMBRES

Gilles Babinet, Premier mandat le 26 juin 2019

M. Babinet est, entre autres, Co-Président du Conseil national du numérique.

BM Investissement, représentée par Nathalie BALLA, Premier mandat le 22 juin 2021

Mme Balla est, entre autres, Présidente de NewR

Philippe Charquet, Premier mandat le 30 juin 2011

M. Charquet est, entre autres, Gérant de Voltaire SARL.

Cyrille Chevrillon, Premier mandat le 12 mai 2022

M. Chevrillon est, entre autres, Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon

Iris Langlois-Meurinne, Premier mandat le 27 juin 2017

Mme Langlois-Meurinne est *Global Chief Marketing Officer* de Ralph Lauren.

LIDA SAS, représentée par Grégoire Chertok, Premier mandat le 27 juin 2017

M. Chertok est, entre autres, Associé Gérant de Rothschild et Cie.

Domitille Méheut, Premier mandat le 26 juin 2014

Mme Méheut est Directeur d'Investissement de Phison capital.

Hélène Molinari, Premier mandat le 25 juin 2020

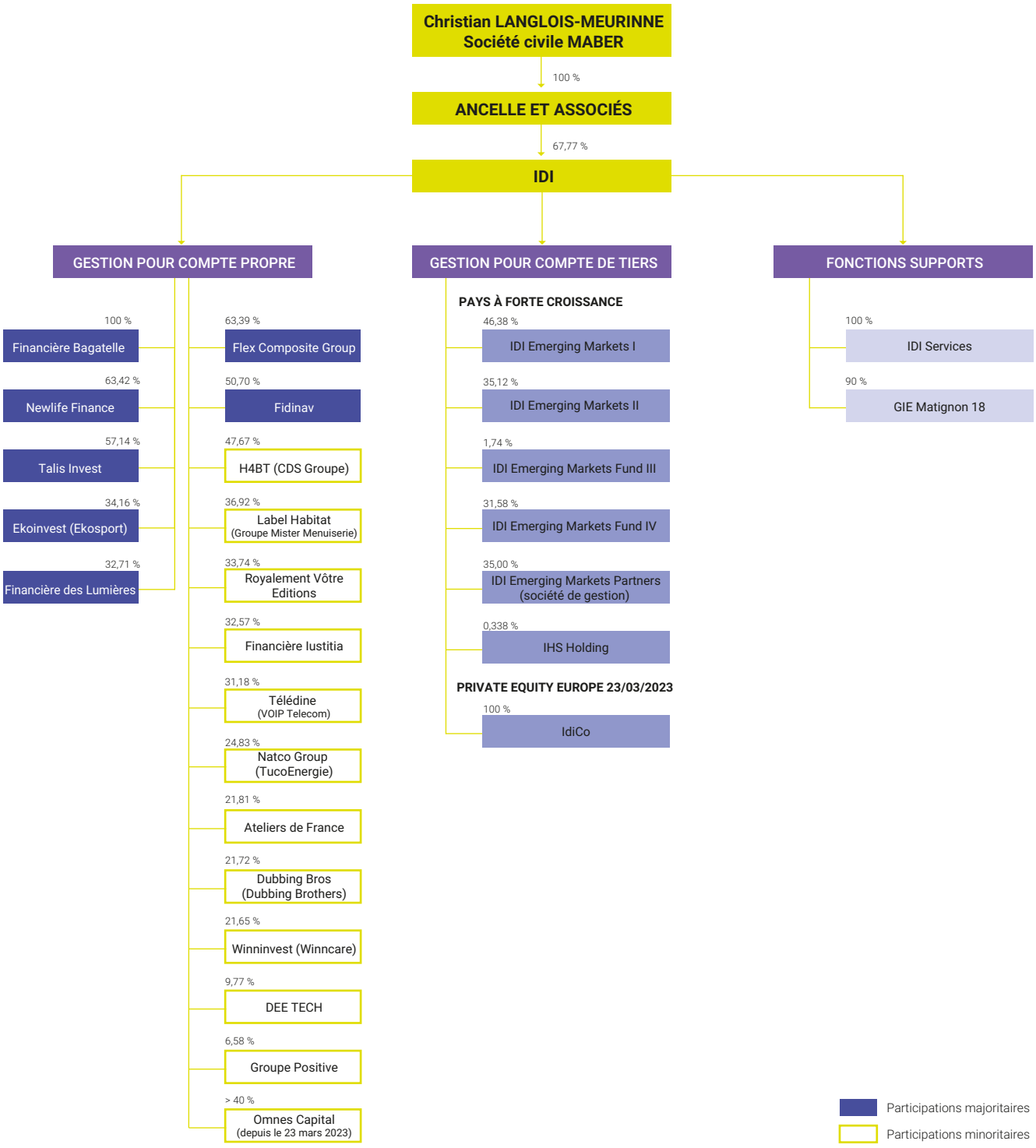
Mme Molinari est, entre autres, dirigeante d'AHM Conseil

CENSEUR

Sébastien Breteau, Premier mandat le 26 juin 2019

M. Breteau est CEO de Qima.

1.1.8 Organigramme au 31 décembre 2022



(a) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment B d'Euronext qui exerce une activité de gestion pour compte propre de capital-investissement.
(b) Holding qui détient les participations de l'IDI acquises depuis le 1er janvier 2019.
(c) Newlife Finance est la holding qui regroupe les investisseurs financiers de la participation Freeland. Financière Bagatelle détient 63,42 % du capital et détient des actions directement dans Freeland. Newlife Finance détient 54,63 % du capital de Freeland. Ainsi, via Newlife Finance et directement, Financière Bagatelle détient 34,65 % du capital de Freeland.
(d) Financière Iustitia est la holding d'acquisition de CFDP Assurances. IDI détient 32,57 % de Financière Iustitia et Financière Iustitia détient 51,2 % du capital de CFDP Assurances.
(e) IDI détient 31,18 % de Télédine, holding regroupant les financiers du Groupe VOIP. Télédine détient 39,52 % du capital de VOIP.
(f) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit luxembourgeois qui exerce une activité d'investissement dans les fonds de Private Equity de pays émergents. Cette société comprend deux compartiments, IDI Emerging Markets I et IDI Emerging Markets II.
(g) IDI Emerging Markets Partners est une société de gestion qui gère, entre autres, les fonds IDI Emerging Markets III et IV.
(h) IDI Services est une société à responsabilité limitée qui supporte une partie des frais généraux du Groupe.
(i) Le GIE Matignon 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et Ancelle et Associés (10 % du capital et des droits de vote). Le GIE Matignon 18 compte cinq salariés.

L'actionnariat de l'IDI est détaillé en page 129 du document d'enregistrement universel. Le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe aux comptes sociaux, pages 119 et 120 du document d'enregistrement universel.

Les capitaux propres consolidés de l'IDI fin 2022 s'élèvent à 672,8 millions d'euros.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception d'IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France.

Au sein du Groupe IDI, à savoir IDI, Financière Bagatelle, IDI Services, GIE Matignon 18 et les entités IDI Emerging Markets, les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI Services, qui refacturent leurs coûts aux autres entités (pour IDI Emerging Markets seuls ceux dus au titre de son antenne à Paris, sont refacturés).

DATE DE CRÉATION OU D'ACQUISITION DES DIFFÉRENTES STRUCTURES

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 129 du présent document d'enregistrement universel.
- IDI Services : création en novembre 1998.
- GIE Matignon 18 : création en décembre 2003.
- Financière Bagatelle : création le 4 novembre 2010.
- IDI Emerging Markets SA : création le 28 mai 2008.
- IDI Emerging Markets Partners : création en septembre 2012.
- Newlife Finance : création le 5 juillet 2019 (cédée le 22 mars 2023).
- idiCo : création le 19 mai 2021 et acquise par IDI le 23 mars 2023.
- Talis Invest : création le 14 juin 2021.

IDI est membre de France Invest et du CLIFF Investor Relations (Association française des professionnels de la communication financière).

RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES DETTES ENTRE LES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI.

DIFFÉRENTS FLUX ENTRE IDI ET SES FILIALES ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les flux existants entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les engagements et conventions réglementées (pages 146 à 147 du document d'enregistrement universel).

Il n'existe aucune autre convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

La procédure d'évaluation des conventions courantes a été présentée au Comité d'Audit le 15 avril 2020 et approuvée par le Conseil de Surveillance le 20 avril 2020 puis mise en place par la Société, permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions et de sa mise en œuvre.

1.2 L'IDI, UN MÉCÈNE ENGAGÉ AU SERVICE DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

La Fondation du patrimoine

L'IDI a apporté son soutien à la Fondation du patrimoine, première organisation privée de France dédiée à la sauvegarde du patrimoine de proximité le plus souvent non protégé par l'État au titre des monuments historiques. L'action poursuivie par la Fondation du patrimoine s'inscrit au service du développement local durable, en soutenant la création d'emplois ainsi que la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et en favorisant la transmission des savoir-faire traditionnels.

www.fondation-patrimoine.org



La Cité de la musique – Philharmonie de Paris

Après un premier mécénat en 2017 et 2018, l'IDI apporte à nouveau son soutien à Démos (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), projet de sensibilisation à la musique classique, coordonné par la Philharmonie de Paris conçu sur des phases de 3 ans et initié en 2010. Les ambitions de développement de Démos sont de répondre avec force aux grands enjeux sociétaux liés notamment à la démocratisation culturelle. La Philharmonie déploie Démos exclusivement dans des territoires éloignés géographiquement ou socialement de la culture, auprès d'enfants qui n'auraient pas eu accès à la pratique de la musique classique sans ce dispositif. En effet, Démos privilégie la pratique en orchestre et a construit une pédagogie innovante pour permettre la découverte du répertoire classique. Les enfants sont encadrés par des professionnels du champ social ou de l'animation et des musiciens professionnels. Il a concerné d'abord 450 enfants de 7 à 12 ans sur Paris, puis 800 enfants, de 2012 à 2015. Aujourd'hui, il concerne plus de 5 000 enfants répartis en 50 orchestres.

www.philharmoniedeparis.fr



1.3 CHIFFRES OPÉRATIONNELS CLÉS

Chiffres clés au niveau de l'IDI

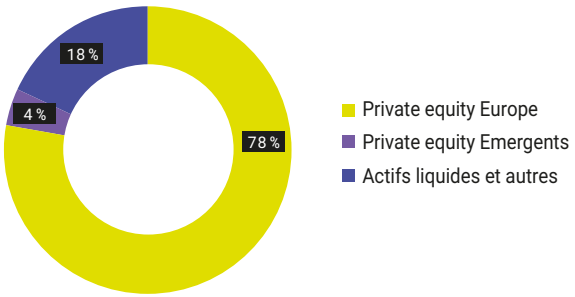
En 2022, l'ANR par action, progresse de 12,01 % (après retraitement du dividende). Cette croissance provient essentiellement de la performance des sociétés du portefeuille de *private equity* Europe.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 672,80 millions d'euros, soit une augmentation de près de 60 millions d'euros depuis le 31 décembre 2021. La capacité d'investissement propre de l'IDI, après plusieurs acquisitions, cessions et le versement d'un dividende, s'élève à 124 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 143 millions d'euros fin 2021. L'IDI bénéficie en outre d'un facilité de caisse de 5 millions d'euros auprès de BNPP et d'un crédit de 60 millions d'euros souscrit auprès d'un pool de banques dont Banque Palatine est l'agent. Ces deux lignes n'étaient pas tirées au 31 décembre 2022.

En 2022, les acquisitions ont porté sur 26 millions d'euros et les cessions sur 47 millions d'euros. Les principaux investissements, détaillés page 19 du présent document d'enregistrement universel, sont la prise de participation directe dans Culturespaces. Parallèlement, IDI a vendu ses participations dans Formalian et a réinvesti une partie des produits de cession de Sarbacane.

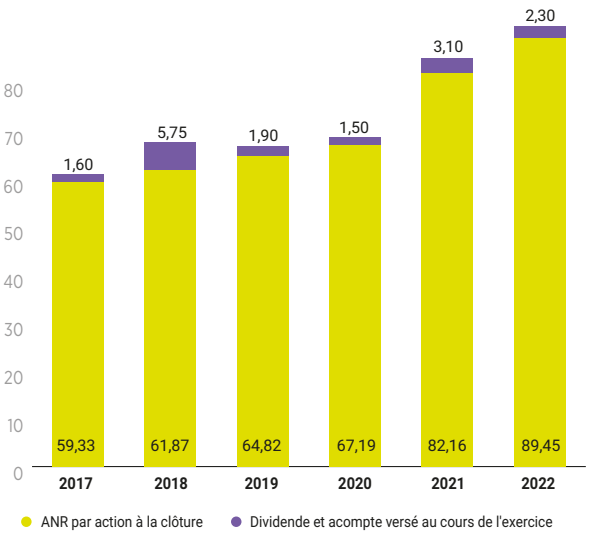
Les informations relatives à la gestion du capital figurent pages 132 à 134 du présent document d'enregistrement universel.

RÉPARTITION DE L'ANR

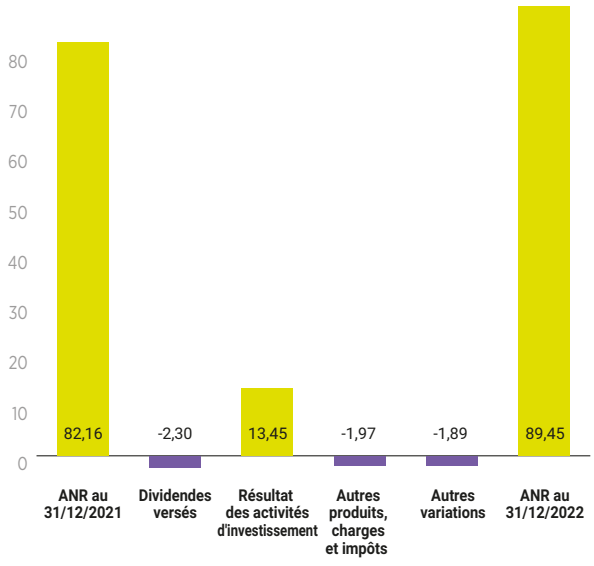


L'ANR au 31 décembre 2022, s'élève à 672,8 millions d'euros. Il est constitué de 78 % d'actifs de *Private Equity* Europe diversifiés tant en termes de zones géographiques en Europe que de secteurs d'activité.

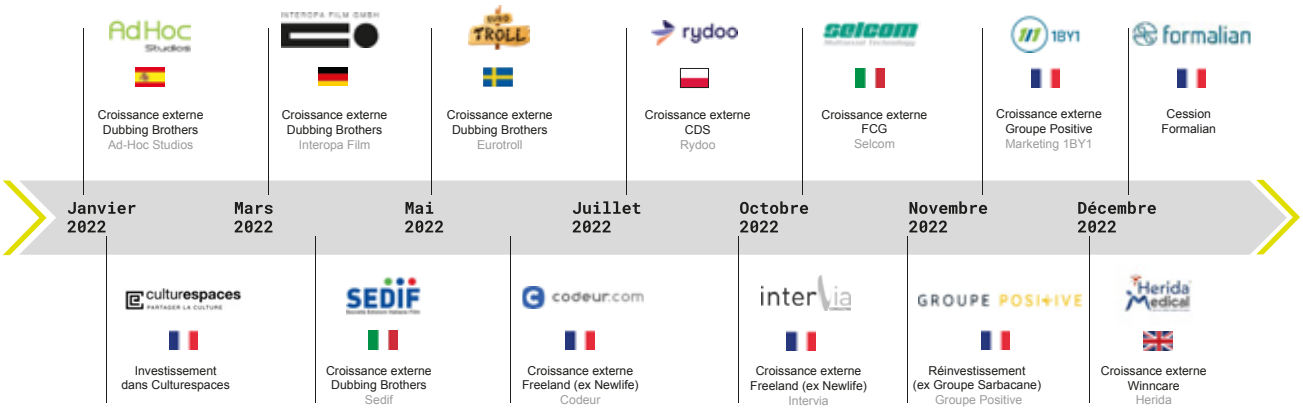
ÉVOLUTION DE L'ANR PAR ACTION DEPUIS 2017



ÉVOLUTION DE L'ANR DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2021



NOTRE ACTIVITÉ EN 2022 : 1 ACQUISITION, 1 CESSION AVEC RÉINVESTISSEMENT, 1 CESSION ET 10 CROISSANCES EXTERNES



Chiffres clés des participations du *Private equity* Europe

1. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE ENTRE 2021 ET 2022

+ 35 %

Forte progression des chiffres d'affaires et volumes d'affaires* cumulés des participations entre 2021 et 2022

*incluant les build-up réalisés au cours de la période.

+ 40 %

Forte progression de l'EBITDA* cumulé des participations entre 2021 et 2022

2. TRI BRUT DU PORTEFEUILLE DES PARTICIPATIONS SUR 5 ET 10 ANS

+ 19,7 %

5 ans

+ 22,7 %

10 ans

3. TRI ET MULTIPLES DES CESSIONS RÉALISÉES SUR 10 ANS

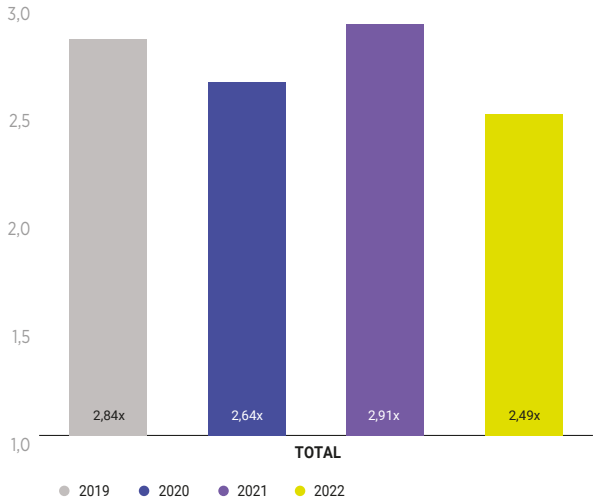
+ 22,8 %

TRI

2,65 x

Multiple de c.

4. UN LEVIER QUI RESTE PRUDENT AU NIVEAU DES PARTICIPATIONS



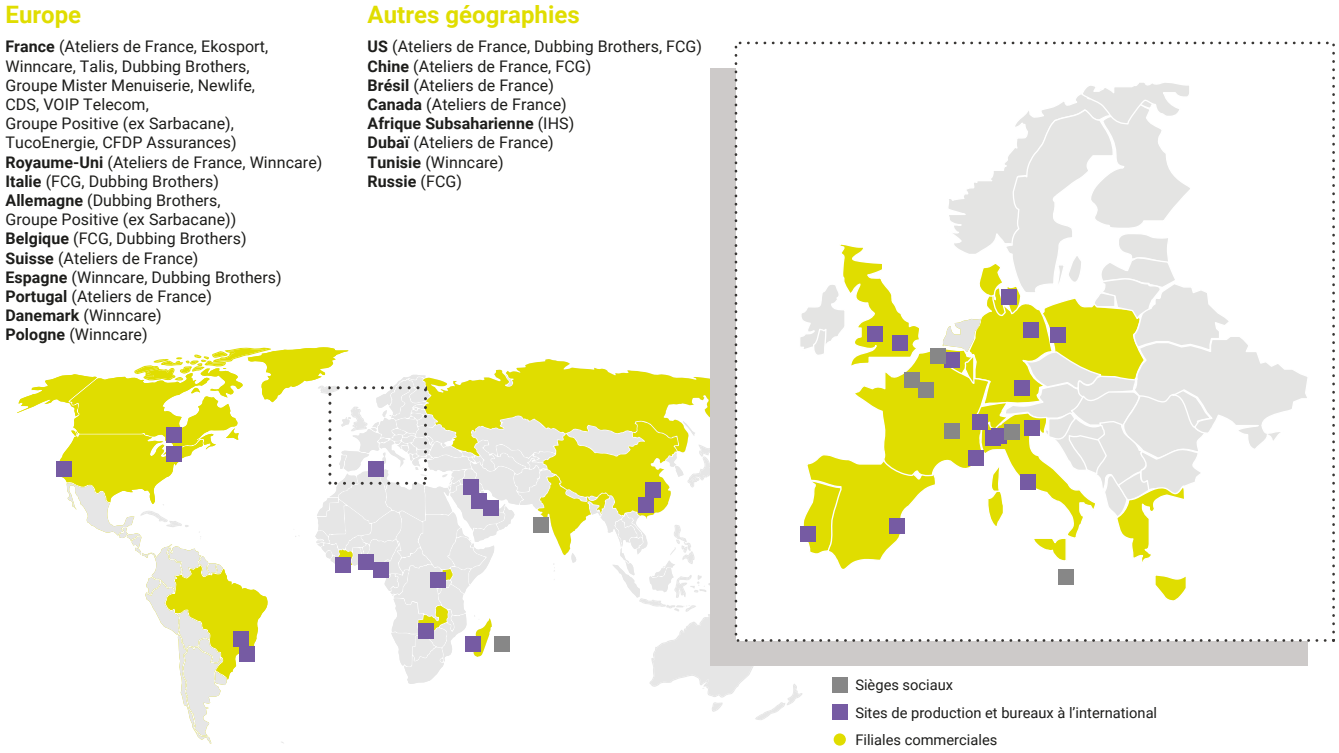
5. NOTRE CAPACITÉ À ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE NOS PARTICIPATIONS

Europe

France (Ateliers de France, Ekosport, Winncare, Talis, Dubbing Brothers, Groupe Mister Menuiserie, Newlife, CDS, VOIP Telecom, Groupe Positive (ex Sarbacane), TucoEnergie, CFDP Assurances)
Royaume-Uni (Ateliers de France, Winncare)
Italie (FCG, Dubbing Brothers)
Allemagne (Dubbing Brothers, Groupe Positive (ex Sarbacane))
Belgique (FCG, Dubbing Brothers)
Suisse (Ateliers de France)
Espagne (Winncare, Dubbing Brothers)
Portugal (Ateliers de France)
Danemark (Winncare)
Pologne (Winncare)

Autres géographies

US (Ateliers de France, Dubbing Brothers, FCG)
Chine (Ateliers de France, FCG)
Brésil (Ateliers de France)
Canada (Ateliers de France)
Afrique Subsaharienne (IHS)
Dubaï (Ateliers de France)
Tunisie (Winncare)
Russie (FCG)



1.4 CONTEXTE GÉNÉRAL DU MARCHÉ DU CAPITAL INVESTISSEMENT ET CONCURRENCE

Private equity France, LBO et capital-développement

LE MARCHÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT

L'étude sur l'activité des acteurs français du capital-investissement en 2022 menée par France Invest et Grant Thornton n'était pas publiée lors de la parution du présent document. Cependant, l'année 2022 a été marquée par une activité soutenue sur le marché au premier semestre qui s'est ralenti au second semestre avec l'évolution du contexte macro économique et politique.

C'est ainsi qu'à la fin du premier semestre 2022 :

- 12,8 milliards d'euros avaient été investis dans près de 1 467 entreprises ;
- 16,1 milliards d'euros avaient été levés, en hausse par rapport au premier semestre 2021 ; et
- près de 717 entreprises avaient été partiellement ou totalement cédées, notamment auprès de sociétés de capital-investissement et d'industriels.

Les principaux acteurs du capital-investissement

L'IDI continue de se distinguer par sa structure juridique pérenne et la stabilité de ses capitaux, cette dernière lui permettant de saisir les opportunités dans un marché en constante évolution.

Parmi les principaux concurrents de l'IDI, nous pouvons notamment mentionner :

- les fonds MBO & Co, 21 Invest, Abénex, Andera Partners, Apax, Activa, CAPZA, Argos Wityu, Capital Croissance, Equistone, Siparex, Naxicap, Qualium ;
- les sociétés d'investissement HLD Associés, Florac, Raise.

Private equity Pays Émergents

L'activité de *private equity* Pays Émergents dans son positionnement et sa stratégie, tout comme l'évolution des marchés en 2022 sont décrites page 32 du document d'enregistrement universel.

1.5 PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE CESSION EN 2022

Investissements et cessions de l'IDI

Au cours de l'année 2022, l'IDI a réalisé plusieurs opérations comprenant des acquisitions, des opérations de croissance externe souvent financées sans apport de l'IDI ainsi que des réinvestissements (26 millions d'euros) et des cessions (47 millions d'euros).

Acquisition :

- *Culturespaces (mars 2022) :* spécialiste français de la gestion globale de lieux culturels et pionnier mondial dans la création de centres d'art numériques et d'expositions immersives.

Cession sans réinvestissement :

- *Formalian (décembre 2022) :* l'IDI a cédé en décembre 2022 sa participation dans le Groupe Formalian, leader de la formation de praticiens aux métiers du bien-être. Avec cette opération, l'IDI a réalisé un TRI de 32 % et un multiple de près de 3x.

Opérations de croissance externe :

- *Ad hoc Studios (pour Dubbing Brothers en janvier 2022) :* société de doublage et de services de postproduction audiovisuelle espagnole avec 5 studios à Madrid ;
- *Interopa Film (pour Dubbing Brothers en mars 2022) :* basée à Berlin, la société possède 6 studios d'enregistrement et de mixage et propose des services de doublage de haute qualité pour les films, les productions télévisées et les services de streaming ;
- *Sedif (pour Dubbing Brothers en mars 2022) :* acquisition des 8 studios de doublage basés à Rome de la société ;
- *Codeur (pour le Groupe Freeland en mars 2022) :* entreprise référente dans la mise en relation d'indépendants des métiers du digital, du graphique et de la rédaction web et de la traduction avec des clients ;
- *Eurotroll (pour Dubbing Brothers en mai 2022) :* société de doublage scandinave offrant des services de doublage en 4 langues (suédois, finlandais, norvégien et danois) avec 15 studios basés à Stockholm, Helsinki et Copenhague ;
- *Rydoo Travel / Goelett (pour CDS en juillet 2021) :* plateforme de réservation hôtelière intégrant l'ensemble des offres liées aux voyages d'affaires (réservation de train, avion, hôtel, location de voiture…) ;
- *Intervia (pour le Groupe Freeland en octobre 2022) :* groupe spécialisé dans le portage salarial dédié notamment aux métiers de l'IT et du *Management* de Transition ;
- Selcom (pour Flex Ccomposite Groupe en octobre 2022) : acteur européen dans la production de tissus multiaxiaux (NCF) en fibres techniques à haute valeur ajoutée, principalement pour les secteurs du nautisme, du génie civil et des équipements sportifs ;
- Marketing 1BY1 (pour le Groupe Positive en novembre 2022) : spécialiste de la gestion de données proposant une offre CDS (Customer Data Solution) permettant de couvrir toute la chaîne de fidélisation client ;
- Herida Medical (pour Winncare en novembre 2022) : spécialiste anglais dans la fabrication et la distribution de dispositifs de prévention d'escarres et d'équipements pour les établissements de soins collectifs.

Cession avec réinvestissement :

- *Groupe Positive (septembre 2022) :* l'IDI a cédé en septembre 2022 sa participation dans le groupe Sarbacane renommé Groupe Positive, acteur européen de référence du marketing digital. Avec cette opération l'IDI a réalisé un TRI de plus de 70 %, un multiple de 3.1x et a décidé de réinvestir en minoritaire dans cet acteur *via* un LBO aux côtés d'EMZ et de l'équipe de *management*.

1.6 L'ACTIVITÉ ET LE PORTEFEUILLE DE L'IDI

1.6.1 Gestion pour compte propre

1.6.1.1 *PRIVATE EQUITY* EUROPE (INVESTISSEMENTS DIRECTS EN FONDS PROPRES)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et d'être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur *management*.

Le Groupe cible des entreprises de 10 à 150 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis, par opération, compris entre 25 et 50 millions d'euros (seul) et 100 millions d'euros (avec des co-investisseurs).

Sur le segment de marché du *private equity* France, les principales participations de l'IDI au 31 décembre 2022 sont :

1.6.1.2 LBO, ACQUISITIONS À EFFET DE LEVIER

ATELIERS DE FRANCE

Ateliers de France (ex Mériguet Stratégie Développement)

Date de l'investissement initial : septembre 2017

Opérations de croissance externe : 2018 : Bronzes de France/Baguès, Rémy Garnier/Dupont, Socra, Weldon (UK) et Ambiance Parquets ; **2019 :** Sinnex (AT) et Ateliers Perrault ; « Vivian et Compagnons de Castellane, Dagand Atlantique, Halstock & Little Halstock et 6ixtes ; **2021 :** Alphastore, Monnaie ; **2022 :** Staff Décor

Investissement total (comprenant un investissement initial et un investissement complémentaire) : 31,0 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire

% de détention : 21,8 %

Chiffre d'affaires 2022 : 413 millions d'euros



Leader international de la peinture et de l'artisanat décoratif haut de gamme

Structuré autour de sept grands métiers : (i) la peinture décorative, le staff et la dorure, (ii) le travail du marbre, (iii) la taille de pierre et la maçonnerie, (iv) la serrurerie et la ferronnerie, (v) la boiserie et l'ébénisterie, (vi) le métier d'ensemblier et (vii) la vente de peintures et de papiers peints, le Groupe Ateliers de France intervient sur des chantiers de rénovation ou de construction neuve en France et dans le monde, majoritairement pour des clients privés prestigieux, souvent étrangers, et pour l'État.

Réalisant plus de 413 millions d'euros de chiffre d'affaires (hors contribution de l'acquisition Staff Décor réalisée en 2022), dont 60 % hors de France, le Groupe emploie c.1 700 salariés et est régi par l'esprit du compagnonnage et la transmission du savoir-faire entre les employés.

Ensemble de sociétés et de marques ayant des savoir-faire complémentaires

Aujourd'hui connu sous le nom d'Ateliers de France, ce groupe mondial s'est constitué à la fois par croissance organique et par croissance externe, pour devenir une référence mondiale dans le domaine de l'artisanat décoratif haut de gamme au travers de près d'une trentaine de marques, parmi lesquelles :

Atelier Mériguet-Carrère – Créé en 1960, l'Atelier Mériguet-Carrère réalise et restaure les plus beaux décors de peinture et dorure du monde. Décor marbre ou bois en trompe-l'œil, peinture décorative, travail du cuir gaufré et doré, dorure sur boiserie, le savoir-faire de ses compagnons est issu de la transmission d'homme à homme des secrets ancestraux des métiers de peintre et de doreur. Leurs références sont aussi bien des monuments historiques publics (châteaux de Fontainebleau et de Versailles, l'hôtel Matignon, l'opéra Garnier, le palais de la Légion d'honneur ou le palais de l'Élysée), que des réalisations privées sous la direction de grands décorateurs (Jacques Grange, Alberto Pinto ou encore Roxane Rodriguez). L'Atelier a également lancé fin 2017 sa propre marque de peinture avec une sélection de 144 couleurs issues des chantiers prestigieux de peinture décorative et du patrimoine français ainsi que des papiers peints vendus dans le showroom parisien ou encore auprès de revendeurs spécialisés.

Hare & Humphreys (Royaume-Uni) – Fondée en 1987 et intégrée au Groupe en 2017, Hare & Humphreys est un des principaux spécialistes britanniques en matière de peinture, dorure, conservation et de décoration des bâtiments historiques (Windsor Castle…) et titulaire d'un Royal Warrant as Decorators and Gilders by appointment to HM Queen Elizabeth II.

H. Chevalier – Créée en 1946 par Henri Chevalier, l'entreprise H. Chevalier est spécialisée dans la restauration du bâti ancien et monuments historiques en pierre de taille, briques ou enduit. Son expertise se concentre sur les travaux de pierre de taille (au sein de son propre atelier), la maçonnerie, le gros œuvre et la logistique de chantier sur des chantiers publics et privés tels que les châteaux de Saint-Germain-en-Laye, de Versailles ou encore le Musée Carnavalet et l'hôtel de la Marine.

Atelier de la Boiserie – Maison née en 1963 du regroupement de plusieurs ateliers parisiens et provençaux préexistants, Atelier de la Boiserie est spécialisée dans la fabrication et la restauration de menuiseries de style, en agencement, habitué aux projets les plus divers en France mais également à l'international (Moscou, Londres, New York, San Francisco…).

E.D.M. – Présent dans de nombreux pays (Royaume-Uni, France, Suisse, Monaco, USA, Canada, Brésil, Moyen-Orient et Asie), EDM est un spécialiste des projets complexes et du sur-mesure dans le domaine de la pierre et notamment du marbre (sols, murs, plafonds, escaliers, salles de bains…). Les équipes sourcent des marbres et pierres du monde entier mais proposent aussi la pierre et le marbre sur nid d'abeille.

Sinnex (Autriche) – Fondé en 1996 et racheté en 2019, Sinnex est le spécialiste de l'agencement intérieur de luxe et notamment des yachts. Son siège et son usine de production sont basés à Griffen en Autriche mais la société opère également des filiales en Allemagne et aux Pays-Bas à proximité des chantiers navals de la mer du Nord.

Vivian & Cie, Dagand Atlantique et Compagnons de Castellane – Fondées respectivement en 1830, en 1944 et en 1997, Vivian, Dagand Atlantique et Compagnons de Castellane sont trois sociétés spécialisées dans les travaux de restauration de monuments historiques (maçonnerie, taille de pierre et couverture) très implantées régionalement dans le sud de la France.

Halstock & Little Halstock (Royaume-Uni) – Créées en 1994 et reprises en 2020 par Ateliers de France, Halstock et Little Halstock sont des experts de l'agencement intérieur de luxe sur mesure et de la réalisation d'objets d'exception en bois.

6ixtes – Créée de toutes pièces par Ateliers de France en 2020, cette marque ambitionne de rapidement s'imposer dans la conception la fabrication d'appareillages électriques haut de gamme en laiton (interrupteurs, prises de courant, etc.).

L'IDI a d'abord investi en qualité d'actionnaire minoritaire lors d'une première opération de LBO menée en 2013 avant d'emmener en 2017, aux côtés de RAISE Investissement, un consortium d'investisseurs où figurent Tikehau Capital et BPI France, le *management* (composé d'une cinquantaine de cadres) conservant 30 % du capital.

Poursuite de la stratégie active de croissance externe, de développement à l'international et développement d'une activité d'ensemblier

Le Groupe Ateliers de France poursuit l'étude opportuniste de croissances externes qui viendraient enrichir la palette des savoir-faire du Groupe et renforcer sa légitimité à l'international où il ouvre de nouvelles filiales afin d'accompagner le nombre croissant de chantiers de prestige à l'étranger (Suisse, Brésil, Moyen-Orient, etc.) et le fort développement de son offre d'ensemblier à destination exclusive des chantiers de prestige (hôtels de luxe, résidences privées…). Le Groupe conduit par ailleurs l'implémentation de synergies suite à l'intégration réussie des nombreuses sociétés acquises ces dernières années. En 2022, le Groupe a poursuivi sa croissance avec un chiffre d'affaires en croissance de 16 % (hors contribution S.D) et un carnet de commandes qui s'établit à un plus haut historique offrant plusieurs années de visibilité.

Winncare Group

Date de l'investissement initial : réinvestissement en mars 2021 – Winncare Group

Opérations de croissance externe : novembre 2021 – Pharmaouest (France) ; novembre 2022 – Herida Medical (UK)

Investissement total (comprenant investissement initial et investissements complémentaires) : 17,3 millions d'euros

Type d'opération : LBO tertiaire

% de détention : 21,7 %

Chiffre d'affaires 2022 : 115 millions d'euros (clôture au 31 mars – hors contribution Herida Medical)



Acteur de référence européen de la conception et de la fabrication de lits médicalisés, matelas anti-escarres et de lève-patients

Présent physiquement au travers de ses filiales en France, en Espagne, au Royaume-Uni, en Pologne, au Danemark et en Tunisie, Winncare Group est l'un des acteurs de référence dans la fabrication de matériel médical destiné à la prise en charge de la dépendance à destination principalement des EHPAD et du maintien à domicile (MAD).

Réalisant près de 115 millions d'euros de chiffre d'affaires (hors contribution Herida Medical), dont plus de 60 % hors de France, le groupe emploie 700 salariés. Winncare s'appuie sur des équipes R&D dédiées en France, au Danemark, et au Royaume-Uni, et dispose ainsi d'un savoir-faire technique de pointe en termes de conception et de production.

Un portefeuille de marques reconnues, une position de leader européen

Composé de quatre principales sociétés opérationnelles et sites de production, le Groupe Winncare s'est constitué tant par croissance organique que par croissance externe, disposant aujourd'hui de marques commerciales fortes et reconnues sur une pluralité de marché au niveau mondial.

Winncare France (Asklé & Medicatlantic) – Composée de deux sites de production historiques à Nîmes et en Vendée, la division française du groupe conçoit et produit principalement des lits médicalisés et des matelas techniques en mousse/air motorisé pour la prévention de l'escarre.

Winncare Nordic (Ergolet & Borringia) – Acquises par Winncare en 2015, Ergolet & Borringia, localisées au Danemark et en Pologne, sont spécialisées dans la conception et la fabrication de lève-patients sur rail mécaniques et électriques, ainsi que de l'ensemble des accessoires et outils connexes nécessaires au fonctionnement de ces derniers. Équipant une vaste majorité d'EHPAD/centres de soins dans les pays nordiques et se développant dans le reste de l'Europe, ce produit innovant permet de déplacer les résidents en perte de mobilité avec dignité et de limiter le recours au personnel soignant.

Winncare UK (Mangar Health Ltd.) – Souhaitant poursuivre la diversification de son portefeuille de solutions techniques dans la prise en charge de la dépendance physique et son empreinte géographique, le Groupe Winncare a réalisé en décembre 2018 l'acquisition de la société britannique Mangar Health Limited. Spécialiste de la conception et de la fabrication de lève-patients par air motorisé utilisés en cas de chute, et travaillant en étroite collaboration avec la NHS, Mangar Health est mondialement reconnue par le biais de ses produits Camel et Helk équipant l'intégralité des ambulances publiques et services d'urgence au Royaume-Uni.

Accélération du développement à l'international et pénétration de nouveaux marchés

Avec le soutien stratégique et capitalistique de l'IDI, actionnaire majoritaire du Groupe entre 2014 et 2021, et actionnaire minoritaire de référence depuis, Winncare poursuit actuellement sa stratégie de croissance par la diversification de son portefeuille produit (nouvelles technologies et innovations produits dédiées aux personnes âgées ou dépendantes), l'expansion de son réseau de distribution au niveau mondial, ainsi que par une politique active de croissance externe en France et à l'international.

Winncare a ainsi réalisé en novembre 2021 l'acquisition du Groupe Pharmaouest, société française spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution d'équipements de prévention de l'escarre et d'hygiène, et renforcé en novembre 2022 ses positions au UK *via* l'acquisition d'Herida Medical, l'un des principaux fabricants britanniques de systèmes de prévention d'escarres et d'équipements à destination des établissements de soins collectifs. Fort de ces deux acquisitions stratégiques, le nouvel ensemble consolidé devrait générer un chiffre d'affaires supérieur à 140 millions d'euros dès le prochain exercice.

FCG (Flex Composite Group)

Date de l'investissement initial : septembre 2015 – Pennel & Flipo (Belgique)

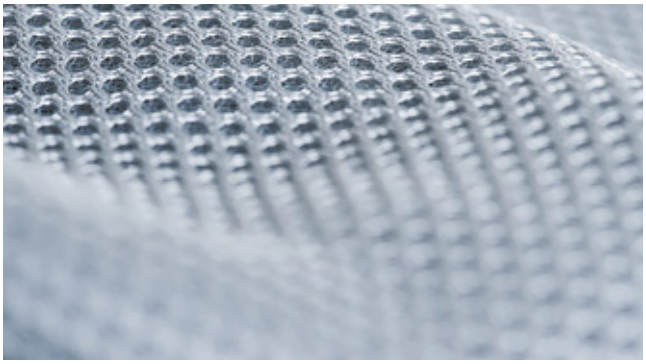
Opérations de croissance externe : juin 2017 – Fait Plast (Italie) ; juin 2019 – Angeloni Group (Italie) ; octobre 2022 – Selcom (Italie)

Investissement total (comprenant un investissement initial et un investissement complémentaire) : 23,2 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 63,39 %

Chiffre d'affaires 2022 : 205 millions d'euros



Leader européen matériaux composite avancés

Par sa présence internationale et ses produits techniques, le Groupe Flex Composite Group (FCG) est un leader européen dans la conception, la fabrication et la distribution de matériaux avancés.

Son savoir-faire incontesté dans le domaine de la science et de l'ingénierie des matériaux lui permet de concevoir des solutions sur mesure de premier ordre (plus performantes, plus durables, sans solvant, disposant d'une meilleure recyclabilité, plus esthétiques, etc.).

Le groupe développe des solutions à forte valeur ajoutée et adresse des marchés de spécialité (marine, supercars, transport, heat transfert, technical apparel, construction, etc.) au travers de ses trois branches d'activités : *engineered fabrics*, *composite materials* et *technical films*.

Disposant d'une forte culture de l'innovation et d'installations hautement automatisées, le groupe répond aux normes de qualité les plus élevées. La constitution de son large portefeuille clients (plus de 2 100 clients dans le monde) repose sur la proximité et la connaissance des besoins clients.

Réalisant plus de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires, et bénéficiant d'une solide rentabilité, le groupe emploie près de 400 salariés, dont 40 dédiés à la R&D. Il bénéficie d'un réseau commercial mondial (Europe, États-Unis et Chine) et de six centres de production à la pointe de la technologie en Belgique et en Italie.

Constitué à la fois par croissance organique et par croissance externe, le groupe est aujourd'hui constitué autour de trois branches d'activités :

Engineered fabrics : propose une large gamme de tissus techniques enduits sous la marque ORCA pour répondre à toutes les exigences spécifiques d'une large gamme d'applications (bateaux pneumatiques de plaisance et professionnels, transport, énergie, aéronautique, industrie, etc.).

Composite materials : dédiée aux tissus carbone et matériaux composites techniques, cette branche propose des tissus et pré-imprégnés carbone pour des marchés finaux diversifiés (super-cars, voitures de luxe / électriques, sport, construction, etc.). En 2022, l'acquisition de Selcom permet d'élargir la gamme de produits avec des tissus multiaxiaux (NCF), secs et pré-imprégnés, à base de fibres de carbone, de verre, de basalte et de fibres hybrides.

Technical films : propose des films thermoplastiques destinés à une grande variété d'applications industrielles de niche (flocage et fonctionnalisation de vêtements sportifs, emballages techniques, applications médicales et paramédicales, etc.).

CFDP Assurances

Date de l'investissement initial : décembre 2016

Opérations de croissance externe : n.a.

Investissement total : 5,4 millions d'euros

Type d'opération : buy-out secondaire

% de détention : 16 % *via* Financière Iustitia

Primes acquises 2022 : 76 millions d'euros



Un spécialiste de la protection juridique

Par son réseau d'intermédiaires, ses partenariats de longue date avec d'importants groupements ou fédérations et ses 30 sites dédiés à la haute proximité juridique regroupant plus de 180 personnes, CFDP Assurances facilite l'accès au droit et à la justice, en apportant conseils et expertises dans le règlement des litiges, et ce, depuis 70 ans.

Malgré la crise Covid, la compagnie a poursuivi sa dynamique de croissance solide avec près de 76 millions d'euros de primes acquises en 2022, essentiellement sur son cœur de métier qu'est la protection juridique (95 % de l'activité).

Dernier acteur indépendant sur le marché français

En marge de la cession d'Albingia à Eurazeo en 2018, IDI, le Groupe Chevrillon et Financière de Hambourg – regroupant M. Bruno Chamoin et des cadres d'Albingia – ont conservé la participation minoritaire dans CFDP Assurances acquise en 2016, dans le cadre d'une opération sans effet de levier, à parité avec les équipes de CFDP et la SCOR en investisseur minoritaire. Sous l'impulsion de cet actionnariat équilibré, la compagnie a notamment renforcé son système de contrôle interne, l'organisation des fonctions clés réglementaires et entamé le déploiement d'un nouveau système d'informations pour accompagner la digitalisation de ses activités tout en conservant la maîtrise de son portefeuille de polices.

En 2020, en marge de la cession de la part minoritaire détenue par la SCOR, IDI et ses co-associés – le Groupe Chevrillon et Financière de Hambourg – sont devenus conjointement majoritaires au capital, les employés de CFDP profitant également de l'opération pour se reluer.

CFDP Assurances demeure la seule compagnie indépendante en protection juridique préservant ainsi les assurés de tout conflit d'intérêts potentiel dans un marché dynamique où opèrent les filiales de grands groupes d'assurances ou de mutuelles (Groupama PJ, AXA PJ, COVEA PJ ou encore Allianz PJ). Sa raison d'être et son fort engagement sociétal en font un acteur unique sur son marché et c'est pour promouvoir cette raison d'être que la compagnie a fait évoluer en début d'année 2022 son logo, son identité graphique et sa signature autour de deux mots : « Terres d'Ententes ».

Accélération du développement à l'international et pénétration de nouveaux marchés de niche

Capitalisant sur cette indépendance, une expertise reconnue et une proximité géographique, CFDP Assurances entend poursuivre son dynamisme (i) en développant des offres sur-mesure et de nouvelles gammes de produits pour les courtiers partenaires, les grands comptes ou encore les *legaltechs*, (ii) en renforçant son équipe commerciale, et (iii) en se posant comme un référent de qualité pour les compagnies d'assurance et les mutuelles souhaitant bénéficier des compétences du Groupe et de la qualité de services.

Enfin, CFDP Assurances poursuit activement son développement à l'international autour notamment de la Belgique et du Luxembourg.

Dubbing Brothers

Date de l'investissement initial (réinvestissement) : juin 2021 – Dubbing Brothers (France)

Opérations de croissance externe : janvier 2022 – AdHoc Studios (Espagne) ; mars 2022 – Interopa (Allemagne) et Sedif (Italie) ; mai 2022 – Eurotroll (Suède)

Investissement total : 29,8 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire

% de détention : 21,70 %

Chiffre d'affaires 2022 : 142 millions d'euros



Leader européen du doublage de films et séries premium

Avec 142 studios d'enregistrement et de mixage localisés en France, Belgique, Italie, Allemagne, Espagne, Suède, Finlande, Danemark et aux États-Unis, Dubbing Brothers est l'acteur majeur de l'industrie du doublage premium en Europe. Le groupe offre des prestations de doublage pour le cinéma, la télévision et les plateformes de streaming, ainsi que des prestations de sous-titrage, d'audiodescription et de laboratoire vidéo. Les plus grandes sociétés de production, de distribution et de diffusion, parmi lesquelles Disney, Netflix, Apple, Warner ou encore Sony Pictures, accordent leur confiance depuis de nombreuses années à Dubbing Brothers. Le groupe réalise 140 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022, dont 48 % à l'international, et emploie près de 400 personnes.

Groupe indépendant et intégré offrant des solutions *one stop shop* aux majors de l'industrie

Créé en 1989 par Philippe Taieb, Dubbing Brothers est devenu, par croissance organique et externe, le principal acteur indépendant et totalement intégré (opérant ses propres studios) de l'industrie du doublage en Europe. Dans le cadre d'un processus de transition familiale, l'IDI et Pechel ont initialement investi en février 2016 afin de permettre la sortie des fondateurs et la montée au capital de leurs deux fils, Alexandre et Mathieu, aujourd'hui à la tête du groupe. En juin 2021, l'IDI réinvesti à parts égales avec CAPZA, accompagnés par Pechel, aux côtés des frères Taieb et des cadres clés du groupe afin de poursuivre l'accompagnement de Dubbing Brothers.

Depuis l'entrée de l'IDI au capital en 2016, le groupe a vu son chiffre d'affaires passer de 45 à 140 millions d'euros et a accéléré son développement en Europe, avec notamment l'acquisition en février 2019 de Film & Fernseh Synchron (FFS), un des leaders en Allemagne du doublage de films et séries avec 11 studios d'enregistrement à Berlin et Munich, puis celle de l'espagnol AdHoc Studios en janvier 2022 avec 5 studios à Madrid. En mars 2022, le groupe a renforcé ses positions sur le marché Italien avec l'acquisition des 8 studios de Sedif basés à Rome, et en Allemagne avec l'acquisition d'Interopa et ses 6 studios à Berlin. Enfin, l'acquisition du suédois Eurotroll en mai 2022 a permis d'ajouter 4 nouvelles langues à son offre multilingue avec 15 studios basés à Stockholm, Helsinki et Copenhague.

Poursuite de l'expansion internationale

Avec le soutien de ses partenaires financiers, l'équipe de *management* entend poursuivre son développement à l'international, en Asie et en Amérique du Sud notamment, tout en continuant d'investir dans l'amélioration de ses studios et dans l'augmentation de ses capacités pour accompagner la forte croissance des volumes de contenus à doubler (36 nouveaux studios en France, Italie, Allemagne et États-Unis en 2022, hors sociétés acquises). Enfin, le groupe innove régulièrement, notamment dans ses outils informatiques propriétaires, pour fournir à ses clients internationaux une offre globale de grande qualité en constante amélioration.

Royalement Vôtre Éditions

Date de l'investissement initial : juillet 2018

Investissement total : 2,9 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire – Carve Out

% de détention : 33,74 %

Chiffre d'affaires 2021 : 24 millions d'euros



Magazine hebdomadaire dédié à l'actualité de la royauté et des personnalités exceptionnelles

En 2018, Royalement Vôtre Éditions, société rassemblant un consortium d'investisseurs composé de l'IDI et Artémis (société d'investissement de la famille Pinault) en co-contrôle et d'Audacia en minoritaire, a repris aux côtés du *management* le magazine Point de Vue fondé en 1945 par des résistants.

S'appuyant sur un concept différencié d'« actualité heureuse », l'hebdomadaire est spécialisé dans l'actualité des familles royales et des personnalités d'exception. À ce titre s'ajoutent deux revues : *Images du Monde* et *Point de Vue Histoire*.

Le titre poursuit la tradition des numéros consacrés aux dynasties royales et aux grands destins (couronnements, mariages, naissances, etc.) tout en dédiant une grande partie de ses pages à la mode, à la haute joaillerie, à l'histoire, au patrimoine, à l'art de vivre et à la culture sous toutes ses formes.

En 2022, l'hebdomadaire réalise un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros.

Accélération de la digitalisation et de l'internationalisation de la diffusion

Avec le soutien de l'IDI, l'équipe de *management* entend développer l'offre numérique et la digitalisation du titre (nouveau site, boutique en ligne, lancement de Point de Vue TV, développement des réseaux sociaux, etc.).

Par ailleurs, un travail est mené sur le potentiel international du titre. Cette stratégie est en corrélation avec le lectorat : bénéficiant d'une puissance de marque et connue internationalement, Point de Vue est un des premiers titres de langue française vendu à l'export.

Groupe Mister Menuiserie (ex – Group Label)

Date de l'investissement initial : janvier 2019

Investissement total : 18,2 millions d'euros

Type d'opération : capital-développement

% de détention : 36,9 %

Chiffre d'affaires 2022 : 89,2 millions d'euros



Acteur digital de la distribution des équipements de la maison

Créé en 2010 par Emin Alaca, le Groupe Mister Menuiserie est un acteur du marché de l'habitat, du confort et de la sécurité. Regroupant des sites e-commerce de niche (motorisationplus.com, radiateurplus.com, telecommandeonline.com ou encore coffrefortplus.com et poeleaboismaison.com), le groupe s'est depuis 2016 lancé dans la constitution d'un réseau national de show-rooms connectés afin de soutenir la croissance de mistermenuiserie.com dédiée aux équipements sur-mesure de fermeture de la maison dans sa globalité (portails, fenêtres, aménagement intérieur, aménagement extérieur, pergola, etc.). Dans le cadre d'une opération de capital-développement, sans effet de levier, l'IDI a pris une participation minoritaire en 2019.

En 2022, le Groupe Mister Menuiserie a réalisé un chiffre d'affaires de 89,2 millions d'euros.

Structuration du réseau, élargissement du catalogue et développement

Avec près de 80 ouvertures ces trois dernières années, le Groupe Mister Menuiserie compte désormais près de 100 show-rooms digitaux. L'année 2022 a été marquée par un travail de l'équipe de *management* sur la structuration et l'élargissement du portefeuille de produits distribués.

Freeland (ex – Newlife)

Date de l'investissement initial : juillet 2019 – Freeland Group et Provisia

Opération de croissance externe : mars 2021 – Freeteam (France) ; juillet 2021 – Consultime (France) ; mars 2022 – Codeur (France) ; octobre 2022 – Intervia (France)

Investissement total (comprenant un investissement initial et des investissements complémentaires) : 27,6 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 54,5 % (*via* Newlife Finance et 34,5 % par transparence)

Chiffre d'affaires 2022 : 383 millions d'euros (proforma des acquisitions Codeur et Intervia)



L'acteur de référence de l'univers des services aux indépendants en France

Issu du rapprochement de Freeland Group et de Provisia en 2019 sous l'égide de l'IDI, Freeland est devenu l'acteur de référence du marché des services aux indépendants : portage salarial, portage et accompagnement administratif, staffing, plateforme de mise en relation des indépendants, conseils juridiques, bureau virtuel de gestion, formation, assurances.

Le portage salarial (cœur d'activité du groupe) est une forme alternative de statut permettant à un travailleur indépendant de bénéficier des avantages liés à un contrat de travail tout en réalisant ses missions de manière autonome pour le compte de ses clients finaux. Apparu dans les années 1980, et aujourd'hui encadré par une législation précise, le portage salarial connaît un engouement croissant en raison de sa simplicité et des possibilités qu'il offre tant pour les salariés portés que pour les entreprises.

Au travers de ses marques (Freeland Group, ITG, ABC Portage, FCI Immobilier, Links, Portéo, ACPI, Freeteam, Consultime, Codeur, et Intervia) et de ses solutions digitales efficientes (Heek, auto-entrepreneur.fr, Air Job, Missioneo.com), Freeland offre plus d'une cinquantaine de services à plusieurs milliers d'indépendants chaque année, ce qui lui permet de bénéficier d'une croissance dynamique et rentable.

Le groupe compte au 31 décembre 2022 près de 200 salariés permanents.

La digitalisation de ses services au profit de ses clients

L'offre du groupe est différenciante car elle combine proximité terrain et forte digitalisation de ses services. Freeland a en effet créé une communauté d'indépendants fidèle et prescriptrice (+ 450 000 indépendants inscrits aux bases de données du groupe) lui permettant de se placer comme acteur incontournable du marché.

À travers ses multiples plateformes internet, la société possède un écosystème digital puissant permettant à près de 13 millions de visiteurs chaque année de bénéficier gratuitement d'informations et de conseils sur la thématique du travail indépendant.

Accélération du développement en France et pénétration de nouveaux marchés

Bénéficiant d'une forte crédibilité auprès de ses clients consultants et *corporate*, le Groupe Freeland œuvre à poursuivre sa stratégie de conquête en France tant par croissance organique (accroissement de la taille du marché des travailleurs indépendants et diversification des services proposés) que par croissance externe afin de consolider le marché du portage salarial et plus largement des services aux indépendants.

Cette stratégie s'est concrétisée, à nouveau cette année, avec l'acquisition des groupes français Codeur (mars 2022 – plateforme de freelances) et Intervia (octobre 2022 – portage salarial).

CDS Groupe

Date de l'investissement initial : février 2020 – CDS Groupe

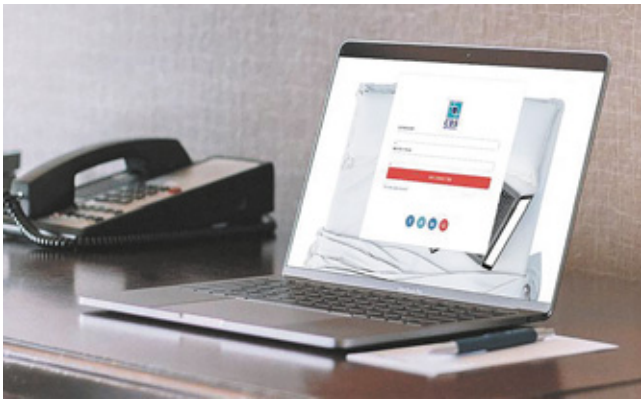
Opération de croissance externe : juillet 2022 – Rydoo Travel (Pologne)

Investissement total : 14,7 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 43,7 %

Volume d'affaires 2022 : 241 millions d'euros



Le leader français des solutions de réservation et des services liés à l'hôtellerie d'affaires

CDS Groupe est l'éditeur d'une plateforme dédiée à la réservation de nuitées d'hôtels dans le cadre de voyages d'affaires pour une large clientèle de grands comptes (CAC 40, ETI…) et d'agences de voyages. Destinée à faciliter le suivi des dépenses d'hôtellerie par les *travel managers* tout en respectant la politique d'hébergement

fixée par ses clients, la solution de CDS contribue à simplifier la gestion de l'ensemble des flux liés aux réservations hôtelières. Créé en 2001 par son actuel Directeur Général, Ziad Minkara, CDS Groupe connaissait, avant l'année dernière, une croissance organique soutenue depuis plusieurs années suite à la conclusion de partenariats stratégiques avec des acteurs majeurs de l'hôtellerie ainsi qu'à la signature de nouveaux grands comptes. La société propose à ses clients une solution intégrée et évolutive permettant la réservation d'hôtels, avec un accès à plus d'un million et demi d'hébergements à travers le monde, et offrant également des solutions de paiement, de facturation ainsi qu'un *reporting* personnalisé.

Devenir l'expert européen de l'intégration de solutions de réservation, de paiement et de services liés à l'hôtelière d'affaires

En février 2020, l'IDI a pris une participation minoritaire significative aux côtés des fondateurs et actuels dirigeants Ziad Minkara, François Machenaud et Alain de Labaca.

Avec le soutien et l'accompagnement d'IDI, l'équipe de *management* entend accélérer son développement notamment auprès des grands groupes et d'agences de voyages, en consolidant son leadership en France et en devenant l'acteur de référence en Europe. Malgré deux années marquées par un contexte compliqué qui a vu l'ensemble des déplacements dans le monde stoppés ou réduis pendant plusieurs mois en 2020 et 2021, CDS a poursuivi sa montée en puissance en signant notamment de grands comptes comme Orange.

L'acquisition finalisée en juillet 2022 de Rydoo Travel, un *Online Booking Tool* de référence en Europe auprès des agences de voyages telles qu'Havas, FCM ou VoyagExpert, vient conforter l'ambition du groupe de s'imposer comme un acteur européen incontournable dans le voyage d'affaires. Comprenant une centaine d'employés dont une majorité de développeurs basés en Pologne, cette première croissance externe permet à CDS de devenir le leader européen des solutions de réservations hôtelières dans le domaine des déplacements professionnels tout en acquérant une nouvelle brique technologique centralisant au sein d'un même outil l'ensemble des réservations liées à un voyage d'affaires.

Le groupe a ainsi terminé l'année sur un volume d'affaires de 241 millions d'euros, contre 67 millions d'euros l'an dernier. Le groupe compte désormais près de 200 collaborateurs répartis entre la France et la Pologne.

Le groupe continue d'étudier des opérations de croissance externe qui permettront d'accélérer la pénétration de certains marchés et/ou de renforcer la palette de services proposés.

VOIP Telecom

Date de l'investissement initial : mars 2020 – VOIP Telecom

Opération de croissance externe : mai 2021 – Codépi

Investissement total (comprenant un investissement initial et un investissement complémentaire) : 9,7 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 12,0 % (à travers Télédine)

Chiffre d'affaires 2022 : 73 millions d'euros



Opérateur télécom BtoB indépendant de nouvelle génération

VOIP Telecom est un opérateur télécom de nouvelle génération pour entreprises, spécialisé dans les technologies de téléphonie unifiée (convergence fixe – mobile, SMS/chat, visio, conférence, etc.) hébergée dans le cloud. Le groupe offre à plus de 10 000 clients incluant PME, grands groupes et administrations, l'ensemble des produits et services leur permettant d'avoir une téléphonie moderne et performante. Avec 330 collaborateurs, VOIP Telecom bénéficie d'une présence nationale avec des agences à Paris et région parisienne, en Normandie (Le Havre et Caen), à Meaux, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Beauvais et Lille, et réalise 73 millions de chiffre d'affaires en 2022.

Large portefeuille de produits et services complémentaires

Créé en 2012 par William Binet, VOIP Telecom a connu en quelques années un fort développement, grâce à une stratégie active combinant croissance organique et acquisitions successives (huit au total), une excellence commerciale, et un contexte de marché favorable lié à la disparition progressive du RTC (réseau historique des téléphones fixes). Le groupe a ainsi renforcé son offre existante et intégré de nouvelles solutions innovantes à plus forte valeur ajoutée (services mobiles en 2016, solutions d'hébergement et de sauvegarde en 2017, etc.), et bénéficie aujourd'hui d'un large éventail de produits et services complémentaires.

En mars 2020, l'IDI a pris une participation minoritaire aux côtés de l'équipe de *management* et du Groupe Chevrillon, actionnaire financier de référence depuis juillet 2019, afin de soutenir la stratégie de croissance externe du groupe. En mai 2021, un investissement complémentaire a été réalisé par l'ensemble des actionnaires financiers et managers afin de financer l'acquisition de Codépi, un des principaux opérateurs télécom en marque blanche, contribuant à renforcer la position d'opérateur du Groupe VOIP Telecom et à augmenter la récurrence de son activité (de 50 % en 2019 à 70 % en 2022).

Accélération de la consolidation du marché

L'équipe de *management* souhaite accélérer son projet de consolidation grâce au soutien de ses partenaires financiers, afin d'atteindre rapidement les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, optimiser le maillage territorial et la qualité de service et ainsi devenir l'acteur français de référence dans le monde des opérateurs télécom BtoB indépendants. Par ailleurs, le groupe développe un nouveau canal de distribution avec l'offre VoiceManager de vente indirecte qui vient compléter le canal historique de vente directe. VOIP Telecom poursuit en parallèle l'intégration des sociétés acquises et l'implémentation des synergies.

GROUPE POSITIVE

Groupe Positive
(ex – Groupe Sarbacane)

Date de l'investissement initial (réinvestissement) : septembre 2022

Opération de croissance externe : octobre 2022 – Marketing 1BY1

Investissement total : 9,1 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire

% de détention : 6,6 %

Chiffre d'affaires 2021 : 26,4 millions d'euros (pro-forma de l'acquisition de Marketing 1BY1)



L'un des leaders français de l'édition de logiciel d'emailing, SMS & chat

Groupe Positive est un éditeur de logiciels proposant à près de 25 000 PME et TPE, principalement issues du secteur BtoB, une solution intuitive et ergonomique en mode SaaS d'emailing, SMS et *chat*, dans le cadre de leurs campagnes de fidélisation et de communication, restreintes et ciblées, avec l'ensemble de leurs parties prenantes. Le groupe emploie plus de cent salariés, principalement basés dans la région lilloise complété par une équipe en Allemagne (Rapidmail) et en Espagne.

Une gamme de solutions dédiées à la communication digitale des entreprises

Depuis sa création en 2001, la société a su enrichir son logiciel Sarbacane avec de nouvelles fonctionnalités permettant, entre autres, d'améliorer la construction des emails (*email builder*) ou encore l'efficacité des campagnes avec des outils d'intelligence artificielle (envoi prédictif, *eye tracking*, etc.). Reconnu pour la qualité de son service client, avec un accompagnement sur-mesure et des formations à distance, le groupe est dans une démarche d'amélioration continue de son offre de services pour répondre aux attentes du marché.

Dans le cadre d'une nouvelle opération capitalistique ayant permis l'entrée d'EMZ, l'IDI a réinvesti en septembre 2022 une partie de ses produits de cession pour détenir une participation minoritaire aux côtés du fondateur et de l'équipe de *management*. À cette occasion, le groupe a également souhaité se renommer afin de regrouper l'ensemble de ses offres sous le nom Groupe Positive.

Ambition de devenir un groupe multisolutions européen à destination des PME

Suite à l'acquisition de Rapidmail en février 2021, le groupe a changé de dimension pour devenir un groupe multisolutions européen pour les PME/TPE dans l'univers du marketing digital. La société allemande Rapidmail, créée en 2008 et proposant une solution logiciel proche de celle de Sarbacane, a connu une croissance ininterrompue depuis sa création et compte une trentaine de collaborateurs au service de près de 15 000 clients PME, majoritairement sur le territoire germanophone (Allemagne, Autriche et Suisse).

Le groupe souhaite continuer son développement au travers du lancement de nouvelles offres et services en interne, et de croissances externes en France sur des verticaux adjacents ainsi qu'en Europe, avec un focus sur les acteurs indépendants similaires au groupe.

Cette stratégie s'est concrétisée en octobre 2022 avec l'acquisition de Marketing 1BY1, un spécialiste de la gestion de données qui permet la centralisation, l'exploitation et l'animation des données, afin que les clients puissent optimiser leur stratégie CRM et personnaliser l'expérience client en omnicanal. Cette nouvelle acquisition permet de compléter l'offre du groupe et renforcer son positionnement en tant que multisolution dans l'univers du marketing digital.

TucoEnergie

Date de l'investissement initial : février 2021 – TucoEnergie

Investissement total : 9,7 millions d'euros

Type d'opération : capital-développement

% de détention : 24,8 %

Volume d'affaires 2021 : 100 millions d'euros



Acteur français spécialiste de l'autoconsommation énergétique

TucoEnergie accompagne ses clients particuliers, entreprises et collectivités sur chaque étape de leur projet d'efficacité énergétique, du diagnostic à l'installation et la mise en service des équipements, en passant par la gestion du projet (démarches administratives, solutions de financement, etc.). Basé en région parisienne, le groupe génère 100 millions d'euros de volume d'affaires, avec près de 300 projets installés chaque mois sur l'ensemble du territoire, et emploie 130 personnes.

Une application digitale au service de la transition énergétique

Créé en 2009 par son Président Nathaniel Corcos, TucoEnergie conçoit et installe des systèmes permettant de produire une énergie renouvelable, décarbonnée et décentralisée, notamment *via* l'autoconsommation photovoltaïque et les solutions d'économie d'énergie. L'application digitale OrÉe conçue et développée par le groupe lui permet de préconiser des solutions sur mesures adaptées aux besoins de chaque client et de fédérer un écosystème de professionnels qualifiés de la rénovation énergétique sur un marché fragmenté.

En février 2021, IDI a pris une participation minoritaire, accompagné par RAISE Impact, aux côtés de Nathaniel Corcos dans le cadre d'une opération de capital-développement, sans effet de levier.

Accélération de la digitalisation de l'ensemble des métiers de la rénovation énergétique

Entreprise labellisée Greentech Innovation, TucoEnergie est un acteur engagé dans la préservation de l'environnement qui, avec le soutien de l'IDI et RAISE Impact, s'est doté de moyens financiers importants pour devenir la plateforme de référence en France de la rénovation énergétique. Au-delà des investissements humains et dans les outils digitaux pour accompagner son hypercroissance, le groupe souhaite également étudier des opportunités de croissance externe afin d'étendre son réseau de poseurs, compléter son offre de services ou encore se développer à l'international.

DEETECH

Introduction en Bourse sur Euronext Paris : juin 2021

Investissement de l'IDI dans le cadre du placement : 15 millions d'euros

Type d'opération : SPAC (Special Purpose Acquisition Vehicle)



DEE Tech est un SPAC dédié au secteur technologique et coté à la Bourse de Paris (marché professionnel d'Euronext Paris)

L'IDI agit en tant que promoteur et investisseur du véhicule d'acquisition DEE Tech (pour « Digital and E-commerce Enablers ») aux côtés de quatre autres entrepreneurs et investisseurs (Marc Menasé, fondateur de Founders Future, Michaël Benabou, co-fondateur de Veepee et fondateur de La Financière Saint-James, Charles-Hubert de Chaudenay, ex-Directeur Général de Veepee, ainsi que MACSF Epargne Retraite, représenté par Roger Caniard, Directeur Financier) avec l'objectif d'investir dans une entreprise technologique dans les 24 mois suivant sa cotation.

Des moyens financiers, opérationnels et stratégiques importants au service de la croissance

Disposant de 165 millions d'euros, DEE Tech est un véhicule destiné à acquérir une ou des entreprises, situées ou opérant en Europe (y compris au Royaume-Uni) ou en Israël, dont la raison d'être est de faciliter l'émergence de leaders du digital et/ou de l'e-commerce.

Talis Education Group

Date de l'investissement initial : juin 2021

Opération de croissance externe : octobre 2021 – AFC

Investissement total : 28,8 millions d'euros

Type d'opération : LBO secondaire

% de détention : 47,3 %

Chiffre d'affaires 2022 : 37,9 millions d'euros



Un réseau d'écoles post-bac spécialisées dans les formations professionnalisantes

Créé en 1978 à Bergerac, le Groupe Talis est un réseau d'écoles dans l'enseignement supérieur, spécialisées dans les formations professionnalisantes (contrats d'apprentissage et de professionnalisation dans les domaines du commerce et *management* international, marketing/communication, RH/gestion, banque/finance/immobilier etc.), qui a formé plus de 15 000 étudiants. Le groupe a connu une progression continue depuis sa création, à la fois par croissance organique et grâce à l'intégration d'autres écoles. Présent sur un marché de l'apprentissage en fort développement, résultant de la volonté des pouvoirs publics d'améliorer l'accès à l'emploi des jeunes, le Groupe Talis se positionne comme l'« école des territoires » offrant à ses étudiants la possibilité de se former, et d'être embauché, dans leurs régions d'origine.

Un large réseau d'entreprises partenaires permettant un taux d'insertion des étudiants élevé

Le Groupe Talis dispose aujourd'hui de campus dotés d'installations de grande qualité, situés en Nouvelle Aquitaine, à Paris, aux Antilles françaises et en Guyane. Disposant d'un large réseau de 2 000 entreprises partenaires, le Groupe Talis propose aux étudiants une offre pédagogique complète et financée, pour les étudiants qui réalisent leur formation en apprentissage, complétée d'un service d'accompagnement et de coaching pour l'obtention de leurs contrats d'apprentissage. Grâce à ses formations variées et qualitatives, le groupe affiche des taux d'employabilité pour ses bénéficiaires supérieurs à 80 % et parmi les meilleurs de son marché.

En juin 2021, l'IDI a pris une participation majoritaire aux côtés de Raise Impact et Aquiti Gestion, ainsi qu'auprès de l'équipe de *management* et du fondateur du groupe, afin de soutenir la stratégie ambitieuse du groupe dans les années à venir.

Un projet de développement ambitieux afin d'étendre la présence nationale du groupe et étoffer son offre

Fort du soutien et de l'expertise de ses actionnaires majoritaires, le Groupe Talis entend accélérer son développement sur l'ensemble du territoire à la fois à travers la progression du portefeuille de formations existantes et en consolidant son marché au travers de croissances externes. Après l'acquisition du Groupe AFC situé à Poitiers en octobre 2021, le Groupe Talis s'est rapproché en janvier 2023 du Groupe Fore, le premier acteur privé de la formation aux Antilles françaises et en Guyane. Cette opération va permettre au groupe de développer son maillage géographique, en s'associant à un acteur reconnu présentant un ancrage local fort sur un marché des formations en apprentissage et continues ayant un potentiel de développement important.

Ekosport

Date de l'investissement initial :
décembre 2021 – Ekosport (France)

Investissement total : 27,9 millions d'euros

Type d'opération : LBO primaire

% de détention : 34,1 %

Chiffre d'affaires 2022 : 90 millions d'euros
(clôture au 31 mars)



Distributeur européen majeur d'articles de sports outdoor

Ekosport est un des principaux acteurs du marché européen de la distribution multicanale d'équipements de sports outdoor : chaussures, vêtements et accessoires pour le ski, la randonnée, le trail, le running, l'escalade, le bivouac, le cyclisme, etc. Le groupe distribue plus de 25 000 références provenant d'environ 300 grandes marques (Salomon, The North Face, Rossignol, Picture, Patagonia, etc.) *via* ses deux plateformes e-commerce Ekosport.fr et Achat-ski.com en France et dans 12 pays européens,

ainsi qu'à travers son réseau en propre de neuf magasins situés en périphéries urbaines dans la région Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Annecy, Chambéry, Gap, Albertville, Annemasse). Basé à Chambéry où il opère un centre logistique de 15 000 m², Ekosport emploie plus de 310 personnes et réalise 90 millions d'euros de CA en 2022, dont près d'un tiers à l'international.

Acteur multicanal en forte croissance

Créé en 2007 par Yannick Morat, Ekosport distribuait à l'origine des équipements de sport d'hiver en ligne, avant de se développer vers un modèle multicanal avec l'ouverture d'un premier magasin en 2011 à Frontenex (Savoie). Le groupe a rapidement procédé à l'élargissement de l'offre à l'ensemble des pratiques du sport outdoor en été et en hiver, permettant une forte croissance du CA avec également l'essor de l'activité e-commerce aussi bien en France qu'en Europe, et le développement du réseau physique avec, d'une part, l'ouverture de six nouveaux points de vente et, d'autre part, l'acquisition de deux magasins Espace Montagne à Epagny et Grenoble.

En décembre 2021, IDI (accompagné en suiveur par Garibaldi Participations, filiale de la Banque Populaire AURA) a pris une participation minoritaire aux côtés de Frasteya, holding détenue par Yannick Morat et ses associés historiques Franck Wesse, François Salomon et Stéphane Morat, et de l'équipe *management*.

Consolidation des positions en France et accélération du développement à l'international

Avec le soutien de ses nouveaux partenaires financiers, l'équipe de *management*, emmenée par Yannick Morat, souhaite continuer à structurer le groupe, notamment en marketing digital, pour capter une part importante de la croissance du marché de l'outdoor, et accélérer son développement au travers d'acquisitions ciblées en vue de poursuivre la diversification du portefeuille de produits et l'expansion d'Ekosport à l'international.

culturespaces
PARTAGER LA CULTURE

Culturespaces

Date de l'investissement initial : mars 2022

Investissement total : 12,8 millions d'euros

Type d'opération : Carve-out

% de détention : 29,2 %

Chiffre d'affaires 2022 : 65,4 millions d'euros



Un acteur de référence dans la gestion globale de lieux culturels

Créé en 1990 par Bruno Monnier, Culturespaces a plus de 30 ans d'expérience dans la gestion déléguée de sites culturels en France. Ayant débuté en tant qu'opérateur privé dans la gestion globale de monuments, musées et centres d'art, Culturespaces est progressivement devenu une référence dans la création de centres d'art numérique et d'expositions immersives. Le groupe exploite aujourd'hui une dizaine de sites dont 3 sont liés à son activité historique de gestion déléguée de monuments et musées d'exception tels que le Musée Jacquemart-André ou encore l'Hôtel de Caumont – Centre d'Art à Aix-en-Provence, ainsi que des centres d'art numériques situés notamment à Paris, Bordeaux, à Amsterdam, New York, Dortmund, Séoul, Jeju et Dubaï.

Comptant aujourd'hui plus de 400 collaborateurs, les différents sites opérés par le groupe ont accueilli en 2022 plus de 3,4 millions de visiteurs.

Un pionnier mondial dans la création de centres d'art numériques et d'expositions numériques

Culturespaces se distingue aujourd'hui par un savoir-faire complet dans la création de centres d'art numériques depuis la sélection et l'adaptation de lieux uniques à la production d'expositions numériques immersives grâce à une maîtrise technologique et une équipe d'expert en histoire de l'art en interne. Depuis l'inauguration en 2012 du premier centre d'art numérique, le groupe est devenu une référence de l'art immersif avec l'ouverture de 4 centres digitaux additionnels : l'Atelier des Lumières à Paris, qui a attiré en 2018 près de 1,4 million de visiteurs, le Bassins des Lumières en 2020 dans l'ancienne base sous-marine de Bordeaux, ainsi qu'à l'international avec les ouvertures de Jeju en Corée du Sud en 2018, Dubaï en 2021, Amsterdam et New York en 2022 et Dortmund en 2023.

Culturespaces est par ailleurs une entreprise attentive à sa mission de démocratisation de l'accès à la culture, notamment à travers sa Fondation Culturespaces qui organise des expériences culturelles pour les enfants les plus éloignés de l'offre culturelle afin de leur permettre d'avoir accès à l'art et au patrimoine pour éveiller, développer et révéler leur créativité.

En 2022, IDI, le Groupe Chevrillon et Capza prennent une participation majoritaire au capital de Culturespaces aux côtés de l'équipe de management emmenée par Bruno Monnier.

Accélération des ouvertures à l'international

Avec le soutien du nouveau consortium d'actionnaires, l'équipe de *management*, emmenée par Bruno Monnier, accélère le développement international de Culturespaces en capitalisant sur son catalogue existant de plus de 30 expositions ainsi que sur son expertise dans la création de nouvelles expositions immersives et leur intégration dans des lieux uniques dont il assure la gestion ou qu'il délègue à un partenaire local pour certaines géographies plus lointaines comme c'est le cas à Jeju et Dubaï. Depuis l'entrée des partenaires financiers, 4 nouveaux centres d'art numériques ont été inaugurés à Amsterdam, New York et Séoul en 2022 et Dortmund en début d'année 2023. D'autres projets d'ouverture sont à l'étude pour les prochaines années.

1.6.1.3 LISTE RÉCAPITULATIVE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DIRECTES

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
Culturespaces	Acteur de référence dans la gestion globale de lieux culturels	2022
Ekosport	Distribution multicanale d'articles de sports *outdoor*	2021
Talis Education Group	Réseau d'écoles post-bac spécialisées dans les formations professionnalisantes	2021
DEETECH	SPAC dédié au secteur technologique et coté sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris	2021
Tucoernergie	Acteur français de la conception et l'installation de solutions d'efficacité et d'autoconsommation énergétique	2021
Groupe Positive (anciennement Sarbacane)	Éditeur d'une solution SaaS d'emailing, SMS et *chat*	2020
VOIP Telecom	Télécoms	2020
CDS Groupe	Plateforme de réservation d'hôtels dans le cadre de voyages d'affaires	2020
Newlife	Leader du portage salarial et des services aux indépendants	2019
Groupe Mister Menuiserie (anciennement Group Label)	Distributeur de produits dans le domaine du confort, de la sécurité et de la menuiserie aluminium	2019
Royalement Vôtre Éditions (Point de Vue)	Magazine hebdomadaire	2018
Dubbing Bros	Acteur majeur de l'industrie du doublage en France	2016
CFDP Assurances	Protection juridique	2016
FCG (anciennement Orca Développement)	Conception de tissus techniques pour les industries nautique, ferroviaire, aéronautique et de défense	2015
Winncare	Conception et fabrication de solutions médicales innovantes dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie	2013
Ateliers de France (anciennement Mériguet Stratégie Développement)	Spécialiste français de la restauration du patrimoine et de l'artisanat décoratif haut de gamme	2013

1.6.2 Gestion pour compte de tiers

IDI EMERGING MARKETS

Un spécialiste du capital-investissement dans les pays à forte croissance

idiem (ex-IDI Emerging Markets) est un Gérant de fonds spécialisé en capital-développement dans les grandes zones en croissance (Inde, Chine, Amérique latine, Asie du Sud-Est, Afrique et Moyen-Orient) constitué en juin 2008 à l'initiative de l'IDI. Agréée en tant qu'*Alternative Investment Fund Manager* (AIFM) en Europe et supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) depuis 2015, la société a son siège social à Luxembourg et dispose de bureaux à Paris. Les investisseurs des fonds gérés par idiem sont aujourd'hui essentiellement des investisseurs institutionnels (banques, sociétés d'assurance, caisses de retraite) et des family-offices européens.

idiem a pour vocation d'investir sur des secteurs d'activité servant les classes moyennes des pays à forte croissance, lesquelles passeront de 2,7 milliards d'individus en 2020 à 4,3 milliards en 2030 (source : Brooking Institute, Working Paper 100). Les dernières prévisions du FMI (World Economic Outlook, janvier 2023) confirment par ailleurs que les pays « émergents » tirent la croissance mondiale avec une prévision à 4,0 %, tirée par l'Asie (5,3 %) contre une croissance attendue de 1,2 % pour les pays « développés ».

Depuis 2012, idiem est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et promeut, lors de la sélection et du suivi de ses investissements, une démarche d'investisseur responsable au niveau notamment de l'éthique, de la lutte contre les changements climatiques, de la bonne gouvernance des sociétés et des inclusions sociales. Le profil des associés dirigeants de la structure, ayant œuvré au sein d'organisations multilatérales de développement, apporte à l'équipe une sensibilité particulière sur ces sujets et permet d'en adresser efficacement les différentes dimensions.

Une stratégie d'investissement agile proposant rendements attractifs et diversification

idiem cherche à prendre des participations minoritaires au capital des petites et moyennes entreprises de pays émergents, sans recours à de la dette d'acquisition. Les PME ciblées ont pour la plupart un modèle économique éprouvé et sont en quête de capitaux stables pour financer leur croissance. Les secteurs d'activité visés sont liés à la consommation des classes moyennes émergentes (incluant notamment les produits de grande consommation, la santé, l'éducation, les services financiers ou la logistique), secteurs en pleine expansion et offrant une bonne résilience face aux différents cycles.



Ces positions sont prises aussi bien à travers des participations dans des fonds d'investissement implantés dans les géographies concernées que directement au capital de sociétés en partenariat avec des investisseurs locaux. Grâce à son positionnement et sa connaissance de ses marchés, idiem réalise de plus en plus fréquemment des transactions secondaires, ce qui lui permet d'accélérer la génération de liquidité de son portefeuille d'investissements.

Ces opérations sont réparties de manière agile et équilibrée entre les différentes zones couvertes par idiem. L'équipe d'idiem cherche en effet à construire ses portefeuilles de manière à tirer profit des particularités et contextes de ses géographies. Elle choisit ainsi de manière dynamique, pour chaque zone, la meilleure nature de transaction (fonds/direct), le meilleur type (primaire/secondaire) ainsi que les secteurs les plus attractifs en termes de prix et de potentialités.

Une expérience d'investissement reconnue

Grâce à son réseau unique de partenaires dans le monde construit et entretenu depuis 2008, idiem dispose d'un flux d'affaires important (aussi bien des opportunités primaires que secondaires) sur ses marchés, lui permettant d'analyser plus de 200 dossiers par an. Ce réseau éprouvé permet un accès sécurisé à des opportunités d'investissement locales difficiles d'accès. Il permet également d'investir en confiance.

idiem a ainsi réalisé 68 transactions sur ses géographies, ayant géré et déployé près de 720 millions de dollars américains depuis sa création. La dernière et quatrième série de fonds d'idiem, dont la collecte s'est achevée en 2021, compte 185 millions de dollars d'engagements sur deux véhicules et est actuellement en déploiement.

Au cours de l'année 2022, idiem s'est concentrée à la fois sur le suivi de ses investissements et le déploiement de sa quatrième série de fonds avec quatre investissements réalisés. À titre d'illustration, idi EM IV est déployé fin 2022 à près de 50 % avec 8 investissements approuvés (quatre engagements dans des fonds, deux transactions secondaires et deux investissements directs) et affiche d'ores et déjà des performances élevées (TRI brut, avant audit, supérieur à 27 %) ainsi qu'un montant distribué aux actionnaires d'ores et déjà à 30 % des montants appelés. Plusieurs opérations sont par ailleurs en phase de due diligence avancée et devraient être concrétisées au cours des prochains mois.

Une société de gestion en pleine expansion

Au cours de l'année 2022, idiem a renforcé sa gouvernance avec la nomination de trois dirigeants à Luxembourg et la nomination d'un quatrième membre issu de l'IDI à son Conseil de Gérance (Tatiana Nourissat, Secrétaire Générale de l'IDI).

idiem travaille également au lancement de nouveaux produits sur la base de son expérience et des opportunités disponibles sur ses marchés. L'équipe étudie notamment de près l'opportunité de lancer un fonds dédié aux opportunités de secondaires sur ses géographies. idiem a par ailleurs été approchée par quelques grandes institutions qui souhaiteraient lui confier des mandats de gestion sur ses thématiques, comme cela a été fait avec une grande institution du Golfe en 2022. Idiem dispose en effet de l'expertise de structurer des véhicules sur mesure pour des institutionnels et souhaite se renforcer sur ce segment.

Ces démarches s'inscrivent dans la volonté d'idiem d'asseoir son positionnement de plateforme institutionnelle offrant un accès sécurisé aux opportunités d'investissement prometteuses dans les pays à forte croissance.

IDICO

Issue de l'activité de capital investissement d'Omnes Capital et devenue filiale de l'IDI dans la gestion pour compte de tiers, idiCo est un acteur majeur du private equity et private debt au service des PME françaises. Société de gestion agréée par l'AMF depuis le 7 mars 2023,

idiCo investit dans les PME et ETI françaises aux moyens des prises de participations minoritaires et majoritaires ou de financements obligataires afin de les accompagner dans une création de valeur responsable au travers de 3 stratégies principales : lower-mid cap, small cap et private debt.

idiCo gère près d'1 Mrd€ d'actifs répartis dans 31 investissements en portefeuille et a accompagné plus de 110 entreprises au cours de ces dernières années. idiCo intervient principalement dans les secteurs de la santé, des services B2B, des technologies et de l'industrie. La société de gestion compte une vingtaine de collaborateurs et a un plan de recrutement ambitieux pour 2023 afin de renforcer les fonctions transversales.

La philosophie d'investissement d'idiCo se décline autour de trois axes : la continuité dans la performance et l'engagement, la collaboration qui est au cœur de la stratégie d'investissement et la conviction qu'il n'y a pas de performance sans durabilité.

Avec la création d'idiCo, c'est une histoire de 20 ans d'engagement aux côtés des entrepreneurs avec un ancrage fort sur le territoire français qui se poursuit. Un nouveau chapitre s'ouvre avec une ambition qui reste intacte : accompagner les PME et ETI françaises dans des projets de croissance et délivrer aux investisseurs une performance durable.

Pour idiCo, investir c'est collaborer avec les entrepreneurs de son portefeuille. Débattre, échanger, challenger leur vision, et maintenir avec eux un dialogue constant, c'est la façon dont les équipes d'idiCo font leur métier d'investisseur afin de créer les conditions du développement durable des entreprises de leur portefeuille.

Avec cette approche collaborative idiCo s'inscrit pleinement dans la philosophie du Groupe IDI dont l'expérience de pionnier du capital-investissement en France constitue un atout indéniable pour accompagner la croissance de sa nouvelle activité pour compte de tiers.

Enfin, au sein d'idiCo, une conviction forte guide chaque décision d'investissement, celle que la création de valeur ne se mesure plus uniquement à l'aune de seuls critères financiers. Les investissements d'aujourd'hui doivent contribuer à construire le monde des générations futures.

1.6.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers de l'IDI sont principalement constitués d'actifs liquides.

Dans le cadre de sa gestion de liquidité, l'IDI veille à appliquer une politique d'investissement et de placement diversifiée et équilibrée en termes de rendement, de risque et de liquidité.

L'IDI effectue ainsi des placements en actions ou obligations cotées (en direct ou au travers de fonds communs de placement diversifiés) ainsi que des placements dans des fonds de gestion alternatifs ayant des stratégies d'investissement privilégiant la liquidité.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'actifs liquides et la trésorerie de l'IDI s'élèvent à 123,8 millions d'euros et a eu un rendement en baisse sur l'exercice 2022 en raison des turbulences des marchés financiers et du conflit Russie-Ukraine.

Au 3 mars 2023, le portefeuille d'actifs liquides et la trésorerie étaient de 130,8 millions d'euros, sa valorisation est repartie à la hausse en ce début d'année.

02

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 36

2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE 36

2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT 37

2.2.1 Conseil de Surveillance 37

2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés 49

2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ 51

2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance 51

2.3.2 Rémunération de la Gérance 53

2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité 56

2.4 OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET LES SOCIÉTÉS QU'ELLE CONTRÔLE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE 57

2.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 57

2.6 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 57

2.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES 58

2.8 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES 58

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Cette partie constitue le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce. Les diligences ayant sous-tendu la préparation et l'élaboration du présent rapport sont les suivantes : le rapport a été élaboré par le Conseil de Surveillance en relation avec les services internes de la Société. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 22 mars 2023.

2.1 CONFORMITÉ AU CODE DE GOUVERNANCE

Nous déclarons que l'IDI se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext dans son édition du 13 septembre 2021 (www.middlenext.com) à l'exception des recommandations suivantes :

- nombre minimum de quatre réunions du Conseil de Surveillance (Recommandation 6) : les membres du Conseil de Surveillance estiment que trois réunions par an (sauf circonstances exceptionnelles) sont suffisantes pour exercer leur mission. Il convient de souligner notamment qu'en 2017, le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois et qu'en 2021, le Conseil s'est réuni cinq fois ;
- échelonnement de la durée des mandats (Recommandation 9) : la rotation des membres indépendants étant régulière, nous n'avons pas jugé opportun d'appliquer cette recommandation.

2.2 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

2.2.1 Conseil de Surveillance

2.2.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance se compose de dix membres, dont cinq femmes, et un censeur.



Luce GENDRY

Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité d'Audit
***Senior Adviser* chez Rothschild et Cie**

Biographie

Luce Gendry a débuté au sein du Groupe Générale Occidentale en tant que secrétaire général puis Directeur Financier. Elle a ensuite rejoint le Groupe Bolloré en tant que Directeur Général Adjoint puis la Banque Rothschild dont elle a été Associé-Gérant jusqu'à mi-2011.

Née le 8 juillet 1949

1re nomination : 30 juin 2008

Échéance du mandat : AG 2023

Adresse : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris

Nombre d'actions : 10 032

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Autres mandats et fonctions en cours

- Vice-Présidente de Béro SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild Martin Maurel
- Vice-Président et administrateur, Président du Comité d'Audit de Nexity
- Administrateur de Peugeot Invest (ex FFP)
- Membre du Conseil de Surveillance de Sucres et Denrées et Présidente du Comité Financier et d'Audit

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- *Chairman* de Cavamont Holdings Ltd



Allianz IARD, représentée par Jacques RICHIER

Vice-Président du Conseil de Surveillance
Président d'Allianz France

Né le 12 février 1955 (68 ans)

1re nomination : 28 juin 2016

Échéance du mandat : AG 2023

Adresse : 1 cours Michelet CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex

Nombre d'actions détenues par Allianz IARD : 381 000

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

DEA de Physique des matériaux, diplômé de l'INSA de Lyon (Institut national des sciences appliquées). Après une expérience de recherche au Laboratoire Lawrence à l'université de Berkeley en Californie (USA), Jacques Richier effectue un MBA à HEC (Paris) en 1984.

Jacques Richier débute sa carrière dans l'industrie pétrolière (Coflexip) puis choisit le secteur des assurances en 1985, chez AZUR, où il exerce des responsabilités dans le domaine de l'informatique, de l'organisation et des systèmes de gestion avant de devenir Directeur Général, puis Président-Directeur Général en 1998.

Il rejoint ensuite Swiss Life en tant que Directeur Général en 2000, puis Président du Groupe en France en 2003, avant d'être nommé en 2008 Directeur Général d'AGF, puis en 2010, Président-Directeur Général d'Allianz France et en 2021, Président d'Allianz France. En 2014, il est également Président d'Allianz Worldwide Partners et en devient Président du Conseil de Surveillance (2016 – 2018).

Jacques Richier est chevalier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'ordre national du Mérite.

Autres mandats et fonctions en cours

- Président d'Allianz IARD, d'Allianz Vie et d'Allianz Retraite
- Président du Conseil d'Administration de Allianz Maroc
- Président d'Arcalis Retraite
- Membre du Conseil de Surveillance d'Allianz Partners SAS, Diot-SIACI, d'Euler-Hermes et Siaci Saint Honoré
- Vice-Président de la Métropole de Nice Côte d'Azur
- Conseiller municipal de la ville de Nice

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Président de d'Allianz Partners SAS
- Président du Conseil de Surveillance de Allianz Partners SAS
- Président du Conseil d'Administration de AWP Health & Life SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co. et de Euler Hermes Group
- Administrateur d'Allianz Africa et de AWP Health & Life SA
- Membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de Georgia Health Group
- Administrateur de Georgia Healthcare Group Plc
- Membre du Conseil d'Administration et membre du Comité d'Audit de Suez
- Membre du Conseil de Surveillance Rothschild Martin Maurel
- Membre de l'Assemblée Permanente du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Autres mandats de Allianz IARD

Mandats administrateur

- ACAR
- AGIRA (Association)
- ALFA (Association)
- Assurances Médicales SA
- BCA Expertise SAS
- BCAC GIE
- Bureau Central Français (Association)
- CAPSAUTO
- CNPP (Association)
- GIE ARGOS
- GIE Bureau Central de Répartition
- GIE GARCO
- IPC (Association)
- La Rurale
- SIDEXA
- Association pour l'étude de la réparation du dommage corporel

Mandat Président du Conseil d'Administration

- AREDOC (Association)

Mandats Membre du Conseil de Surveillance

- DARVA
- SCPI Allianz DomiDurable 4

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de SCPI Allianz DomiDurable 3



Gilles BABINET

Membre du Conseil de Surveillance
Co-Président du Conseil national du numérique

Né le 7 mai 1967 (55 ans)

1re nomination : 26 juin 2019

Échéance du mandat : AG 2025

Adresse :
73 rue Saint-Honoré
75001 Paris

Nombre d'actions : 1 600

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

Entrepreneur dès l'âge de 22 ans, Gilles Babinet est le fondateur de nombreuses sociétés dans des domaines aussi divers que le conseil (Absolut), le bâtiment (Escalade Industrie), la musique mobile (Musiwave, revendue pour 139 millions d'euros), la co-creation (Eyeka) ou les outils décisionnels (CaptainDash). Aujourd'hui, Gilles Babinet est membre du Conseil Stratégique de EY, du Conseil d'Administration de la Fondation EDF mais son expertise dans le numérique est aussi reconnue en France et à l'étranger, ce qui lui vaut d'être nommé Vice-Président du Conseil national du numérique (juin 2018) et Digital Champion auprès de la Commission européenne (juin 2012) où il représente les intérêts du numérique français.

Sa pensée, il la partage également en tant que contributeur prolifique à l'institut Montaigne, professeur associé à Sciences Po, qu'auteur d'ouvrages sur le numérique : *Big data, penser l'homme et le monde autrement, L'Ère Numérique, un nouvel âge de l'humanité*, le dernier d'entre eux étant *Transformation digitale, l'avènement des plateformes*.

Autres mandats et fonctions en cours

- Gérant Laitao EURL (France)
- Administrateur de Califrais SA
- Administrateur de Crowdsec
- Membre de l'institut Montaigne
- Administrateur de l'association des voix du nucléaire
- Professeur associé à Sciences Po
- Membre du Conseil de la Fondation EDF
- Administrateur de Wakam Assurances
- Administrateur de Marmelade
- Membre du Conseil d'Administration de la fondation EDF et de *Learn Assembly*

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil Stratégique de EY
- Membre du Conseil d'Administration de Captaindash (France)
- Membre du Conseil d'Administration de Eyeka (France)



BM Investissement, représentée par Madame Nathalie BALLA

Membre du Conseil de Surveillance
Présidente de NewR

Née le 30 novembre 1967 (55 ans)

1re nomination : 22 juin 2021

Échéance du mandat : AG 2024

Adresse :
Rue de l'Etang
24 7711 Dottignies
Belgique

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

Depuis le 2 juin 2014, Nathalie Balla copréside La Redoute et Relais Colis avec Eric Courteille.

Nathalie Balla était auparavant Présidente-Directrice Générale de La Redoute depuis août 2009

Nathalie Balla a débuté sa carrière, de 1989 à 1992, chez Price Waterhouse Suisse en tant qu'auditeur, période au cours de laquelle elle a réalisé une thèse à l'université de Saint Gall.

En 1992, elle intègre le Groupe Karstadt Quelle, dans l'enseigne Madeleine, dont elle devient Directrice Générale Suisse et Autriche, de 1996 à 1998. Elle rejoint ensuite Quelle Versand (en Suisse) en qualité de Directrice générale, de 1998 à 2001, puis rejoint Quelle et Neckermann AG (en Allemagne) en tant que membre du COMEX en charge du périmètre international de 2001 à 2005.

Depuis fin 2005, elle était Directrice générale de Robert Klingel Europe, numéro 4 de la vente à distance en Allemagne.

Nathalie Balla, est diplômée de l'ESCP-EAP Paris et Docteur en Sciences Économiques et Financières.

Autres mandats

- Administratrice de Critéo
- Administratrice de DEE Tech

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Co-Présidente de La Redoute et Relais Colis
- Présidente de l'UPECAD
- Vice-Présidente de la Fevad
- Membre du Conseil d'Administration de Solocal



Philippe CHARQUET

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité ESG
Gérant de Voltaire SARL (Luxembourg – non cotée)

Né le 8 septembre 1963 (59 ans)

1re nomination : 30 juin 2011

Échéance du mandat : AG 2023

Adresse : 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique, Philippe Charquet entame sa carrière comme consultant senior en audit informatique chez Accenture (1986-1989), puis il devient Gérant de MCM Intermarket Services, société de conseil financier (1989-1994). Ensuite, il exerce le mandat de Directeur Général du fonds Multimedia Investissements SA (1995-1998). Il fonde et devient Gérant de RQDI, société de conseil financier (1998-2003) puis exerce la Présidence de la société de gestion Viventures Partners SA (2003-2006). Il rejoint ensuite Tempo Capital Partners LLC à Londres dont il est *Managing Partner* (2006-2010). Par la suite, Philippe Charquet assure la fonction de Président de Generis Capital Partners SAS (2010-2020). Il est actuellement Gérant de Voltaire SARL.

Autres mandats et fonctions en cours

- Président du Comité de Surveillance de Advestis SAS (France – non cotée)
- Président de Voltaire Energie (France – non cotée)
- Président de Voltaire SAS (France)
- Administrateur de Voltaire Ltd (UK)
- Membre du Conseil de Surveillance de Voltaire SCA (Luxembourg)
- Membre du Conseil de Gérance de IDI Emerging Markets SA (Luxembourg)

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil d'Administration de Telecom Santé (France)
- Président de Generis Capital Partners SAS (France)



Cyrille CHEVRILLON

Membre du Conseil de Surveillance
Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon

Né le 29 mai 1953 (69 ans)

1re nomination : 12 mai 2022

Échéance du mandat : AG 2025

Adresse : 4-6 rond-point des Champs-Élysées Marcel-Dassault, 75008 Paris

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

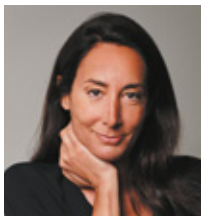
Diplômé d'HEC et du CBMP à New York. Après une carrière dans la banque (Banque Morgan à NY et Paris, Salomon Brother à Londres puis à Paris en qualité de Directeur Général de la filiale française) et dans la production cinématographique (Directeur Financier de Gaumont et Directeur de Gaumont Productions), il fonde le Groupe Chevrillon en 1992. Il fut en parallèle, de 2002 à 2010, Directeur Général puis Deputy Chairman du groupe financier britannique Candover.

Autres mandats et fonctions en cours

- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon Associée Commanditée Gérante de la SCA Chevrillon & Associés
- Cogérant de la SCI Valerap Immo
- Cogérant de la SCI Valerap Servandoni
- Gérant de la SCI Valerap Coutures
- Gérant de SC Valerap Patrimoine
- Cogérant de la SCI Orval
- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon Associée Commanditée Gérante de la SCA Chevrillon & Associés, elle-même Présidente de la SAS Chevrillon & Compagnie
- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon Associée Commanditée Gérante de la SCA Chevrillon & Associés, elle-même Présidente de la SAS CPI Invest
- Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même administrateur de la SA Watchfrog
- Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même Présidente du comité de suivi de la SAS Alain Milliat
- Membre du comité de suivi de la SAS Valpek
- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, elle-même Présidente de la SAS Spiridine
- Administrateur de H&L Distillery INC
- Membre du comité de suivi de la SAS La Commune
- Représentant de la SCA Chevrillon & Associés, elle-même membre du Comité Stratégique de la SAS Vesper Investissement
- Administrateur de la SA CFDP Assurances
- Représentant de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, elle-même membre du comité de suivi de la SAS Cromaoak

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Président du Comité de Surveillance de la SAS Financière Miro ;
- Administrateur de la SA Albingia ;
- Membre du Conseil d'Administration de la SAS Bellonnie et Bourdillon Successeurs ;
- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, elle-même Présidente de Rhumantilles SAS ;
- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, elle-même Présidente du comité de suivi de Rhumantilles SAS ;
- Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même membre du Conseil de Surveillance de la SAS Sloclap.
- Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon, Gérante de la SCI Gruasses Investissements
- Liquidateur de la SCI Gruasses Investissements
- Représentant de la SAS Chevrillon & Compagnie, elle-même Présidente de la SAS SIPS
- Liquidateur de la SAS SIPS



Iris LANGLOIS-MEURINNE

Membre du Conseil de Surveillance
***Global Chief Marketing Officer* de Ralph Lauren**

Biographie
Depuis 2009, Iris travaille au sein du groupe Ralph Lauren, où elle est maintenant '*Global Chief Marketing Officer*'. Iris dirige à l'échelle mondiale tous les aspects de Marketing, Media, Data Science et Web 3/Metaverse du groupe Ralph Lauren. Elle fait également partie de leur '*Executive leadership team*'. Iris a bâti sa carrière marketing dans les biens de consommation, le retail, commerce digital et le luxe, chez Ralph Lauren et précédemment chez L'Oréal (2000-2006) et LVMH (2007-2009). Iris est diplômée de l'ESCP Europe et d'un MBA a l'INSEAD.

Née le 9 juillet 1976 (46 ans)

1re nomination : 27 juin 2017

Échéance du mandat : AG 2023

Adresse :
32 Kildare Terrace
W2 5LX Londres –
Grande Bretagne

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 66 %

Autres mandats et fonctions en cours
Néant



LIDA SAS, représentée par Grégoire CHERTOK

Membre du Conseil de Surveillance
Associé Gérant de Rothschild et Cie

Biographie
Grégoire Chertok est diplômé de l'Essec en 1988 et a complété sa formation par un diplôme d'analyse financière de la SFAF en 1990 et un MBA de l'Insead en 1993.

Grégoire Chertok a rejoint Rothschild & Cie Banque en 1991 et en est Associé-Gérant depuis 2000. Il est membre du Comité de Direction de Rothschild Martin Maurel, membre du Comex de Rothschild & Cie et co-Président du Comité Exécutif mondial de la banque d'affaires du Groupe Rothschild. Il a participé à de nombreuses transactions et opérations financières pour de grands groupes industriels français en tant que banquier conseil. Il a accompagné dans leur développement en France et à l'étranger des groupes comme Engie, Casino, Bouygues, Accor, Suez ou Kering. Il intervient dans le cadre d'opérations de croissance externe ou de financements structurés, aussi bien pour des groupes du CAC 40 que pour des PME. Il a été membre du Conseil d'Analyse Économique auprès du Premier ministre de 2006 à 2010. Dans ce cadre, il a corédigé en 2009 un rapport sur le financement des PME. Il est membre fondateur du *Think Tank* Fondapol dont il est Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Né le 6 avril 1966 (57 ans)

1re nomination : 27 juin 2017

Échéance du mandat : AG 2023

Adresse :
62 rue Vaneau
75007 Paris

Nombre d'actions : 112 233

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Autres mandats et fonctions en cours
- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil de Surveillance de Banijay Group
- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil d'Administration de Luxempart et de UGC

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours
- Représentant permanent de GC GFA SARL au Conseil de Surveillance de Financière LOV

Autres mandats de LIDA SAS
- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil de Surveillance de Banijay Group
- Représentant permanent de LIDA SAS au Conseil d'Administration de Luxempart et de UGC



Domitille MEHEUT

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'Audit
Directeur d'Investissement de Phison Capital

Née le 8 septembre 1973 (49 ans)

1re nomination : 26 juin 2014

Échéance du mandat : AG 2023

Adresse : 3 rue Bixio 75007 Paris

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

Diplômée de l'ESCP, Domitille Méheut commence sa carrière comme consultante senior dans le département transaction services d'Arthur Andersen (1996-1999), puis elle devient manager en fusions-acquisitions chez Natixis (1999-2000) et chez HSBC (2000-2002). Elle rejoint ensuite Nobel, Groupe HSBC comme Directeur d'Investissement (2002-2006) puis Exane comme Gérant pour compte propre (2007-2008). Elle est depuis 2008 Directeur d'Investissement de Phison Capital.

Autres mandats et fonctions en cours

- N/A

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil d'Administration de Pegasus Entrepreneurs (Pays-Bas, société cotée).



Hélène MOLINARI

Membre du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité ESG
Dirigeante d'AHM Conseil

Née le 1er mars 1963 (60 ans)

1re nomination : 25 juin 2020

Échéance du mandat : AG 2023

Adresse : 19 bis rue des poissonniers 92200 Neuilly sur Seine

Nombre d'actions : 0

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

Diplômée de l'École polytechnique Féminine, Hélène Molinari a commencé sa carrière en 1985 chez Cap Gemini en qualité de Consultante en Système d'Information. Elle rejoint en 1987 le Groupe Robeco pour mettre en place les process de marketing direct puis pour développer commercialement l'activité de ventes institutionnelles de produits financiers. En 1991, elle participe à la création d'Axa Asset Managers (future Axa Investment Managers), et prend la Direction de l'équipe Retail avant de devenir, en 2000, Directrice Marketing et e-", puis en 2004, Directrice Communication et Marque au niveau Mondial. En 2005, elle rejoint Laurence Parisot à la tête du Medef, dont elle est nommée Directrice Générale Déléguée puis membre du Conseil Exécutif en 2011.

En 2013, elle rejoint le Comité Stratégique de Be-Bound, start-up numérique spécialisée dans la couverture internet des pays en voie de développement. En parallèle, elle devient dirigeante d'AHM Conseil, spécialisée dans l'organisation d'événements culturels et cofondatrice de la foire d'art contemporain asiatique Asia Now. Administratrice indépendante d'Axa Investment Managers Ldt entre 2005 et 2013, elle entre au Conseil de Surveillance du Groupe Lagardere en 2012 et siège à son Comité Gouvernance Rémunération et RSE, en 2016 elle entre au Conseil d'Administration du Groupe Amundi et devient Présidente de son Comité de Nomination, en 2019 elle entre au Conseil d'Administration d'Albingia. Par ailleurs elle participe depuis 2010 au comité de pilotage de « tout le monde chante contre le cancer » une association qui aide les familles ayant un enfant gravement malade et est membre fondatrice de l'association des femmes d'influence qui depuis 2014 décerne un prix à des femmes qui sont un modèle inspirant par leurs valeurs et leur réussite pour les nouvelles générations.

Autres mandats et fonctions en cours

- Présidente fondatrice de SUmus
- Cofondatrice de la foire d'art contemporain Asia Now
- Membre du Conseil d'Administration et Présidente du Comité de Nomination du Groupe Amundi
- Membre du Conseil d'Administration d'Albingia

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours

- Membre du Conseil de Surveillance et du Comité Gouvernance Rémunération et RSE du Groupe Lagardere
- Membre du Comité Stratégique de Be-Bound



Sébastien BRETEAU

Censeur
CEO de Qima

Né le 5 septembre 1971 (51 ans)

1re nomination : 26 juin 2019

Échéance du mandat : AG 2025

Adresse :
c/o QIMA
28 rue Marbeuf
75008 Paris

Nombre d'actions : 20 000

Taux d'assiduité aux Conseils de Surveillance : 100 %

Biographie

Sébastien Breteau est un industriel, investisseur et philanthrope français.

Diplômé des Arts et Métiers puis de HEC Paris en 1997, il crée à Hong Kong sa première société, spécialisée dans la conception et l'exportation de produits promotionnels et d'emballages industriels.

En 2005, il crée QIMA (anciennement AsiaInspection), dont il est aujourd'hui le Président. QIMA est un acteur majeur de la gestion du contrôle qualité, des services de RSE et de la certification à l'échelle mondiale qui emploie 3 000 personnes opérant dans 85 pays (www.qima.com).

En 2013, il crée la Breteau Foundation, une organisation à but non lucratif qui vise à offrir les meilleurs outils numériques d'éducation aux 25 000 enfants du programme (www.breteaufoundation.org). En 2019, il fonde RayoVerde et construit la plus grande ferme d'avocats d'Europe en Andalousie. Sébastien est également investisseur actif et a investi dans plusieurs dizaines d'entreprises à travers le monde, encadrant et conseillant de plus jeunes fondateurs.

Autres mandats et fonctions en cours

- Membre et Président des Conseils d'administration de QIMA, GreenRay et RayoVerde

Monsieur Aimery LANGLOIS-MEURINNE et CLARA EURL, représentée par Monsieur Corentin PETIT, ont, pour des raisons personnelles, démissionné de leur mandat respectivement le 21 octobre 2022 et le 8 février 2023 avec effet immédiat.

En outre, les mandats de Luce GENDRY, Iris LANGLOIS-MEURINNE, Domitille MEHEUT, Hélène MOLINARI, Philippe CHARQUET, Allianz IARD et LIDA SAS viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale. Il sera proposé de les renouveler.

Il sera également proposé que Sébastien Breteau, qui occupait jusqu'à présent un poste de censeur, rejoigne le Conseil de Surveillance en tant que membre à part entière.

2.2.1.2 INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance comprend une part significative de membres indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil de Surveillance est celle donnée par le Code Middlenext : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Dans cet esprit, les critères retenus pour qualifier l'indépendance ont été les suivants :

- ne pas avoir été ou être salarié ou mandataire social dirigeant de la Société, ou d'une société de son groupe, au cours des cinq dernières années ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux comptes de l'entreprise.

D'une manière générale, les conflits d'intérêts potentiels ou leur absence d'existence sont examinés chaque année.

Sans remettre en cause la qualité de membre indépendant de Lida SAS, les accords suivants ont été portés à la connaissance des membres du Conseil de Surveillance, dans le cadre de la revue annuelle des conflits potentiels d'intérêts :

- un accord conclu le 19 février 2021, entre la société GC GFA, (société à responsabilité limitée contrôlée par M. Grégoire Chertok) et M. Grégoire Chertok, GC GFA et M. Grégoire Chertok agissant comme une seule et même partie au titre de l'accord, d'une part, et la société IDI, d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par GC GFA auprès de Peugeot Invest de 101 333 actions IDI représentant 1,40 % du capital et 0,78 % des droits de vote de l'IDI (ci-après les « actions acquises GC »). Les principales clauses de l'accord sont : (a) Période d'inaliénabilité : GC GFA s'est engagée, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas céder ses titres IDI ni s'engager à y procéder jusqu'au troisième anniversaire de l'accord. (b) Cession ordonnée : GC GFA s'est engagée à informer préalablement l'IDI de tout projet de cession de titres en bloc et à ne pas céder sur le marché un nombre de titres représentant, par séance de Bourse, plus de 25 % du volume quotidien de titres négociés sur Euronext Paris lors des trois séances de Bourse consécutives précédant la cession. (c) Promesse unilatérale d'achat : Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de GC GFA. Elle est exerçable entre le 1er février 2025 et le 1er février 2028 et porte sur un tiers des actions acquises GC par période de douze mois. La promesse est également exerçable à tout moment en cas de démission, décès ou invalidité de M. Christian Langlois-Meurinne et porte alors sur l'intégralité des actions acquises GC. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels (ANR) publiés par l'IDI immédiatement avant et après la notification d'exercice (coefficients de pondération de 0,5 si les ANR ont un écart inférieur à 10 %, ou de 0,25 et 0,75 si l'écart est supérieur à 10 %), avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des actions acquises GC par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI. (d) Durée : L'accord est conclu pour une durée de huit ans. (e) Absence d'action de concert : En préambule de l'accord, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles ;
- le 19 février 2021, un accord a été conclu entre la société Ancelle et Associés, d'une part, et la société IDI, d'autre part. Aux termes de cet accord, Ancelle et Associés s'est engagée à se substituer en tout ou partie à l'IDI dans l'exécution des promesses d'achat consenties au bénéfice de GC GFA et de certains membres du Comité Exécutif de l'IDI (dont M. Julien Bentz) le 19 février 2021, à première demande de l'IDI dans le cas où l'acquisition des actions IDI visées par les promesses s'avérerait incompatible avec l'intérêt social (ou une obligation juridique) de l'IDI. L'engagement de substitution d'Ancelle et Associés porte sur un nombre maximum de 288 000 actions IDI et est valable jusqu'à l'expiration des promesses d'achat susvisées.

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil de Surveillance, leur qualité d'indépendance (ou pas) et leur appartenance (ou pas) au Comité d'Audit et/ou au Comité ESG.

Nom, prénom, titre ou fonction	Membre indépendant	Début du 1er mandat	Échéance du mandat en cours	Années de présence au Conseil	Comité d'Audit	Comité ESG
Membres du Conseil						
Luce GENDRY, *Senior Adviser* de Rothschild et Cie Banque	Oui	30/06/08	AG 2023	14	Présidente	
Allianz IARD, représentée par Jacques RICHIER, Président d'Allianz France	Oui	28/06/16	AG 2023	6		
Gilles BABINET, Co-Président du Conseil national du numérique	Oui	26/06/19	AG 2025	3		
BM Investissement, représentée par Nathalie BALLA, Co-Présidente de NewR	Oui	22/06/21	AG 2024	1		
Philippe CHARQUET, Gérant de Voltaire SARL	Non	30/06/11	AG 2023	11	Membre	Membre
Cyrille CHEVRILLON, Président de la SAS Compagnie Financière Chevrillon	Oui	12/05/22	AG 2025	N/A		
Iris LANGLOIS-MEURINNE, *Global Chief Marketing Officer* de Ralph Lauren	Non	27/06/17	AG 2023	5		
LIDA SAS, représentée par Grégoire CHERTOK, Associé Gérant de Rothschild et Cie	Oui	27/06/17	AG 2023	5		
Domitille MEHEUT, Directeur d'Investissement de Phison Capital	Oui	26/06/14	AG 2023	8	Membre	
Hélène MOLINARI, dirigeante d'AHM Conseil	Oui	25/06/20	AG 2023	2		Présidente
Censeur						
Sébastien BRETEAU, CEO de Qima	Oui	26/06/19	AG 2025	3		

Ainsi la proportion des membres du Conseil de Surveillance indépendants est supérieure au tiers des membres, ce qui est conforme au Code de gouvernance d'entreprise Middlenext. Le critère d'indépendance fait l'objet d'un examen annuel.

2.2.1.3 LIENS FAMILIAUX ET AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU À SES MEMBRES

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception de ceux mentionnés au paragraphe ci-après :

- Philippe Charquet qui est le gendre de Christian Langlois-Meurinne ;
- Iris Langlois-Meurinne qui est la fille de Christian Langlois-Meurinne.

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document.

Représentation des salariés

À la connaissance de l'IDI les salariés ne détiennent pas 3 % du capital de l'IDI au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce ; il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Travaux et modes de fonctionnement du Conseil de Surveillance, du Comité d'Audit et du Comité ESG

`Conseil de Surveillance`

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant, contrairement à la recommandation du Code Middlenext, dans la mesure où le Gérant est une personne morale dotée d'un seul mandataire social, son Président. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été mis à jour le 15 mars 2022.

Réunions du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois :

15 mars 2022

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 17 novembre 2021
- Activité au cours de l'exercice 2021
- Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
 - Présentation des comptes et de l'ANR
 - Compte rendu des travaux du Comité d'Audit
- Gouvernance :
 - Rapport sur le Gouvernement d'entreprise
 - Présentation gouvernance
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte (12 mai 2022 à 10 h 00)
 - Projet de résolutions
- Compte rendu d'activité du 1er trimestre 2022
 - Activité depuis le 1er janvier 2022
- Questions diverses
 - Communiqué de presse

13 septembre 2022

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 15 mars 2022
- Activité au cours du 1er semestre 2022
- Présentation et arrêté des comptes au 30 juin 2022 et rapport financier semestriel
 - Présentation des comptes et de l'ANR
 - Compte rendu des travaux du Comité d'Audit
- Faits significatifs depuis le 1er juillet 2022 et perspectives
- Présentation de CDS Groupe par son Président, Monsieur Ziad MINKARA
- Communiqué de presse
- Questions diverses

15 novembre 2022

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 13 septembre 2022
- Activité au 3e trimestre 2022
- Présentation ESG
- Intervention de Mathieu Tarnus, Président du Groupe Positive (anciennement dénommé Groupe Sarbacane)
- Communiqué de presse
- Calendrier des réunions / Périodes d'abstention
- Questions diverses
 - Évaluation des travaux du Conseil

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 84,40 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la Gérance en présence des Commissaires aux comptes.

À tous les Conseils, quel que soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que les membres du Comité Exécutif, la secrétaire générale, qui fait partie du Comité Exécutif, et la chef comptable. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, l'activité de l'IDI et de ses filiales et leur développement et toute question relative à la gouvernance et à la gestion des risques.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par tous moyens conformes aux statuts et à la loi applicable, et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document d'enregistrement universel, compte rendu sur l'activité et les résultats).

Pour l'exercice 2022, le Conseil de Surveillance a pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Comité d'Audit

Un Comité d'Audit a été créé le 27 août 2009 et se compose de Mme Luce Gendry, qui en est la Présidente, de Mme Domitille Méheut et M. Philippe Charquet. Mme Tatiana Nourissat est secrétaire.

Chacun des membres du Comité d'Audit a été nommé en considération de son expertise et/ou de son indépendance, en particulier la Présidente du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit étudie en particulier :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la secrétaire générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

 1.1. Production et communication de l'information comptable et financière :
 - examen de la méthode de détermination de l'ANR,
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
 - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
 - les provisions sur titres de participations,
 - les engagements hors bilan,
 - la revue des communiqués financiers,

 1.2 Gestion des risques et contrôle interne :
 - revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
 - revue des principaux risques et des litiges,

 1.3 Activité du Comité d'Audit :
 - autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes ;

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :
 - les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
 - l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation,
 - l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
 - la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du *management* du Groupe IDI.

Les membres du comité rendent compte de leur mission chaque fois que cela est nécessaire.

En 2022, le Comité d'Audit s'est réuni à deux reprises, le 8 mars et le 7 septembre. Les Commissaires aux comptes ont participé à toutes les réunions.

Comité ESG

Conformément à la recommandation du Code de gouvernance d'entreprise Middlenext, un comité sur la responsabilité sociale et environnementale a été créé le 15 mars 2022. Il est composé de deux membres : Mme Hélène Molinari Présidente et M. Philippe Charquet. Une charte a été adoptée pour ce Comité le 15 novembre 2022, elle est disponible sur le site internet de l'IDI.

Réunions du Comité ESG

Au cours de l'exercice 2022, le Comité ESG s'est réuni deux fois :

14 septembre 2022

- Présentation de la vision ESG de l'IDI
 - Inscription de la vision dans un texte fondateur
 - Création d'un Comité ESG au niveau du Conseil de Surveillance
 - Création d'un groupe de travail interne
- Présentation de la stratégie ESG à l'échelle du Groupe
 - Adhésion aux PRI
 - Intégration des critères ESG au niveau du cycle d'investissement
- Présentation de la gestion ESG du portefeuille
 - La démarche adoptée
 - Mise en place de « participations-test » pour perfectionner cette démarche
 - Valorisation de la stratégie ESG

14 novembre 2022

- Préparation de la présentation ESG pour le Conseil de Surveillance du 15 novembre
 - Adoption d'une charte pour le Comité ESG
 - Intégration d'une partie ESG à notre présentation marketing
- Cartographie des opportunités extra-financières de l'IDI
- Questions diverses
 - Mise en place d'un bilan carbone et d'un outil de *reporting* ESG
 - Intégration d'un paragraphe ESG dans nos communiqués de presse
 - Suivi des actions ESG de nos participations
 - Enquête de Qualité de Vie au Travail

Il n'existe pas d'autre comité. La taille de l'IDI ne nous semble pas suffisamment importante pour justifier la mise en place d'autres comités. Chaque année, le Conseil de Surveillance revoit l'ensemble des points de vigilance du Code Middlenext et autres éléments de gouvernance du Code Middlenext (conflits d'intérêts, *say on pay*, etc.). Le suivi de l'évaluation des conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales est dans un premier temps réalisé par la secrétaire générale, qui en réfère ensuite à la Présidente du Conseil de Surveillance. Cette dernière en rend compte au Conseil de Surveillance.

Restrictions ou interdictions d'intervention sur titres

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention lors d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ses membres disposent d'informations non encore rendues publiques.

Détention d'actions

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas tenus d'être propriétaire d'une action au moins de l'IDI.

Autres éléments de gouvernance

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance :

- à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, aucune personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et aucun Associé commandité, au cours des cinq dernières années :
 - n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
 - n'a été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
 - n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ou
 - n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un Organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat ;
- à la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts existants ou potentiels n'est identifié entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités, a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale ;
- à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités, concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.

Formation des membres du Conseil de Surveillance

Dans le cadre de la multiplication des enjeux autour des thématiques de développement durable et à la suite de la structuration de notre démarche ESG, l'IDI organisera une formation sur l'ESG et la création de valeur, à destination des membres du Conseil de Surveillance et du *management* de ses participations. Cette formation aura lieu lors du premier semestre 2023 et sera animée par un expert du secteur.

2.2.2 Gérant et Associé commandité : Ancelle et Associés

2.2.2.1 PRÉSENTATION DE LA GÉRANCE, EXPERTISE ET EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU DIRIGEANT DU GÉRANT

Ancelle et Associés est l'unique Gérant et l'unique Associé commandité de l'IDI.

Son mandataire social est :

Christian Langlois-Meurinne

Né le 24 décembre 1944 et demeurant 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte

Sociétés sœurs :

SAS :

Président de Ancelle et Associés

Membre du Conseil de Surveillance de FCG (anciennement dénommée Orca Développement)

Représentant permanent de l'IDI en qualité de Vice-Président d'Ateliers de France

Représentant permanent de l'IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de Président de Financière Bagatelle

Représentant permanent de Financière Bagatelle, elle-même représentée par IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de Président de Newlife Finance

Représentant permanent de Financière Bagatelle, elle-même représentée par IDI, elle-même représentée par Ancelle et Associés, en qualité de Président de Talis Invest

Membre du Comité de Surveillance de Freeland

GIE :

Administrateur unique de GIE Matignon 18

Gérant :

SCI LMA

SCI Gavroche

SCI Alcibiade

Audiris EURL

SA de droit étranger :

Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets (Luxembourg).

Christian Langlois-Meurinne, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian Langlois-Meurinne a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : administrateur d'Albingia, membre du Comité de Surveillance de Financière Miro, Président du Conseil de Surveillance de Idinvest Partners, Président de ADFI 6, Président de ADFI 5, Président de Financière Bagatelle, représentant permanent de IDI en qualité de Vice-Président du Comité de Surveillance d'Ateliers de France (anciennement dénommé Mériguet Stratégie Développement), membre du Comité de Surveillance de Royalement Vôtre Éditions, membre du Comité Stratégique de Winncare, Président du Comité de Surveillance Ateliers de France.

Christian Langlois-Meurinne est le seul mandataire social de Ancelle et Associés.

La préparation de la succession du Gérant constitue un enjeu clé en vue d'assurer la pérennité de la Société, garantissant une continuité organisationnelle et capitalistique dans les situations de succession inopinée ou anticipée.

Un plan de succession, initialement adopté par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 20 avril 2020, est examiné et actualisé annuellement et en dernier lieu le 22 mars 2023.

Celui-ci prévoit notamment qu'il reviendra au Comité Exécutif d'assurer le fonctionnement de la Société en cas d'empêchement du président du Gérant, dans l'attente de la nomination d'un successeur par la famille Langlois-Meurinne en concertation avec la famille Méheut. Pour ce faire, un système de délégations est mis en place auprès des membres du Comité Exécutif associant, pour les opérations les plus importantes, la Présidence du Conseil de Surveillance et tenant compte à la fois des compétences de ses membres et de la durée de l'empêchement.

2.2.2.2 DÉCLARATION DU GÉRANT ET ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

À la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, au cours des cinq dernières années, Christian Langlois-Meurinne n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a pas été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, n'a pas fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), et n'a pas été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

- À la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflits d'intérêts existants ou potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de Christian Langlois-Meurinne et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.
- À la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de restriction acceptée par Christian Langlois-Meurinne concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'il détient.
- À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel le Christian Langlois-Meurinne a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale.
- À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la Gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.
- À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflit d'intérêts résultant du fait que le Gérant est également Associé commandité et Associé commanditaire majoritaire de l'IDI. À toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et Ancelle et Associés ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et convention de compte courant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document d'enregistrement universel.

2.3 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, À LA GÉRANCE ET À L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

Après avis consultatif du Conseil de Surveillance et en tenant compte des recommandations du Code Middlenext ainsi que des dispositions statutaires, l'Associé commandité a établi une politique de rémunération du Gérant conforme à l'intérêt social de la Société, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie qui vise notamment à faire croître l'ANR et à offrir à ses actionnaires, année après année, des taux de rendement interne nettement supérieurs à la moyenne du marché, telle que décrite au paragraphe 1.1.5. Pour ce faire, le Conseil de Surveillance a fixé la politique de rémunération du Gérant en lien avec ces éléments, en particulier en fixant des critères de la rémunération variable liés à la mise en œuvre de cette stratégie dans le respect de l'intérêt social puisque la variabilité intègre notamment un pourcentage des capitaux propres consolidés et un pourcentage du bénéfice net annuel consolidé.

La politique de rémunération du Gérant est mise en œuvre par le Conseil de Surveillance. Tant en matière d'avis consultatif sur la politique (détermination, révision et dérogation) que de mise en œuvre de la politique, les avis et décision du Conseil de Surveillance sont rendus et pris hors la présence du Gérant.

Le Conseil de Surveillance a arrêté les éléments de la politique de rémunération s'appliquant aux membres du Conseil de Surveillance en s'assurant que cette politique respecte les principes susvisés. Sa révision et sa mise en œuvre sont réalisées par le Conseil de Surveillance.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société. En cas de circonstances exceptionnelles, et sous réserve de respecter les conditions ci-après définies, l'Associé commandité en ce qui concerne le Gérant ou, le Conseil de Surveillance en ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance, pourra déroger à l'application de la politique de rémunération pour autant que cette dérogation soit conforme aux dispositions statutaires, temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société et conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce. L'Associé commandité ou le Conseil de Surveillance, selon le cas, motivera sa décision afin que la justification retenue soit portée à la connaissance des actionnaires dans le prochain rapport sur le gouvernement d'entreprise.

L'Associé commandité ne pourra décider de déroger à la politique de rémunération du Gérant que sur proposition du Conseil de Surveillance dûment étayée.

Dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et de la révision de la politique de rémunération, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société ont été prises en compte.

2.3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

2.3.1.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 22 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale du 12 mai 2022 a fixé la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, y compris les membres du Comité d'Audit et du Comité ESG, à la somme annuelle de 146 000 euros valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale aux membres du Conseil de Surveillance, également valables pour le Censeur, ont été fixés par le Conseil de Surveillance et sont les suivants :

- assiduité ;
- appartenance au Comité d'Audit ;
- appartenance au Comité ESG ;
- présidence du Conseil ;
- présidence du Comité d'Audit ;
- présidence du Comité ESG.

Ainsi, sous réserve d'une franchise d'une séance, les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération en fonction de leur présence effective aux séances du Conseil de Surveillance.

La Présidente du Conseil de Surveillance perçoit une somme supplémentaire au titre de ses fonctions de Président et les membres du Comité d'Audit et du Comité ESG bénéficient également d'une somme additionnelle au titre de leur participation à ces comités, étant précisé que la Présidente du Comité d'Audit et la Présidente du Comité ESG reçoivent un montant supérieur à celui des autres membres.

En cas de nomination, cooptation ou cessation du mandat en cours d'exercice, il sera effectué un *prorata temporis*.

2.3.1.2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES

Les rémunérations versées et attribuées aux membres du Conseil de Surveillance au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2021	**Montants attribués au titre de l'exercice 2022**	**Montants versés au cours de l'exercice 2022**
MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS				
Mme Luce GENDRY, Présidente				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	18 000	18 000	20 000	20 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
Peugeot Invest, Vice-Président				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	12 000	N/A	N/A	N/A
Autres rémunérations	0	N/A	N/A	N/A
ALLIANZ IARD				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	8 000	8 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Gilles BABINET				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	8 000	8 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
BM INVESTISSEMENTS				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	N/A	3 200	9 000	9 000
Autres rémunérations	N/A	0	0	0
M. Sébastien BRETEAU				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	8 000	6 400	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Philippe CHARQUET				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	12 000	12 000	17 000	17 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
M. Cyrille CHEVRILLON				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	N/A	N/A	6 000	6 000
Autres rémunérations	N/A	N/A	0	0
CLARA EURL				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	N/A	3 200	9 000	6 000
Autres rémunérations	N/A	0	0	0
M. Gilles ÉTRILLARD				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	4 000	0	N/A	N/A
Autres rémunérations	0	0	N/A	N/A
Mme Julie GUERRAND				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	2 000	N/A	N/A	N/A
Autres rémunérations	0	N/A	N/A	N/A
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	4 000	0	9 000	0
Autres rémunérations	0	0	0	0

	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2021	Montants attribués au titre de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022
Mme Iris LANGLOIS-MEURINNE				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	8 000	4 800	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
LIDA SAS				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	8 000	8 000	9 000	9 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
Mme Domitille MEHEUT				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	8 000	12 000	14 000	14 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
Mme Hélène MOLINARI				
Rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil	6 000	8 000	14 000	14 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
TOTAL	**106 000**	**91 600**	**146 000**	**131 000**

Les montants attribués aux titres des exercices 2020 et 2021 sont respectivement de 114 000 € et 112 400 € et les montants versés de 106 000 € et 91 600 €.

Il est précisé que c'est Jacques Richier, représentant de ALLIANZ IARD, qui a perçu le montant relatif à la rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2023 aura à se prononcer sur la rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2022 telle qu'exposée dans le tableau ci-dessus.

Il n'y a pas d'autres mandataires sociaux personnes physiques que les membres du Conseil de Surveillance.

2.3.2 Rémunération de la Gérance

2.3.2.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération a été fixée par l'Associé commandité, après avis consultatif du Conseil de Surveillance et conformément aux dispositions statutaires.

En cohérence avec les dispositions statutaires telles qu'appliquées depuis 1988 et parce que cette politique de rémunération est en relation directe avec la stratégie de l'IDI, la rémunération du Gérant est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération fixe est égale à 838 470 euros (5,5 millions de francs français). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice.

La rémunération variable annuelle est fonction de deux critères, l'un en relation avec les capitaux propres consolidés de l'exercice considéré et l'autre en fonction du montant du bénéfice net annuel consolidé avant impôt de l'exercice considéré. Ces critères de la rémunération variable contribuent aux objectifs de la politique de rémunération en ce qu'ils lient directement la rémunération du Gérant à la performance (bénéfice net annuel consolidé avant impôt) et à la pérennité de l'IDI (montant des capitaux propres consolidé). Ainsi la rémunération variable est égale à la somme des éléments suivants :

- 1 % du montant des capitaux propres consolidés part du Groupe diminué du dividende distribué aux actionnaires commanditaires et à l'Associé commandité au titre de cet exercice ;
- 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts, part du Groupe ;

 diminuée de la rémunération fixe. Si le montant de la rémunération variable avant la déduction de la rémunération fixe est inférieur à la rémunération fixe, alors il est considéré que la rémunération variable est égale à zéro.

La rémunération globale du Gérant est toutes taxes comprises.

Le versement de la rémunération du Gérant (fixe et variable) d'une année N, intervient ainsi en N+1, une fois que les comptes consolidés de l'année N ont été approuvés en Assemblée Générale et la rémunération du Gérant en découlant également.

Le Gérant étant une personne morale, la rémunération fixe est proportionnellement faible par rapport à la rémunération variable annuelle afin de rémunérer le Gérant au maximum en fonction des performances de l'IDI. Il a été décidé de ne pas plafonner le montant de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe.

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, les critères sont revus par le Conseil de Surveillance sur la base des comptes consolidés présentés annuellement au Conseil de Surveillance et ils sont définitivement acquis lors du vote de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes consolidés et sur la rémunération des dirigeants.

La Gérance étant une société, elle ne bénéficie par nature, d'aucun des engagements suivants : indemnité de départ, indemnité de non-concurrence, retraite à prestations ou cotisations définies ou autres engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

De même, la Gérance ne bénéficie d'aucun avantage de quelque nature que ce soit et il n'y a pas d'autres éléments de rémunération attribuable à raison du mandat.

Pour satisfaire aux dispositions du deuxième alinéa du III de l'article L. 225-100 du Code de commerce issu de l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 (désormais codifié au dernier alinéa de l'article L. 22-10-34), le versement de la rémunération du Gérant au titre de chaque exercice à compter de la rémunération due au titre de 2020 sera dorénavant effectué à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de cet exercice et approuvé les éléments de cette rémunération.

2.3.2.2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES

PRÉSENTATION HISTORIQUE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES ET ATTRIBUÉES AU GÉRANT *(EN MILLIERS D'EUROS)*

Say on pay ex-post

L'Assemblée Générale du 11 mai 2023 aura à se prononcer sur la rémunération du Gérant au titre de l'exercice 2022 telle qu'exposée dans le tableau ci-dessous.

	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au cours de l'exercice écoulé
2020 : Rémunération totale (I + II)		**5 789**
Rémunération fixe (versée en janvier 2020) (I)		***1 686***
Rémunération variable (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		***4 103***
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2020 (versée en 2021)		5 022
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2020 (versée en 2021)		767
(iii) Rémunération fixe		< 1 686 >
2021 : Rémunération totale (I + II)		**9 135**
Rémunération fixe *(versée en 2022)* (I)		***1 703***
Rémunération variable (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2021 (versée en 2022)		5 924
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2021 (versée en 2022)		3 211
(iii) Rémunération fixe		< 1 703 >
2022 : Rémunération totale (I + II)		**8 442**
Rémunération fixe *(versée en 2023)* (I)		***1 737***
Rémunération variable (II) décomposée comme suit (i) + (ii) - (iii) :		
(i) 1 % des fonds propres consolidés 2022 (versée en 2023)		6 532
(ii) 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts 2022 (versée en 2023)		1 910
(iii) Rémunération fixe		< 1 737>

ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À LA SOCIÉTÉ ANCELLE ET ASSOCIÉS, GÉRANT (VINGTIÈME RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MAI 2023)

Rémunération du Gérant	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants attribués au titre de l'exercice 2022
Rémunération variable 2021	9 135	
Rémunération fixe 2022	-	1 737
Rémunération variable 2022	-	6 705
Total	**9 135**	**8 442**

Say on pay ex-ante

Depuis le 1er janvier 2020, et en application des dispositions des articles L. 226-8 et L. 226-8.1 du Code de commerce issue de l'Ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 (désormais codifiés au dernier alinéa de l'article L. 22-10-34), la rémunération du Gérant est désormais déterminée conformément à une politique de rémunération dont les éléments sont établis par l'Associé commandité après avis consultatif du Conseil de Surveillance. Cette politique, décrite au paragraphe 2.3.2.1 du présent document, fera l'objet d'un vote en Assemblée Générale.

AUTRES ÉLÉMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L. 225-37-3 DU CODE DE COMMERCE

À titre préliminaire, il est précisé que l'IDI ne comporte que douze salariés, dont une partie de l'équipe d'investissement. De ce fait, les données relatives à la rémunération moyenne ou médiane des salariés ou leur évolution peuvent être fortement impactées d'une année sur l'autre en cas d'arrivée ou de départ d'une ou d'un salarié avec une forte expérience, et corollairement la rémunération qui y est associée. La lecture des tableaux qui suivent doit prendre en considération cette hypothèse.

	Ratio entre le niveau de rémunération du dirigeant mandataire et la rémunération des salariés de la Société sur une base équivalent temps plein :	Président du Conseil	Gérant
Exercice 2018	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,12	4,06
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,1	3,16
Exercice 2019	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,14	4,5
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,2	6,51
Exercice 2020	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,12	4,07
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,18	5,89
Exercice 2021	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,11	3,64
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,16	5,11
Exercice 2022	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération moyenne des salariés de la Société	0,11	3,69
	Ratio rémunération du dirigeant mandataire/rémunération médiane des salariés de la Société	0,14	4,58

	Évolution annuelle de la rémunération de la Présidente du Conseil (N/N-1)	Évolution annuelle de la rémunération du Gérant (N/N-1)	Évolution annuelle de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société (N/N-1)	Évolution annuelle des performances de la Société (N/N-1)		Évolution annuelle des ratios d'équité (N/N-1)			
						Ratio/rémunération moyenne des salariés de la Société		Ratio/rémunération médiane des salariés de la Société	
				ANR par action (€)	Pourcentage	Présidente du Conseil	Gérant	Présidente du Conseil	Gérant
Exercice 2018	0	- 20,35 %	19,18 %	61,87	15,5 %	- 55,47 %	- 15,31 %	- 65,34 %	- 65,01 %
Exercice 2019	0	- 5,71 %	- 9,77 %	64,82	8,1 %	10,83 %	105,91 %	10,83 %	105,91 %
Exercice 2020	0	- 0,82 %	10,60 %	67,19	6,11 %	- 9,59 %	- 9,63 %	- 9,53 %	- 9,57 %
Exercice 2021	0	0	11,87 %	82,16	28,21 %	- 10,61 %	- 10,61 %	- 13,17 %	- 13,17 %
Exercice 2022	0	0	- 1,16 %	89,45	12,01 %	1,18 %	1,18 %	- 10,36 %	- 10,36 %

ADHÉSION AUX RECOMMANDATIONS DU CODE SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil de Surveillance a, lors de ses séances du 28 avril 2009 et du 28 avril 2015, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

2.3.3 Rémunération de l'Associé commandité

En sa qualité de seul Associé commandité, Ancelle et Associés se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1er janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 734 277 euros à compter du 1er janvier 2022.

DIVIDENDE VERSÉ À L'ASSOCIÉ COMMANDITE *(EN EUROS)*

	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
Au titre de l'exercice	Dividendes	Autres revenus distribués	
2019	Dividende au commandité : 1 720 736 € Dividende ordinaire : 10 832 343 € soit 1,50 € par action		
2020	Dividende au commandité : 1 727 102 € Dividende ordinaire : 14 485 358 € soit 2,00 € par action		
2021	Dividende au commandité : 1 730 211 € Dividende exceptionnel (a) : 7 966 947 € soit 1,10 € par action Dividende ordinaire (a) : 16 658 162 € soit 2,30 € par action		

(a) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

2.4 OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE L'IDI ET LES SOCIÉTÉS QU'ELLE CONTRÔLE ET UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE

IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Aucune convention n'a été conclue par l'IDI ou les sociétés qu'elle contrôle avec l'un de ses mandataires sociaux ou actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote autres que celles conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de commerce et qui sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit dans sa séance du 15 avril 2020 et le Conseil de Surveillance lors de la séance du 20 avril 2020 ont approuvé la procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et la mise en œuvre de cette procédure. En 2022, aucune convention de cette nature n'a été conclue.

Lors de ses travaux, le Conseil de Surveillance n'a eu connaissance d'aucun conflit d'intérêts entre la Société, un membre du Conseil de Surveillance ou le Gérant.

2.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 29 « Accès aux Assemblées Générales » des statuts de la Société.

2.6 CONDITIONS D'APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2022, la proportion des femmes membres du Conseil de Surveillance est de 42 % conforme aux termes de la loi du 27 janvier 2011.

2.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRES PUBLIQUES

La Société est constituée sous forme de société en commandite par actions. Elle ne peut, en pratique, pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire. En application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce (sur renvoi de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce), nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations, directes ou indirectes, connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 6.3 ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts des actions ordinaires ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires autres que ceux mentionnés dans le présent document d'enregistrement universel ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- l'article 16 des statuts stipule que la nomination et la révocation du Gérant sont de la compétence exclusive de l'Associé commandité ;
- en matière de pouvoirs de la Gérance, il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital ;
- les pouvoirs du Gérant en matière de rachat d'actions sont décrits au paragraphe 6.4 ;
- la modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- il n'existe pas d'accords qui ont un impact significatif conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société ;
- il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions du Gérant ;
- la Société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital (paragraphe 21.1.7 du Règlement européen).

2.8 AUGMENTATIONS DE CAPITAL POTENTIELLES

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Gérant (augmentation de capital)

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée et échéance	Pourcentage maximal du capital	Utilisation
Émission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2022	26 mois 12 juillet 2024	100 000	Non utilisé

03

RAPPORT DE GESTION

3.1 LES COMPTES CONSOLIDÉS 60
3.1.1 Principales données consolidées 60
3.1.2 Commentaires 60

3.2 LES COMPTES SOCIAUX 62

3.3 ACTIF NET RÉÉVALUÉ 62
Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR) 62
Évaluation des parts de l'Associé commandité 63
Évolution de l'ANR par action 66

3.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 ET FIXATION DU DIVIDENDE 67

3.5 PERSPECTIVES FINANCIÈRES 68

3.6 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS 68

3.7 PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ 69
État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants 69
Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI 69
Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance 69

3.8 SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL 69
Contrats d'intéressement et de participation 69
Bons de souscription d'actions 69
Actions gratuites 69
Options d'achat d'actions 70
Options de souscription d'actions 70
Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe 70
Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages 70

3.9 CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES 71
3.9.1 Procédures de contrôle interne 71
3.9.2 Risques 73

3.10 DIFFÉRENDS ET LITIGES 75

3.11 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES 76

3.12 CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI 76

3.13 UNE VISION RESPONSABLE DE L'INVESTISSEMENT, EN COHÉRENCE AVEC NOTRE ADN 77

3.1 LES COMPTES CONSOLIDÉS

3.1.1 Principales données consolidées

(en milliers d'euros)	2021	2022
Résultat opérationnel	128 908	77 960
Résultat avant impôt	128 428	76 392
Charge d'impôt (produit)	- 2 190	3 992
RÉSULTAT NET	**126 238**	**80 384**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**126 238**	**80 384**
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION PART GROUPE *(EN EUROS)*	**18,03**	**11,48**
Immobilisations corporelles/incorporelles	652	612
Immobilisations corporelles (contrats de location – IFRS 16)	1 492	14 501
Immobilisations financières	715 307	717 262
Stocks et Créances	8 221	13 471
VMP et disponible	12 920	52 478
TOTAL ACTIF/PASSIF	**738 592**	**798 324**
Capitaux propres part Groupe	612 432	672 792
Intérêts minoritaires	8	8
Provisions pour risques et charges	4 227	3 915
Dettes financières	87 306	97 377
Autres dettes	34 619	24 232

3.1.2 Commentaires

NORMES IFRS

Depuis 2005, conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS. La norme IFRS 10 prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement. Au 31 décembre 2022, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés. Conformément aux normes IFRS 10 et IFRS 9, le reste du portefeuille d'investissement de l'IDI est évalué à la juste valeur par le compte de résultat.

BILAN

a) À l'actif

Fin 2022, les actifs financiers valorisés à la juste valeur par le résultat s'élèvent à 717,3 millions d'euros incluant 12,3 millions d'euros souscrits et non encore libérés.

La progression de 2,0 millions d'euros du portefeuille s'explique par :

- 43,4 millions d'euros d'acquisitions plus 84,6 millions d'euros de variations de valorisation des actifs à leur juste valeur par le résultat et 2,1 millions d'euros de variations d'intérêts ;
- à mettre en regard de 128,1 millions d'euros de cessions et remboursements.

Les autres actifs et la trésorerie totalisent 81,1 millions d'euros incluant :

- 0,6 million d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- 14,5 millions d'euros d'immobilisations corporelles liées aux contrats de location et en particulier le bail ;
- 8,6 millions d'euros d'autres actifs, non courants ;
- 4,9 millions d'euros de créances courantes ;

- 44,1 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) ;
- 8,4 millions d'euros de disponibilités (voir paragraphe Financement ci-dessous).

b) Au passif

Fin 2022 les capitaux propres s'élèvent à 672,8 millions d'euros incluant 3,9 millions d'euros de provisions pour risques et charges et 121,6 millions d'euros de dettes d'exploitation et autres passifs. Il s'agit avant tout de 82,5 millions d'euros de dettes financières intragroupe auprès de Financière Bagatelle (filiale détenue à 100 %), des engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds *private equity* pour 12,3 millions d'euros et de 0,5 million d'euros d'impôt différé.

RÉSULTAT

L'exercice 2022 se solde par un bénéfice net consolidé de 80,4 millions d'euros.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 78,0 millions d'euros dont :

- 94,2 millions d'euros au titre du résultat des activités d'investissement ;
- - 16,2 millions d'euros au titre des autres produits et charges de l'activité ordinaire.

Le résultat des activités d'investissement se compose de :

- 84,6 millions d'euros de variation de valorisation des actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- 9,5 millions d'euros de revenus du portefeuille d'actifs financiers dont 2,3 millions d'euros d'intérêts et 7,2 millions d'euros de dividendes.

Le résultat financier s'élève à - 1,5 million d'euros.

L'impôt sur les bénéfices après comptabilisation du résultat d'intégration fiscal et de l'impôt différé passif est positif de 3,9 millions d'euros.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

La situation nette part du Groupe est passée de 612,4 millions d'euros fin 2021 à 672,8 millions d'euros fin 2022, soit une progression de 60,4 millions d'euros résultant, des dividendes versés en 2022 (- 20,0 millions d'euros), du résultat de l'exercice (80,4 millions d'euros).

FINANCEMENT

La trésorerie et équivalents trésorerie du Groupe passe de 12,9 millions d'euros à fin 2021 à 52,5 millions d'euros fin 2022. Cette variation résulte :

- de 87,6 millions d'euros provenant des flux nets des investissements, 125,5 millions d'euros pour les cessions et remboursements plus 6,1 millions d'euros d'intérêts et dividendes encaissés, moins 44,0 millions d'euros pour les acquisitions du portefeuille d'investissement ;
- des avances financières intragroupe pour – 3,0 millions d'euros ;
- des mouvements nets des dettes financières pour – 0,3 million d'euros ;
- des revenus et charges liés à la trésorerie et au financement pour - 1,7 million d'euros ;
- des dividendes distribués et la valorisation d'autodétention pour – 20,0 millions d'euros ;
- des flux générés par les coûts d'exploitation et la fiscalité soit – 22,8 millions d'euros.

En plus de la trésorerie dont il dispose, l'IDI bénéficie d'une facilité de caisse de 5 millions d'euros et d'une ligne de crédit de 60 millions d'euros.

DÉLAIS DE PAIEMENT

Les montants dus par l'IDI à ses fournisseurs s'établissent à 8,56 millions d'euros contre 9,71 millions d'euros fin 2021. Comme en 2021 il n'y a aucune facture non échue au terme de l'exercice. Les délais de règlement des factures non échues sont conformes à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite loi LME.

3.2 LES COMPTES SOCIAUX

BILAN

a) À l'actif

Fin 2022, les immobilisations corporelles sont de 0,7 million d'euros. Les immobilisations financières (portefeuille titres) s'établissent à 306,6 millions d'euros nets. La trésorerie s'élève à 56,5 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres). À cela s'ajoutent 5,5 millions d'euros de créances.

b) Au passif

Les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 259,0 millions d'euros fin 2022, contre 284,4 millions d'euros fin 2021. Cette diminution de 25,4 millions d'euros correspond au résultat de l'exercice 2022 (- 5,4 millions d'euros) et du dividende 2021 versé aux actionnaires de l'IDI, soit 20 millions d'euros.

La provision pour risques s'élève à 3,9 millions d'euros fin 2022 contre 4,2 millions d'euros fin 2021. Quant aux dettes, elles s'établissent à 106,4 millions d'euros, dont :

- 82,5 millions d'euros de dettes financières correspondant aux dettes financières intragroupe auprès de la Financière Bagatelle (filiale détenue à 100 %) ;
- 11,6 millions d'euros d'autres dettes (fournisseurs, créditeurs divers, etc.) ;
- 12,3 millions d'euros de titres restant à libérer.

RÉSULTAT

Le résultat net comptable n'est pas représentatif de la qualité du portefeuille de l'IDI et de ses performances. Contrairement aux normes comptables IFRS, la comptabilité sociale ne prend en compte que les dépréciations sur titres, mais n'intègre pas les variations de plus-values latentes. L'exercice 2022 se solde ainsi par une perte nette de 5,4 millions d'euros. Elle provient :

- du résultat courant de - 9,9 millions d'euros ;
- du résultat d'exploitation de – 16,1 millions d'euros (contre - 17,2 millions en 2021) ;
- du résultat financier de 6,2 millions d'euros ;
- du résultat exceptionnel de 3,4 millions d'euros ;
- et de l'impôt sur les bénéfices qui, après comptabilisation du résultat fiscal d'intégration, est créditeur de à 1,1 million d'euros.

3.3 ACTIF NET RÉÉVALUÉ

Méthode de calcul de l'actif net réévalué (ANR)

L'actif net réévalué (ANR) est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les lignes directrices d'évaluation de l'IPEV. Il est déterminé en réévaluant le portefeuille d'investissements de l'IDI sur la base des méthodes suivantes :

a) Titres non cotés

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond au prix d'achat sauf événement significatif portant notamment sur la structure d'acquisition.

Après 12 mois de détention, la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est appliquée. IDI applique, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b) Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période. Une décote peut être appliquée dans le cas où un bloc d'actions n'est pas immédiatement cessible. Cette décote est calculée le cas échéant sur la base des volumes d'échanges habituels de la valeur.

c) Parts de fonds d'investissement

Les parts des fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier actif net réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Une décote comprise entre 5 et 50 % peut être appliquée pour les parts non liquides ou faisant l'objet de restrictions de négociabilité.

Évaluation des parts de l'Associé commandité

RAPPORT DETROYAT ASSOCIES – MARS 2023

Philippe Leroy, Président, 121 avenue de Malakoff, 75016 Paris

Détroyat Associés est une société indépendante qui a une expérience de près de 40 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Contexte

*Les statuts de l'IDI (ci-après le « **Groupe** » ou la « **Société** ») prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs (457 347 €).*

*Selon les statuts, ce montant est indexé tous les ans sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les 12 derniers mois (ci-après le « **TMO** »). Il est prévu que ce dividende soit égal à 3 % du résultat consolidé avant impôt part du Groupe IDI (ci-après le « **RCAI** ») si ce dernier calcul aboutit à un résultat supérieur. Cela a été le cas pour six exercices : 2000, 2010, 2016, 2017, 2021 et 2022. Au titre de 2022, le dividende minimal correspondant à l'indexation sur le TMO s'établirait à 1 732 632 €.*

*La valeur des parts de l'Associé commandité est l'une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI (ci-après l' « **ANR** »). Cette évaluation porte sur les droits financiers liés à l'existence du dividende précipitaire défini ci-dessus, mais ne valorise pas les droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite.*

C'est dans ce contexte que vous nous avez contactés aux fins d'obtenir une opinion indépendante sur la valeur des parts de l'Associé commandité au 31 décembre 2022. Pour rappel, cette valeur s'élevait au 31 décembre 2021 à 37,10 millions d'euros.

En conformité avec les méthodologies utilisées dans les rapports précédents de Détroyat Associés, cette évaluation est conduite, d'une part, du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution historique de la valeur liée à l'existence d'un dividende précipitaire, et, d'autre part, du point de vue de l'Associé commandité, via la valeur financière de ses dividendes précipitaires prospectifs.

Avertissement

Les informations, utilisées pour la réalisation de nos travaux, ont soit été fournies par l'IDI, soit étaient publiques. Détroyat Associés n'a effectué aucune revue physique et aucune évaluation indépendante des immobilisations, de l'actif ou du passif de l'IDI et de ses filiales et participations. Détroyat Associés n'a effectué aucune revue indépendante des litiges en cours ou potentiels, des recours, réclamations ou autres responsabilités potentielles dont la Société pourrait faire l'objet. De manière générale, ont été tenues pour acquises, sans vérification indépendante, l'exactitude des données, documents ou informations qui ont été communiqués ou auxquels Détroyat Associés a eu accès sans que Détroyat Associés puisse encourir une quelconque responsabilité du fait de ces données, documents et informations. Détroyat Associés ne peut garantir l'exactitude des prévisions, estimations et informations fournies.

Évaluation en dilution implicite (point de vue de l'actionnaire commanditaire)

Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'actionnaire commanditaire, qui subit une dilution du fait de l'existence d'un dividende précipitaire revenant à l'Associé commandité. Cette dilution se mesure en réintégrant les dividendes historiques perçus par l'Associé commandité et par les actionnaires commanditaires à la valeur de l'ANR au 31 décembre 2022.

Sur la base des apports historiques des actionnaires au capital de l'IDI depuis 2000 et des dividendes perçus par l'Associé commandité et les actionnaires commanditaires à date, le taux de rendement interne (« TRI ») ressort à 9,79 % au 31 décembre 2022.

En capitalisant les dividendes perçus depuis 2000 à ce TRI de 9,79 %, la valeur capitalisée au 31 décembre 2022 des dividendes perçus par l'Associé commandité s'établit à 100,7 millions d'euros et les dividendes perçus par les actionnaires commanditaires s'établissent à 635,1 millions d'euros. Compte tenu d'un ANR de 663,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 après déduction du dividende qui sera versé à l'Associé commandité au titre de l'année 2022, les dividendes historiques perçus par l'Associé commandité représentent 7,3 % de la valeur globale, soit une valeur des droits financiers de l'Associé commandité qui s'établit à 48,6 millions d'euros (cf. Annexe 1).

Évaluation par les flux prévisionnels (point de vue de l'Associé commandité)

Dans cette méthode, l'évaluation est conduite du point de vue de l'Associé commandité en considérant la valeur actualisée de ses dividendes prospectifs.

Elle repose, d'une part, sur l'hypothèse de dividendes prospectifs dont la valeur repose sur le taux d'indexation du dividende minimal et sur l'évolution de l'ANR, et, d'autre part, sur l'utilisation d'un taux d'actualisation cohérent avec le risque encouru par l'Associé commandité.

Estimation du taux d'actualisation

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital-investissement, le taux de rentabilité exigé, c'est-à-dire le taux d'actualisation de ses dividendes prospectifs, doit tenir compte du coût du capital de l'IDI.

Celui-ci est déterminé à partir du modèle Trival® de Détroyat Associés. Dans ce modèle, le coût des fonds propres prend en compte, pour chaque société, l'ensemble des risques subis par les actionnaires et la liquidité en Bourse de l'action de la société.

Au 31 décembre 2022, compte tenu de ces éléments d'analyse, et sur la base de la moyenne calculée au cours du second semestre 2022 des paramètres de marché issus du modèle Trival®, le coût des fonds propres de l'IDI s'établit à 11,48 % et se décompose de la manière suivante :

TABLEAU 1 : COÛT DES FONDS PROPRES D'IDI AU 31 DÉCEMBRE 2022

		Coût des fonds propres	
		Moyenne 6M	Paramètres spécifiques IDI
Coût des fonds propres après impôts	*Coût des fonds propres - Marché*	*8,34%*	*8,34%*
	Impact du risque d'IDI	670,65% x (102,79 - 1)	0,19%
	Impact de l'illiquidité d'IDI	303,16% x (197,34 - 1)	2,95%
	Coût des fonds propres d'IDI		**11,48%**

Source : Détroyat Associés

Le coût des fonds propres de l'IDI de 11,48 % se compare à une rentabilité exigée de l'ensemble du marché actions de la zone euro de 8,34 %. Il est en hausse de + 337 points de base par rapport à son niveau au 31 décembre 2021 (8,11 %), du fait de la remontée des taux qui s'est matérialisée par la baisse des indices boursiers. Les primes de marché se sont également tendues et le coefficient d'illiquidité de l'action a monté.

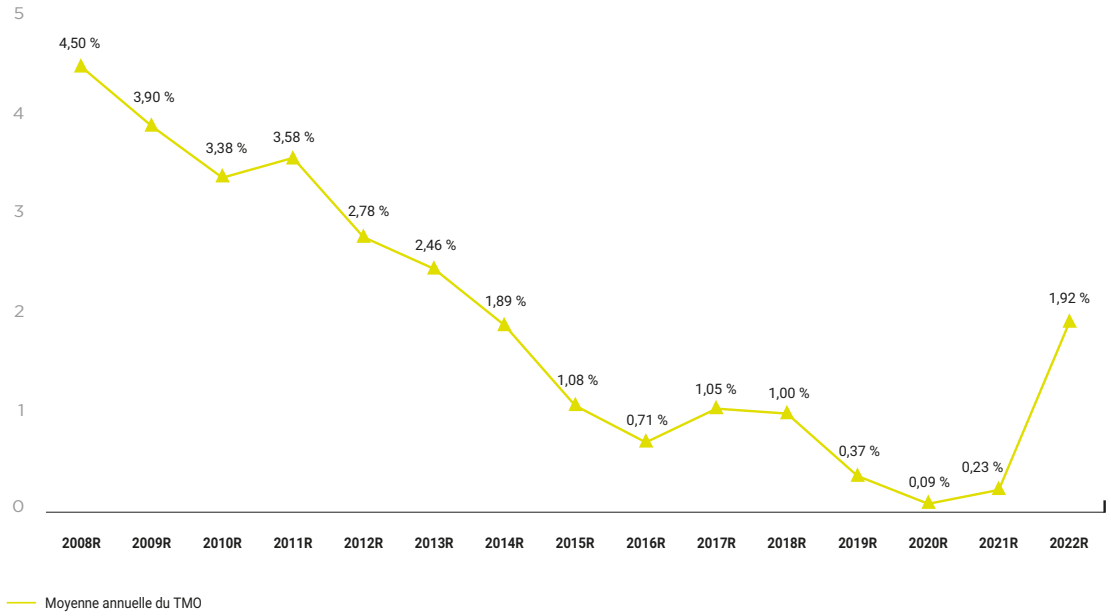
Le coût des fonds propres de l'IDI, qui correspond à la rentabilité exigée par les actionnaires commanditaires compte tenu des caractéristiques de risque et de liquidité de l'action IDI, est assimilable à la variation exigée de l'ANR du Groupe. Afin de tenir compte de l'absence de liquidité des droits financiers de l'Associé commandité, notamment par rapport aux actions détenues par les actionnaires commanditaires librement cessibles sur le marché, le coefficient d'illiquidité utilisé s'établit à 2,10, conforme à celui de la société la moins liquide suivie dans le modèle Trival®, soit un taux d'actualisation de 11,85 %.

Estimation des flux prévisionnels

Les dividendes prospectifs perçus par l'Associé commandité sont fonction du taux d'indexation du dividende minimal et de l'évolution de l'ANR, afin de tenir compte de la possibilité de dividendes complémentaires versés à l'Associé commandité en fonction du RCAI réalisé par l'IDI. En effet, suite à la forte croissance de l'ANR au cours des six dernières années, le dividende préciputaire a été supérieur à son niveau minimal en 2016, 2017, 2018 (année durant laquelle il n'a pas été versé du fait de l'absence de bénéfice distribuable au niveau de l'IDI) 2021 et 2022. L'évaluation par les flux prévisionnels tient compte d'une évolution attendue de l'ANR de + 11,48 % par an, conforme au coût des fonds propres de l'IDI, qui se répercute sur le RCAI.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'indexation du dividende minimal est fonction de l'évolution du TMO, c'est-à-dire un taux d'intérêt constaté sur le marché primaire des obligations privées. Ce taux s'établit à 1,92 % en moyenne sur l'exercice 2022, en forte hausse par rapport à la moyenne 2021 (0,23 %). Les dernières années ayant été impactées par des politiques accommodantes des banques centrales suite à la crise des subprimes en 2008 et la crise sanitaire du Covid-19 en 2020 (cf. Figure 1).

FIGURE 1 : ÉVOLUTION HISTORIQUE DU TAUX MENSUEL DES OBLIGATIONS PRIVÉES SUR LE MARCHÉ PRIMAIRE (« TMO »)

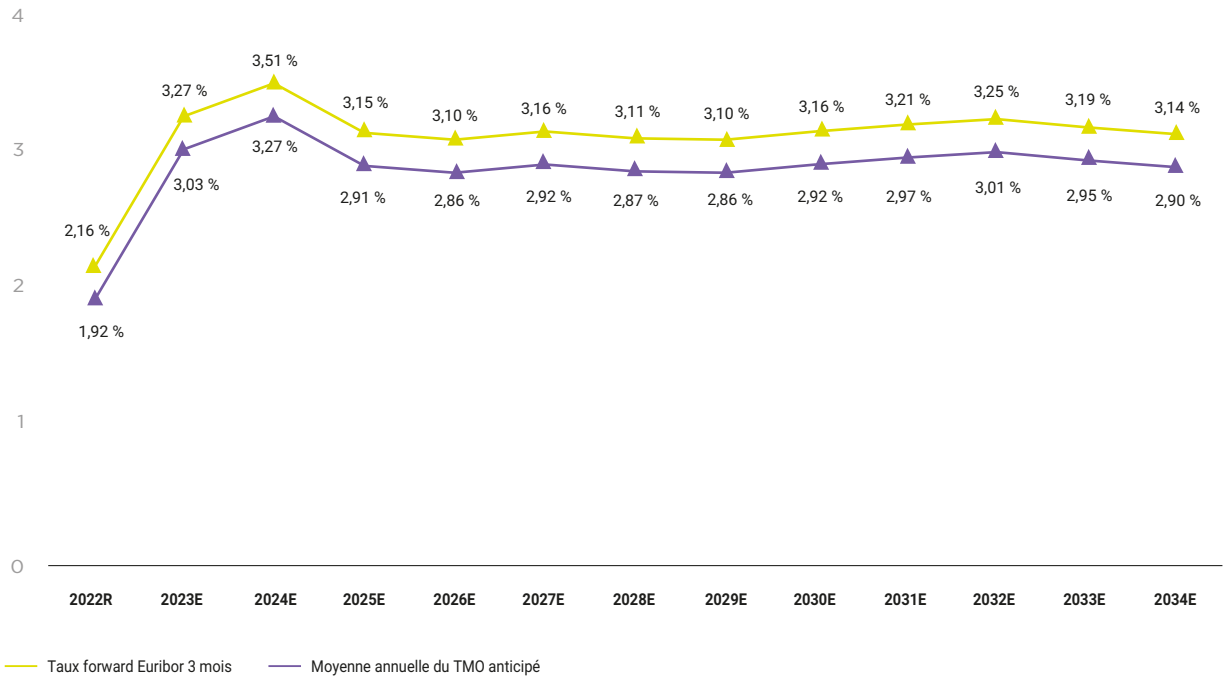


Source : Banque de France

L'année 2023 verra la poursuite du resserrement monétaire engagé en 2022 par les banques centrales pour contrer l'inflation. Le marché anticipe une remontée des taux à 10 ans de 109 points de base, sur la base des taux forward de l'Euribor 3 mois déduits de la courbe des taux euro-swap au 31 décembre 2022 (taux forward 2032 de 3,25 % vs.taux spot Euribor 3 mois de 2,16 % au 31 décembre 2022, soit une différence de 109 points de base).

Ainsi notre évaluation par actualisation des dividendes prospectifs tient compte d'une remontée progressive du TMO en ligne avec la courbe des taux de l'Euribor 3 mois (cf. Figure 2) pour l'estimation du dividende minimal de l'Associé commandité. Ainsi le TMO à 10 ans est estimé à 3,01 % (TMO moyen de 1,92 % en 2022, augmenté de 109 points de base, soit 3,01 % en 2032).

FIGURE 2 : TAUX FORWARD DE L'EURIBOR 3 MOIS ET TMO ANTICIPÉ



Au 31 décembre 2022, la valeur des droits financiers de l'Associé commandité s'établit à 44,6 millions d'euros, soit 6,7 % de l'ANR. Cette valeur tient compte du caractère ni arbitrable sur le marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles des droits financiers de l'Associé commandité via un taux d'actualisation de 11,85 % % supérieur au coût des fonds propres de l'IDI de 11,48 %. En utilisant le coût des fonds propres de l'IDI comme taux d'actualisation, la valeur des droits financiers s'établirait à 49,2 millions d'euros.

Conclusion

Les travaux menés par Détroyat Associés ont pour objet l'évaluation des droits financiers de l'Associé commandité de l'IDI, liés à l'existence d'un dividende préciputaire. Ils ne portent pas sur l'évaluation des droits conférés par le statut de Commandité sur la gouvernance de la Société ni sur les revenus associés à la fonction de Gérance de la Commandite.

Au 31 décembre 2022, les deux approches mises en œuvre aboutissent à une fourchette de valeur des droits financiers de l'Associé commandité qui s'établit entre 44,6 millions d'euros et 48,6 millions d'euros. La valeur retenue au 31 décembre 2022 correspond au milieu de cette fourchette, soit 46,6 millions d'euros. Elle est en hausse de + 25,6 % par rapport à la valorisation de 37,10 millions d'euros au 31 décembre 2021, principalement du fait de la hausse de l'ANR (+ 8,2 % sur un an) et de l'augmentation de l'espérance de rentabilité (de 8,11 % à 11,48 % par an) ».

Le responsable du document d'enregistrement universel atteste que le rapport d'expert établi par Détroyat Associés a été fidèlement reproduit, à l'exception des Annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Détroyat Associés a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Détroyat Associés n'a aucun intérêt important dans IDI.

Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué (ANR) de l'IDI à fin 2022, estimé à 672,8 millions d'euros, est réparti de la manière suivante :

Part des commandités	46,6
Part des commanditaires	626,2

La valeur de l'ANR par action a été calculée sur 7 000 263 actions pour tenir compte des actions propres à 2022 :

7 242 679	actions existantes à fin 2022
- 242 416	actions propres à fin 2022
7 000 263	

Ainsi, l'ANR par action à fin 2022 s'élève à 89,45 euros. Il se compare à celui de fin décembre 2021 (82,16 euros) diminué du dividende 2021 (2,30 euros) soit 79,86 euros, ce qui fait ressortir une croissance de 12,01 % sur la période.

3.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 ET FIXATION DU DIVIDENDE

Conformément à l'article 36 des statuts de l'IDI, Ancelle et Associés, en sa qualité d'actionnaire commandité se voit attribuer un dividende égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1er janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 734 277 euros à compter du 1er janvier 2021, qui s'applique au titre de l'exercice 2022. Un complément de 332 183 euros devra être ajouté à ce montant pour atteindre 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôt (part du Groupe). Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions autodétenues au moment de la distribution seront annulés) un dividende ordinaire de 2,50 euros par action, en progression de 8,7 % par rapport à celui versé au titre de l'exercice 2021.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat social déficitaire de l'exercice 2022 comme suit (en euros) :

Origine	
Perte de l'exercice	< 5 445 955 > €
Report à nouveau	113 846 947 €
Affectation	
Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	< 2 066 460 > €
Dividendes aux actionnaires commanditaires :	
Dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, soit 2,50 € par action [(a)]	< 18 106 698 > €
Report à nouveau	88 227 834 €

(a) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2022, soit 7 242 649.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 22 mai 2023.

Le paiement des dividendes sera effectué le 24 mai 2023.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 7 242 679 actions composant le capital social au 11 mai 2023, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
Au titre de l'exercice	**Dividendes**	**Autres revenus distribués**	
2019	Dividende au commandité : 1 720 736 € Dividende ordinaire : 10 832 343 € soit 1,50 € par action		
2020	Dividende au commandité : 1 727 102 € Dividende ordinaire : 14 485 358 € soit 2,00 € par action		
2021	Dividende au commandité : 1 730 211 € Dividende exceptionnel [(a)] : 7 966 947 € soit 1,10 € par action Dividende ordinaire [(a)] : 16 658 162 € soit 2,30 € par action		

(a) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

3.5 PERSPECTIVES FINANCIÈRES

L'ANR par action de l'IDI a progressé de + 12,01 % en 2022, ce qui traduit une belle année grâce aux opérations réalisées et à la bonne performance des participations du *Private Equity* Europe. Ces dernières ont à nouveau démontré, dans un contexte toujours complexe, leur résilience et même leur performance, tant en termes de chiffre d'affaires, que de rentabilité. Elles ont su, dans leur ensemble, surperformer leur marché.

En 2023, l'IDI poursuivra l'accompagnement des entreprises de son portefeuille dans leur activité et leur développement et cherchera à saisir, de manière sélective et prudente, les opportunités d'investissements directs ou les *build up* qui pourront se présenter.

Afin d'accompagner l'augmentation de la taille de son bilan qui a plus que doublé en 6 ans sans multiplier le nombre de ses investissements, l'IDI va poursuivre cette stratégie tout en augmentant la taille moyenne de ses investissements, avec des tickets qui seront désormais supérieurs ou égaux à 25M€.

Avec sa nouvelle filiale idiCo dans la gestion pour compte de tiers, le groupe IDI a pour ambition :

- d'accroitre sa visibilité en étant un acteur significatif sur le segment du Private Equity *small* et *midcap* ;
- de demeurer un spécialiste de l'investissement dans les PMEs et les ETIs ;
- d'utiliser le bilan de l'IDI comme instrument d'alignement d'intérêts au service de grandes familles et d'institutionnels.

Pour tenir compte des bons résultats, le Gérant proposera à l'Assemblée Générale de décider le versement d'un dividende ordinaire par action au titre de l'exercice 2022 de 2,50 euros, représentant 2,79 % de l'ANR, en ligne avec ses objectifs. La distribution sera mise en paiement le 24 mai et le détachement du coupon sera effectif le 22 mai 2023.

3.6 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS

Depuis le 1er janvier 2023, l'IDI a annoncé plusieurs opérations :

- *Talis Education* : réseau d'écoles post-bac spécialisées dans les formations professionnalisantes et plus particulièrement dans l'apprentissage. L'IDI a accompagné en janvier 2023 Talis Education dans l'acquisition du Groupe Fore, premier acteur privé dans la formation et l'apprentissage aux Antilles françaises et en Guyane. Grâce à ce rapprochement stratégique, le Groupe Talis élargit son réseau d'écoles de proximité avec des campus situés en Nouvelle-Aquitaine, à Paris et aux Antilles-Guyane.
- *Groupe Freeland :* l'IDI a annoncé en mars 2023 la cession et le réinvestissement dans sa participation Groupe Freeland, leader français des services aux indépendants (portage, staffing, plateformes de mise en relation d'indépendants et formation). Cette opération a permis à l'IDI de réaliser un multiple d'investissement de 2,2x et un TRI de 24 %. Convaincu du potentiel de la société, l'IDI a réinvesti aux côtés de MML Capital dans cette nouvelle opération.
- *Fidinav* : Fidinav a cédé la totalité de ses actifs (navires transportant du vrac sec). Fidinav sera liquidée courant 2023. À travers cette opération l'IDI aura réalisé un multiple d'investissement de 0,99x et un TRI proche de zéro.
- Le 23 mars 2023, l'IDI a annoncé le *closing* d'une opération stratégique majeure avec Omnes qui se décline en deux transactions :
 - l'IDI accompagne désormais Omnes, société de gestion reconnue du capital-investissement, qui gère près de 5 Md€ à travers ses activités liées à la transition énergétique et l'innovation (énergies renouvelables, ville durable, venture capital deeptech et coinvestissement). Suite à cette opération, Omnes est détenue majoritairement par ses managers et minoritairement par l'IDI avec plus de 40 % du capital,
 - l'IDI a acquis l'ensemble des activités de capital-investissement d'Omnes qui est devenu idiCo , nouvelle société de gestion contrôlée majoritairement par l'IDI. La naissance de cette société s'inscrit dans la stratégie de l'IDI de renforcer son offre dans la gestion pour compte de tiers. idiCo gère près de 1Md€ et est codirigée par Benjamin Arm (Directeur Général) et Julien Bentz (Président), qui restera également Managing Partner de l'équipe d'investissment de l'IDI.

3.7 PARTICIPATION DANS LE CAPITAL ET OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

État récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants

Néant.

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

Sur la base des déclarations faites par les salariés du Groupe IDI, ceux-ci détiennent 400 558 actions, représentant 5,53 % du capital de l'IDI.

Le mandataire social du Gérant personne morale ne détient pas d'actions IDI.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par chacun des membres du Conseil de Surveillance au 31 janvier 2023 figure page 37 et s. du document d'enregistrement universel.

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 524 865 actions représentant 7,24 % du capital et 4,39 % des droits de vote au 31 janvier 2023.

3.8 SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Bons de souscription d'actions

Néant.

Actions gratuites

Néant.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options et mécanismes équivalents sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital-investissement, les membres de l'équipe d'investissement du Groupe IDI peuvent co-investir dans les investissements réalisés par l'IDI. Ce système, qui vise à aligner les intérêts de l'équipe et ceux de l'IDI, a été autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985 ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006, puis celles du 15 novembre 2016 et 21 septembre 2021. Sur le plan économique, les caractéristiques de ces mécanismes de co-investissement sont les suivantes depuis le 21 septembre 2021 :

- ils portent sur 12 % de chaque investissement ;
- ils sont consentis moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 12 % du prix d'acquisition de l'IDI ;
- ils sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI, prix qui doit être versé dans les 9 années de l'investissement, faute de quoi, le co-investissement devient caduc ;
- ils ne peuvent être mis en œuvre que si le TRI net de l'IDI sur ledit investissement est supérieur ou égal à 8 %.

Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 506 483 euros.

Elle est calculée sur les bases suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 5 % ;
- taux d'actualisation : 3,75 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

3.9 CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES

3.9.1 Procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (principalement IDI, IDI Emerging Markets et GIE Matignon 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations comptables et financières ;
- et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle majeur dans la conduite de l'activité de l'IDI. Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

En 2022, la Société a comme chaque année :

- actualisé sa cartographie des risques ;
- actualisé ses manuels de procédure de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

3.9.1.1 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

3.9.1.1.1 Recueils des procédures de contrôle interne et autres documents de même nature applicables au Groupe IDI

Des recueils des procédures et de contrôle interne ont été mis en place.

a) IDI et GIE Matignon 18

Des manuels spécifiques de procédures internes et de lutte contre le blanchiment d'argent existent au niveau d'IDI et du GIE Matignon 18.

Ces manuels sont régulièrement actualisés pour tenir compte des modifications réglementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

IDI étant membre de France Invest, les salariés du Groupe IDI se soumettent au Code de déontologie de France Invest et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital-investissement publiés par France Invest.

b) IDI Emerging Markets

IDI Emerging Markets ayant son siège social au Luxembourg, un manuel adapté au droit luxembourgeois et qui tient compte de l'activité de gestion pour compte de tiers d'investissements dans les fonds de fonds dans les pays émergents a été mis en place.

3.9.1.1.2 Description des acteurs et procédures de contrôle interne

Le métier du Groupe IDI étant l'investissement dans le *small* et le *mid-cap* en France et directement ou à travers les fonds d'IDI Emerging Markets dans les pays émergents, le contrôle interne repose forcément sur (i) le contrôle du processus d'investissement (*via* l'identification et la réalisation des meilleurs investissements) et de désinvestissement et (ii) le suivi de ces investissements. Les méthodes de valorisation des investissements et le processus d'élaboration de ces valorisations sont décrits au paragraphe 3.9.1.2 ci-après.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements et désinvestissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques. En particulier :

- les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe d'investissement dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement (et de désinvestissement) sont prises par le Gérant après avoir été débattues lors du Comité de Direction ;
- les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets ou les fonds gérés par IDI EM. Les dossiers sont instruits par l'équipe en charge de cette activité, qui dispose d'une expérience reconnue sur ces marchés. Les compartiments 1 et 2 de IDI Emerging Markets étant totalement investis, les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI EM après avis formulé par le Comité d'Investissement de la Société. Les décisions de désinvestissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets SA ou de IDI EM après avis formulé, par selon le cas, le Conseil de Surveillance ou le Comité d'Investissement.

Tous les investissements réalisés par les entités du Groupe IDI donnent lieu à des audits internes notamment financier, juridique et fiscal par les équipes souvent soutenues par des cabinets indépendants. D'autres revues (stratégiques ou autres) sont également effectuées.

Afin d'éviter les risques de délit d'initié, la Direction Juridique tient à jour la liste des sociétés dont les titres sont interdits à toute transaction par les membres du personnel et leurs proches. Pratiquement, tout investissement par les membres du personnel dans une société cotée ou non cotée que le Groupe IDI a étudiée ou dans laquelle il a investi doit être autorisé préalablement par le Gérant.

Le contrôle ne s'exerce pas uniquement sur les opérations internes à la Société, mais sur les sociétés du portefeuille elles-mêmes. Les entités du Groupe IDI sont mandataires sociaux (ou membres de comités équivalents dans les SAS) de toutes les sociétés du portefeuille dont les entités du Groupe IDI détiennent un pourcentage de capital significatif. Les représentants permanents des entités du Groupe IDI (ou mandataires sociaux en direct) exercent effectivement leur rôle de mandataire social. Ils participent activement aux Conseils. Ils reçoivent un rapport mensuel d'activité et le commentent à leur tour en réunion des comités internes des structures du Groupe IDI. Ils s'assurent avec la meilleure diligence possible que les capitaux investis par le

Groupe IDI sont utilisés conformément aux objectifs fixés lors de l'investissement.

Les entités du Groupe IDI exercent leurs droits de vote à chaque Assemblée Générale.

3.9.1.2 PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le Service Comptable. Le Service Comptable établit également les comptes et prépare les déclarations fiscales des différentes entités du Groupe (autres que IDI Emerging Markets qui dispose de ses propres ressources). Dans le domaine informatique, le Groupe a opté pour une solution en mode SAAS « hébergée » pour l'utilisation et la sauvegarde des données comptables et financières auprès de SSII réputées.

Pour l'IDI, la comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ;
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents ; et
- des autres produits et charges liés aux participations dans des entreprises non cotées.

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Le Groupe IDI retient les méthodes de valorisation préconisées par l'IPEVC (International Private Equity and Venture Capital), et en conséquence une méthode multicritère pour l'ensemble de ses investissements en France. Pour ce qui concerne IDI Emerging Markets, il est tenu compte des dernières valeurs d'actif net (*net asset value*) transmises par les fonds concernés.

Chaque membre des équipes opérationnelles établit une valorisation régulière des investissements sur la base de la valeur comptable de chaque ligne de participation et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente par le Groupe.

En 2022, le contrôle interne au niveau d'IDI a porté notamment sur le renforcement du contrôle des valorisations, sous le regard attentif du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes.

L'actualisation est matérialisée par une fiche par participation présentée par chaque Directeur d'Investissement et débattue en comité puis évoquée et contrôlée par la Direction Comptable et Financière. Les données permettant l'établissement de ces valorisations sont collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux…).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Application des normes IFRS

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1er janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les participations dans des entreprises non cotées sont évaluées conformément aux modalités d'évaluation définies par l'IPEVC et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital-investissement.

La Chef Comptable a rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

Les informations comptables et financières

Les informations comptables et financières relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site Internet de l'IDI, d'Euronext et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

3.9.1.3 COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit qui se compose de Mmes Gendry et Méheut et M. Charquet. Mme Gendry est Présidente de ce comité et Mme Nourissat secrétaire. Ce comité peut se faire assister par les Commissaires aux comptes de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Le Comité d'Audit a pour mission :

1. À chaque exercice, en présence du dirigeant de l'IDI, de la secrétaire générale, de la Chef Comptable et, le cas échéant, en présence des Commissaires aux comptes :

 1.1 Production et communication de l'information comptable et financière :

 - examen de la méthode de détermination de l'ANR,
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
 - les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
 - les provisions sur titres de participations,
 - les engagements hors bilan,
 - la revue des communiqués financiers,

 1.2 Gestion des risques et contrôle interne :

 - revue des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
 - revue des principaux risques et des litiges,

1.3 Activité du Comité d'Audit :

- autorisation de la fourniture des services autres que la certification des comptes par les Commissaires aux comptes ;

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fait un point sur :

- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
- l'évolution des manuels de procédures et leur actualisation,
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir,
- la sélection des Commissaires aux comptes au moment du renouvellement des mandats.

Le règlement du Comité d'Audit permet la rencontre des membres du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes du Groupe IDI hors la présence du *management* du Groupe IDI.

Le Comité d'Audit, après avoir effectué ses investigations, fait part de ses remarques et recommandations au Conseil de Surveillance. Dans le cadre de sa mission pour l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2022, le Comité d'Audit a pris acte de ce que les Commissaires aux comptes avaient axé la revue du contrôle interne sur les procédures d'investissement et la trésorerie de la Société. Le comité n'a pas formulé de recommandations particulières.

En conclusion de cette première partie, à notre connaissance, aucune défaillance ni insuffisance grave de contrôle interne n'a été révélée lors de l'évaluation ni au cours de la préparation du présent rapport.

3.9.2 Risques

Les travaux portant sur l'identification des facteurs de risques, leur impact sur la Société, la probabilité d'occurrence et les mesures de gestion de ces risques tels que décrits plus loin ont été réalisés sur la base des performances et de la situation de la Société au 31 décembre 2022. Ces travaux ont été approuvés par le Comité d'Audit du 15 avril 2020 et par le Conseil de Surveillance du 20 avril 2020 et ont été révisés par le Conseil de Surveillance du 15 mars 2022 et par celui du 22 mars 2023. La Société considère qu'il n'y a pas, à la date du dépôt du présent document, d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-dessous.

Les facteurs de risques sont présentés dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature. Ils ont été sélectionnés au regard de leur caractère spécifique et significatif pour l'IDI et ses participations. Dans chaque catégorie, les risques les plus significatifs sont présentés en premier. Le tableau ci-dessous présente le niveau de risque et la tendance estimés pour chacun des risques identifiés par la Société. La probabilité d'occurrence prend en compte les facteurs liés au marché et à l'environnement actuel de la Société. Le niveau de risque est évalué en pondérant l'impact par la probabilité d'occurrence. Enfin, la tendance indique l'évolution attendue à horizon 1 an.

Nature du risque	Impact net	Probabilité d'occurrence	Niveau de risque (impact net/ probabilité)	Tendance
RISQUES OPÉRATIONNELS				
Contre-performance des sociétés du portefeuille	Modéré	Possible	Modéré	Stable
Absence de liquidité des participations (désinvestissements)	Modéré	Modéré	Modéré	Stable
Capacité à investir	Modéré	Possible	Modéré	En baisse
RISQUES DE MARCHÉ				
Forte baisse des multiples entraînant une chute des valorisations	Significatif	Probable	Modéré	En hausse
RISQUES FINANCIERS				
Excès de cash	Modéré	Possible	Modéré	Stable
Augmentation des taux d'intérêt	Significatif	Significatif	Significatif	En hausse
RISQUES LIÉS AUX PERSONNES CLÉS				
Départ, indisponibilité prolongée ou décès des membres des équipes de direction et d'investissement de l'IDI	Modéré	Possible	Modéré	En hausse

Sont décrits ci-dessous précisément les risques présentés dans le tableau ainsi que, pour chacun d'entre eux, les mesures de gestion mises en place.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Contre-performance des sociétés du portefeuille

Une forte dégradation de la situation d'une ou de plusieurs société(s) détenue(s) au sein du portefeuille, se matérialisant par des performances réelles bien inférieures à celles du *business* plan, pourrait avoir un impact significatif : en effet, étant donné que la plupart des acquisitions sont réalisées sous forme de LBO, la(les) société(s) ne serait(en) plus en mesure de servir la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine, conduisant à une dépréciation significative de l'investissement, voire une perte totale. Cela pourrait également se traduire par un profit warning, avec un impact significatif sur le cours de Bourse d'IDI.

Mesures de gestion du risque

L'impact de la contre-performance d'une (de certaines) société(s) est néanmoins atténué par la diversification du portefeuille de l'IDI (une quinzaine de sociétés). Par ailleurs, la probabilité que ce risque se matérialise est atténuée par la connaissance approfondie qu'ont les équipes d'investissement des sociétés du portefeuille ainsi que par les *due diligences* menées avant l'investissement sur chacune des sociétés ciblées.

Absence de liquidité des participations (désinvestissements)

L'IDI investit sur ses fonds propres et la trésorerie pour investir dépend principalement de sa capacité à récupérer, d'une part, les capitaux investis et, d'autre part, les éventuelles plus-values résultant de la cession totale ou partielle des participations que la Société détient. Il ne peut être garanti que les sociétés dans lesquelles l'IDI a ou aura investi pourront faire l'objet d'une cession. En cas de difficulté à céder ses investissements, tant en termes de délai que de conditions de prix, l'IDI pourrait être empêchée de mener à bien sa stratégie d'investissement et donc voir sa performance obérée. À terme, une diminution de la performance pourrait conduire les potentiels investisseurs à se désintéresser du titre IDI, avec un impact potentiel sur l'évolution de son cours de Bourse.

Mesures de gestion du risque

Pour chacun des investissements potentiels étudiés, les équipes d'investissement intègrent dans leur processus l'analyse des scénarios de sortie, ce qui minimise le risque d'absence de liquidité. La diversification sectorielle et géographique du portefeuille de l'IDI, ainsi que son exposition à différents millésimes d'acquisition, minimise également le risque d'absence de liquidité. Enfin, pour minimiser ce risque, l'IDI fait inclure, dans la mesure du possible, des clauses de sortie dans les pactes d'actionnaires qui stipulent par exemple que l'IDI a (i) un droit de sortie conjointe avec l'actionnaire de référence de la participation ou (ii) un droit de liquidité à compter d'une certaine date butoir.

Capacité à investir

La performance de l'IDI dépend principalement de sa capacité à identifier, sélectionner, acquérir et céder des participations en générant des plus-values significatives. Or, il existe un nombre croissant d'acteurs dans le *private equity*, et ce, en particulier sur les opérations auxquelles l'IDI s'intéresse, pour lesquelles la concurrence est de plus en plus forte. Ces acteurs ont pour certains une capacité financière supérieure à celle de l'IDI, leur permettant d'intervenir parfois pour les plus grosses opérations auxquelles l'IDI s'intéresse, avec un avantage concurrentiel. D'autres peuvent avoir des exigences de retour sur investissement moins élevées que celles de l'IDI, ce qui leur permet d'offrir aux vendeurs un prix supérieur pour le même investissement. Enfin, l'IDI est parfois plus exigeante sur les aspects de pactes d'actionnaires ou de gouvernance par rapport à ses concurrents, ce qui peut également conduire l'IDI à des pertes d'opportunités d'investissement. Si l'IDI se voyait durablement écarté par les vendeurs au profit de leurs concurrents, cela impacterait à terme la performance de l'IDI.

Mesures de gestion du risque

La qualité, la taille des équipes ainsi que la notoriété de l'IDI représentent des avantages compétitifs significatifs. Par ailleurs, l'IDI poursuit une double stratégie d'investissement : investissements directs et *build up* et essaye de se positionner également sur des deals primaires, non intermédiés permettant d'éviter un processus d'enchères trop disputées.

RISQUES DE MARCHÉ

Forte baisse des multiples entraînant une chute des valorisations

Les sociétés du portefeuille de l'IDI sont valorisées en partie sur la base des multiples de sociétés cotées et en partie sur des multiples de transactions privées récentes (indice Argos). Or, depuis plusieurs années, les multiples constatés sur les transactions étaient en hausse constante et ont atteint des niveaux très élevés. Une baisse a été entamé au dernier trimestre 2022, l'indice Argos ayant franchi à la baisse la barre des 10x l'EBITDA. La poursuite de cette baisse ou une baisse significative des multiples aurait un impact négatif sur la valorisation du portefeuille de l'IDI et donc sur l'attractivité du titre en Bourse avec un potentiel désintérêt des investisseurs pour la valeur. À terme, la performance de l'IDI pourrait être obérée par les moindres plus-values constatées au moment de la cession des participations.

Mesures de gestion du risque

Les scénarios de création de valeur réalisés par les équipes d'investissement n'intègrent pas en général de hausse des multiples mais se basent principalement sur l'amélioration de la performance intrinsèque des sociétés acquises. Par ailleurs, si les multiples fournissent bien un élément de calcul de la juste valeur à une date donnée, la valeur de sortie des investissements repose sur des négociations de gré à gré, où la position stratégique des sociétés ou leur capacité à générer du cash-flow prend le pas sur les comparables, surtout dans le cas de l'IDI qui peut choisir le moment de la cession de ses participations et n'est pas soumise à des contraintes de durée de détention.

RISQUES FINANCIERS

Excès de trésorerie

Suite à la réalisation de plusieurs cessions dans de très bonnes conditions, l'IDI pourrait se retrouver en situation de recevoir de très importantes remontées de *cash* qui pourraient l'amener à disposer d'un montant de trésorerie significatif. Au 31 décembre 2022, la trésorerie de l'IDI augmentée des actifs liquides s'élevait à 123,8 millions d'euros, soit 18 % de l'ANR 2022 contre 143,7 millions d'euros au 31 décembre 2021, représentant 23 % de l'ANR 2021. La maximisation de la performance de la Société passe par un niveau d'investissement le plus élevé possible. Par conséquent, si une proportion significative de son actif net devait être constituée de liquidité, cela diluerait sa performance. Étant donné que la performance de la Société dépend notamment de sa capacité à avoir le niveau de capitaux investis le plus élevé possible, elle pourrait être diluée par un montant de liquidité excessif détenu au sein des actifs.

Mesures de gestion du risque

L'IDI a toujours fait en sorte que sa trésorerie soit placée dans les meilleures conditions. En fonction des prévisions établies pour le court et le moyen terme, cette dernière est placée sur différents supports de manière à optimiser les retours.

Augmentation des taux d'intérêt

La majeure partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash-flows nets (principalement dividendes) qui remonteront de la participation. Certaines de ces opérations comportent un effet de levier significatif. L'impact d'une hausse des taux d'intérêt serait très modéré sur les performances. Au niveau de l'IDI, elle se traduirait par un renchérissement du coût des lignes de crédit.

Mesures de gestion du risque

Les ratios d'endettement (dette globale/Ebitda LTM) sont très surveillés par les équipes d'investissement et maintenus à des niveaux prudents (*cf.* chiffres clés présentés page 15 du présent document). Une partie significative des financements mis en place dans les sociétés holding (LBO) sont *bullet* (remboursement du capital au moment de la cession), ce qui allège considérablement le service de la dette pendant la phase de détention. Il est également important de noter que chacune des opérations de LBO étant indépendante des autres, les difficultés éventuelles rencontrées sur l'une n'ont aucun impact sur les autres. L'IDI ne recourt pas à l'endettement pour financer ses acquisitions. La Société dispose de crédits renouvelables qui peuvent être utilisés afin de faire face aux décalages de trésorerie entre les encaissements (cessions de participations) et les décaissements (acquisitions de participations). Ces crédits ont été consentis avec des niveaux de marges de l'ordre de 1,15 au-delà de l'EURIBOR 1, 6 ou 12 mois.

RISQUES LIÉS AUX HOMMES ET FEMMES CLÉS

Départ, indisponibilité prolongée ou décès des membres des équipes de direction et d'investissement de l'IDI

La performance de l'IDI dépend en grande partie de la capacité des personnes clés des équipes de direction et d'investissement de l'IDI à identifier et sélectionner les sociétés cibles en amont, à mener avec succès des acquisitions et à négocier des sorties dans les meilleures conditions possible. L'expérience, la connaissance du marché et l'expertise sectorielle de ces personnes clés sont un atout majeur dans la réussite des opérations menées par l'IDI. Le départ, l'indisponibilité prolongée ou le décès de l'un d'entre eux pourrait donc avoir un effet défavorable sur l'activité et l'organisation de l'IDI.

Mesures de gestion du risque

La structure de l'équipe d'investissement tant en termes d'expérience que de taille limite les risques de perturbations liées à des départs éventuels. Par ailleurs, le caractère collégial des décisions d'investissement, de suivi des participations et de désinvestissement tend à limiter ce risque. Enfin, l'IDI fait de l'alignement des intérêts entre l'actionnaire, les équipes et le *management* de l'IDI, un facteur clé de la continuité des équipes dirigeantes et de la création de valeur, ceci notamment au travers de mécanisme de co-investissement sur les investissements et de deux plans d'actions gratuites votés en 2016.

3.10 DIFFÉRENDS ET LITIGES

À la connaissance de la Société et au jour d'établissement du présent document, il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'IDI a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix…) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est revu à chaque arrêté trimestriel afin qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Les différends et litiges sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés (note 5.5 page 101 du présent document d'enregistrement universel) et dans l'annexe aux comptes sociaux (note 2.5 page 115 du présent document d'enregistrement universel).

3.11 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

IDI a mis en place, à travers sa filiale IDI Services, pour lui-même et pour ses filiales situées dans les locaux assurés une police d'assurance « multirisques bureaux » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle-même et ses filiales, mais également la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers. Cette police couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

IDI Emerging Markets dispose de sa propre couverture d'assurance à l'exception de l'assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

En 2008, IDI a souscrit une assurance Groupe de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risques significatifs non couverts, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

3.12 CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS SON PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION – INSTALLATIONS SEVESO ET PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'IDI et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation n'ont pas d'activité commerciale ou industrielle et emploient peu de salariés. En conséquence, aucun élément n'est à signaler sur les conséquences sociales et environnementales – installations SEVESO. Pour les mêmes raisons, il n'existe pas de risque financier généré par l'IDI et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation sur le changement climatique.

3.13 UNE VISION RESPONSABLE DE L'INVESTISSEMENT, EN COHÉRENCE AVEC NOTRE ADN

Acteur de référence du *Private equity* et société cotée, l'IDI accompagne en majoritaire ou en minoritaire significatif des entrepreneurs dans des projets ambitieux de croissance. L'IDI doit sa longévité à ses valeurs structurantes, comme à ses équipes performantes et adaptables. À travers son identité et sa vision long terme de l'investissement, notre société d'investissement a toujours promu une économie durable et responsable, plaçant l'humain et le développement social de ses participations au cœur de ses préoccupations.

Nous nous sommes donné la mission de répondre aux enjeux du présent et du futur. En tant qu'investisseur, nous sommes directement concernés par les défis que représente l'ESG. Ainsi, chaque investissement que nous réalisons représente une opportunité de travailler aux côtés d'entrepreneurs passionnés, dans une démarche de création de valeur à long terme et dans une optique d'impact positif sur la société.

Plus que jamais, nous souhaitons faire preuve de cohérence entre qui nous sommes et notre façon d'investir. Ainsi, formaliser et structurer notre approche ESG nous est apparu essentiel. Cette stratégie assure un alignement des valeurs de l'IDI avec les enjeux du développement durable, mais définit également une direction que nous emprunterons pour poursuivre notre croissance et affirmer notre identité.

Ce document est l'aboutissement d'un projet visant à partager notre vision du sujet et nos engagements avec l'ensemble de nos parties prenantes. Cette réflexion a suivi plusieurs étapes :

- l'analyse des pratiques ESG de plusieurs sociétés de gestion et d'investissement en France ;
- la conduite d'entretiens au sein du *management*, des équipes d'investissement et de parties prenantes externes ;
- la réalisation d'un atelier collectif avec l'ensemble des équipes, pour définir les enjeux prioritaires et les grands axes d'actions relatifs à l'ESG.

Ces travaux nous ont permis de construire la présente politique ESG. Elle définit notre approche et décrit notre intégration de ces enjeux dans notre fonctionnement interne, puis dans notre métier d'investisseur.

NOS VALEURS

L'IDI est animé par des valeurs fortes et structurantes, ancrées depuis notre création il y a plus de 50 ans, et partagées par l'ensemble de nos parties prenantes. Notre fonctionnement interne comme notre stratégie d'investissement sont ainsi guidés par une approche entrepreneuriale marquée par la flexibilité et la volonté d'excellence. Nous veillons à entretenir des relations basées sur la confiance et le dialogue, soucieux de préserver un esprit de dialogue dans la prise de décision.

L'entrepreneuriat

Issu d'une aventure entrepreneuriale, l'IDI a su conserver son identité en s'entourant d'investisseurs fondamentalement entrepreneurs. Ainsi, la croissance et la stratégie opérées par l'IDI reflètent les intérêts individuels et collectifs des collaborateurs. Animées par une volonté commune d'accompagner les participations dans leur développement et leur transformation, nos équipes d'investissement font preuve d'innovation, de créativité et d'un sens accru des responsabilités. Poussés par notre détermination et notre attrait pour les secteurs pionniers de l'économie, nous sommes convaincus que derrière chaque défi réside une opportunité.

La flexibilité

Valeur cardinale depuis sa création, la flexibilité de l'IDI s'explique notamment par une organisation à taille humaine. Nous avons à cœur de conserver un esprit d'équipe où le dialogue est permanent, afin d'assurer un haut niveau de réactivité et d'efficacité. Véritable avantage stratégique, notre agilité nous permet de saisir les opportunités et de nous concentrer sur l'essentiel. Notre statut de société d'investissement cotée et indépendante nous confère également une grande flexibilité dans l'approche de nos thèses d'investissement, qu'il s'agisse des secteurs privilégiés comme de la temporalité choisie. Cette autonomie est cruciale, de sorte que les choix que nous opérons reflètent constamment notre stratégie et les valeurs qui nous animent.

L'excellence

Afin d'opérer des choix ambitieux, nous nous entourons des meilleurs profils de collaborateurs. L'excellence et la stabilité dans le temps de notre équipe d'investissement nous donnent ainsi la capacité de proposer des solutions de création de valeur adéquates. Nous avons également la volonté de faire preuve d'exemplarité dans notre domaine, et travaillons avec les partenaires les plus fiables, en fixant des standards élevés en matière de gouvernance, d'éthique professionnelle et de transparence.

La confiance

L'humain étant la clé de voûte de notre action, nous construisons des liens de confiance avec nos équipes et nos parties prenantes externes. Écoute, partage et intégrité nous permettent ainsi d'évoluer dans un cadre respectueux et coopératif. Nous veillons à assurer une relation de réciprocité avec les participations, tout en partageant leurs préoccupations. Cette relation s'épanouit par ailleurs dans un cadre où nos intérêts sont pleinement alignés. En effet, les dirigeants de l'IDI ont notamment très tôt fait le choix – rare dans l'univers du capital-investissement – d'investir l'essentiel de leur patrimoine personnel dans le Groupe dont ils ont la responsabilité.

Le dialogue

Parce que les spécificités de nos collaborateurs font la richesse de l'IDI, nous sommes particulièrement attachés au dialogue, qui fait partie intégrante de notre identité. Ainsi, nous valorisons les idées de chacun dans chaque prise de décision, de sorte que chaque collaborateur soit justement pris en considération. Notre fonctionnement se traduit également par un dialogue étroit entre nos collaborateurs et les participations, en adéquation avec la mission que nous nous sommes donnée.

NOTRE VISION DE L'ESG

Nous sommes convaincus de la création de valeur à long terme qu'apporte l'intégration des sujets ESG dans nos pratiques internes, dans nos choix d'investissements comme dans la gestion de nos participations.

Notre politique ESG s'inscrit dans la continuité de notre positionnement en faveur d'un développement durable dans le monde de l'investissement. Nous souhaitons aujourd'hui proposer un accompagnement différenciant et source de valeur ajoutée pour nos participations, afin d'incarner pleinement nos valeurs et notre mission.

Piloter efficacement l'ESG

Le développement durable de notre activité est aujourd'hui une priorité pour nos équipes, qui s'impliquent dans la démarche. Au-delà de la création du comité ESG au niveau du Conseil de Surveillance, l'IDI a constitué un groupe de travail ESG en interne, présidé par un membre du Comité Exécutif, qui s'est réuni 8 fois depuis sa création en mars 2022 pour déployer notre stratégie et contribuer au développement de l'ESG. Ce groupe de travail sera ponctuellement élargi pour inclure des représentants des participations, sur la base du volontariat. Ce groupe de travail présentera annuellement les grandes orientations ESG et les bonnes pratiques.

Ce système tend vers une intégration accrue des problématiques ESG dans notre activité, et facilite le partage de bonnes pratiques entre les participations.

1. Viser l'excellence opérationnelle au sein du Groupe IDI

En tant que société d'investissement, nous avons pu mettre en œuvre des politiques durables à l'échelle du Groupe IDI. L'adoption d'une feuille de route interne comprenant des objectifs concrets nous a permis d'initier l'évaluation de notre performance ESG et de communiquer nos résultats auprès de nos parties prenantes.

2. Être un partenaire engagé tout au long du cycle d'investissement

Impliqués dans la création de valeur de nos participations, nous souhaitons également être partenaire de leur transformation responsable à long terme. Dès lors, notre stratégie ESG impacte directement notre métier d'investisseur.

Engagements de Place

PRI Principles for Responsible Investment

Résolument inscrit dans une démarche d'exemplarité, l'IDI est devenu signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations unies en juillet 2022.

Ainsi, nous nous engageons à :

- prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires ;
- demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;
- favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes ;
- rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Notre approche responsable de l'investissement

Conscients de notre rôle à jouer en tant que société d'investissement pour contribuer au développement durable, nous tenons compte des enjeux ESG à chaque étape du cycle d'investissement.

Préinvestissement

Les réflexions et discussions en amont de la phase d'investissement intègrent désormais systématiquement la prise en compte d'éléments ESG. Cela concernera aussi bien les échanges internes que nous formalisons, que ceux avec les sociétés en voie d'acquisition ou les potentiels co-investisseurs.

En outre, nous tenons compte du fait que nous opérons parfois au sein de secteurs sensibles, et accompagnerons systématiquement ces participations vers des pratiques plus responsables. Dans ce cas, une étude approfondie sur le secteur sera réalisée afin d'identifier les risques et opportunités ESG et ainsi guider notre décision d'investissement. L'IDI affirmera ainsi son rôle d'investisseur engagé, tout en conservant la flexibilité qui nous caractérise.

Période de détention

Une fois entrées au sein de notre portefeuille, les participations bénéficieront à terme d'un accompagnement aux côtés de notre groupe de travail ESG. Pour ce faire, les enjeux ESG pertinents pour l'entreprise seront identifiés, et intégrés dans le suivi de leur performance au moyen d'indicateurs spécifiques. En fonction des résultats obtenus, nous définirons, en bonne entente avec les participations, des pistes d'amélioration adaptées à l'activité, au modèle d'affaire et au niveau de maturité de chacune des participations. Nous reverrons régulièrement l'ensemble des indicateurs.

Concrètement, l'IDI définira plusieurs niveaux d'exigence dans l'accompagnement des participations, qui refléteront leurs engagements et leur maturité sur les thématiques environnementale, sociale et de gouvernance. Ce modèle assurera une évolution progressive, propre aux ambitions de chaque participation.

Sortie

En phase de sortie, l'IDI veillera dans la mesure du possible et progressivement à insérer un paragraphe relatif à l'ESG dans la documentation dédiée, permettant de valoriser les évolutions ayant eu lieu en cours de détention, et la contribution de notre société d'investissement à la performance de la participation.

Grâce à des valeurs fortes ancrées depuis plus de 50 ans, l'IDI peut affirmer son identité et sa place dans le monde de l'investissement en misant sur ses atouts. L'adoption de cette stratégie ESG lui permet de se projeter encore plus aisément dans l'avenir, conformément à son esprit de pionnier.

Notre bilan ESG 2022

1. Gouvernance

La création d'un Comité RSE composé de deux membres du Conseil de Surveillance bénéficiant d'une grande expertise en ESG a permis de réellement enrichir la stratégie du Groupe IDI. Nous avons ainsi pu dédier la réunion du Conseil de Surveillance du 15 novembre à ces thématiques pour présenter nos orientations à l'ensemble des membres. Dans une optique de partage et de dialogue avec nos participations, le dirigeant du Groupe Positive a pu intervenir à cette occasion afin de partager les bonnes pratiques au sein de son groupe et leurs ambitions.

En parallèle de cela, notre groupe interne de travail ESG a pu se réunir 8 fois depuis mars 2022 afin de déployer notre stratégie de manière opérationnelle. Cette structure nous a permis d'être agile, de faire les choix les plus adaptés aux besoins de nos participations et de les adopter rapidement.

2. Une intégration opérationnelle des sujets ESG dans notre activité

Notre principal objectif est de renforcer la résilience de notre activité et de nos participations en faisant de la transition un avantage concurrentiel grâce à une intégration opérationnelle et de long terme de l'ESG. Face à un nouveau contexte d'incertitudes, la prise en compte des critères extra-financiers nous permettra de faire perdurer la solidité de notre portefeuille et notre création de valeur.

Durant cette année 2022, en alignement avec nos engagements, l'intégration de ces sujets a été systématique à chaque étape du cycle d'investissement. Au niveau des nouveaux dossiers étudiés, une check-list ESG a été appliquée à toutes les entreprises cibles pour identifier les différents enjeux lors des processus de préinvestissement. Cela a permis une prise en compte plus éclairée de ces considérations lors des discussions des comités d'investissement (notamment *via* la note de Comité).

D'autre part, afin d'accompagner au mieux nos participations durant la période de détention, nous avons procédé à une analyse ESG du portefeuille en 3 phases :

- **diagnostic de matérialité :** identifier et cartographier les enjeux clés susceptibles d'avoir un impact sur les performances financières et extra-financières de la participation, au regard de ses caractéristiques. Ce diagnostic est établi à partir d'une grille axée sur les 6 thèmes ESG (vision et gouvernance, éthique des affaires, ressources humaines, environnement, chaîne de valeur et relations sociétales).

Cette analyse a été réalisée pour l'ensemble des 16 participations du portefeuille.

- **mesure de maturité :** noter la performance de l'entreprise sur les différents thèmes et sous-enjeux identifiés en leur attribuant un niveau de maturité.
- **plan d'action :** formuler des recommandations assorties de KPIs pour chacun des enjeux identifiés à discuter avec le *management* de la société afin de concevoir conjointement un plan d'action détaillé.

Afin de perfectionner notre démarche, nous avons tout d'abord sélectionné 5 de nos participations dont la maturité était assez avancée sur les sujets ESG. Cet échantillon est composé de : Ateliers de France, Ekosport, Talis Education, Dubbing Brothers et Tucoénergie. Grâce à des échanges avec nos co-investisseurs et les différentes équipes de *management* nous avons pu mesurer la maturité de ces entreprises et concevoir différents plans d'actions adaptés à leurs enjeux respectifs.

Nous accordons une grande importance à la vision de long terme de notre stratégie afin que celle-ci soit alignée avec les horizons de l'urgence climatique.

Pour mieux identifier les enjeux ESG propres à notre société d'investissement, nous avons réalisé une cartographie de nos opportunités extra-financières à partir de laquelle plusieurs axes d'amélioration ont été décidés et seront adoptés dès 2023. Ces axes d'amélioration font partie de nos perspectives pour 2023.

3. Nos perspectives pour 2023

Répondre aux enjeux de la *Data* pour orienter notre stratégie

L'intégration de critères ESG dans notre stratégie globale et dans nos décisions d'investissement implique la production de données de qualité en matière de RSE et la mise en place d'outils fiables et efficaces. Dans ce sens, deux outils seront mis en place à partir de l'année 2023.

- **Reporting ESG :** notre objectif est de disposer de nouveaux indicateurs collectés auprès de nos participations qui constitueront le pilier d'une gestion plus responsable. Ces données seront agrégées sous forme de KPIs et intégrées au suivi des indicateurs économiques et financiers. Certains de ces indicateurs extra-financiers ont d'ores et déjà été intégrés à nos fiches de valorisation de 2022. Afin d'harmoniser, de faciliter et d'assurer la transparence de ce *reporting*, un outil Saas sera mis en place en 2023 au sein de toutes nos participations.
- **Bilan carbone :** de manière à contribuer positivement à la transition écologique, il nous semble primordial de mesurer notre empreinte environnementale, notamment nos émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, un bilan carbone (scopes 1, 2 & 3) au sein de l'IDI et des entreprises de son portefeuille sera établi annuellement dès 2023. Ces bilans carbone nous permettront de proposer à nos participations des actions concrètes de réduction, d'anticiper les contraintes à venir et de saisir de nouvelles opportunités offertes par l'économie bas carbone.

La solution de *reporting* ESG et le bilan carbone vont ainsi nous permettre de mieux piloter notre performance extra-financière et, à terme, de disposer d'un *reporting* ESG de la même qualité que notre *reporting* financier. Ils viendront également enrichir et perfectionner notre stratégie globale. L'IDI s'engage à exercer sa responsabilité d'actionnaire auprès des sociétés investies en les accompagnants dans leur transition de façon pérenne.

Répondre aux besoins de nos collaborateurs

Nos valeurs ont toujours été un véritable atout dans notre activité et nous avons à cœur de conserver notre esprit d'équipe et notre dialogue. Cela nous a notamment permis de déployer une stratégie ESG structurée et cohérente avec notre identité. Nous veillons à préserver cette cohésion, et le bien-être de nos collaborateurs est l'une de nos priorités. Cela a pu se constater lors de notre emménagement dans nos nouveaux locaux, labélisés BiodiverCity.

Afin de favoriser le bien-être au travail de nos collaborateurs, nos locaux ont été aménagés de façon à optimiser la lumière naturelle, réduire les nuisances sonores ou encore proposer des espaces de partage et des espaces végétalisés. Ce déménagement nous a également permis de réduire notre empreinte environnementale à travers la dématérialisation de nos documents et des objectifs de réduction des émissions liées aux trajets professionnels (places de parking réservées aux véhicules à deux roues, remboursement des abonnements de transport en commun…). De plus, l'intégralité de nos meubles et matériels ont été réutilisés, recyclés ou ont fait l'objet de dons.

Dans une optique de constante amélioration, nous continuerons à travailler sur ces sujets. Nos futurs sujets concernent notamment la formalisation d'une charte de la parentalité et la nomination d'un représentant du personnel. D'autre part, pour identifier concrètement nos forces et de saisir de nouvelles opportunités, nous allons réaliser une première enquête de qualité de vie au travail au premier semestre 2023.

04

COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 BILAN CONSOLIDÉ 82

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 83

4.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 84

4.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 85

4.5 ANNEXE 86

4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 104

4.1 BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Note	31/12/22	31/12/21
Immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles		612	652
Immobilisations corporelles (contrats de location – IFRS 16)	4.1	14 501	1 492
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	717 262	715 307
Autres actifs non courants	4.4	8 559	4 979
ACTIFS NON COURANTS		**740 934**	**722 430**
Créances courantes	4.4	4 912	3 242
Placements à court terme	4.3	44 157	714
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.3	8 321	12 206
ACTIFS COURANTS		**57 390**	**16 162**
TOTAL ACTIF		**798 324**	**738 592**

PASSIF

(en milliers d'euros)		31/12/22	31/12/21
Capital social	4.6	51 423	51 423
Primes		93 813	93 813
Réserves		447 172	340 958
Résultat de l'exercice		80 384	126 238
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE		**672 792**	**612 432**
Intérêts minoritaires		8	8
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		**672 800**	**612 440**
Provisions pour risques et charges	4.7	3 915	4 227
Dette financière non courante		56 108	41 765
Autres passifs non courants	4.5	9 183	15 160
PASSIFS NON COURANTS		**69 206**	**61 152**
Dette financière courante		41 269	45 541
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	4.5	15 049	19 459
PASSIFS COURANTS		**56 318**	**65 000**
TOTAL PASSIF		**798 324**	**738 592**

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros, sauf le résultat par action)	Note	31/12/22	31/12/21
Variations de juste valeur		84 619	141 299
Plus-values (moins-values) sur cessions de la période		0	0
Dividendes		7 231	3 603
Produits d'intérêts		2 315	1 287
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**4.9**	**94 165**	**146 189**
Autres produits		252	211
Charges de personnel		- 3 918	- 3 443
Impôts et taxes		- 423	- 410
Achats et charges externes		- 4 252	- 3 517
Autres charges		- 7 944	- 9 667
Dotations aux amortissements et provisions		- 232	- 443
Dotations aux provisions pour risques et charges		312	- 12
Autres produits et charges de l'activité ordinaire		- 16 205	- 17 281
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**77 960**	**128 908**
Produits de trésorerie (Charges de financement)		- 1 767	- 1 101
Différences de change		199	621
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**76 392**	**128 428**
Part Groupe		76 392	128 428
Part minoritaire		0	0
Impôt courant et différé	4.10	3 992	- 2 190
RÉSULTAT NET		**80 384**	**126 238**
Part Groupe		80 384	126 238
Part minoritaire		0	0
Résultat net de base par action part du Groupe	4.6	11,48	18,03
Résultat net dilué par action part du Groupe	4.6	11,48	18,03
RÉSULTAT GLOBAL		**80 384**	**126 256**
Part Groupe		80 384	128 256
Part minoritaire		0	0
Résultat global de base par action part du Groupe	4.6	11,48	18,03
Résultat global dilué par action part du Groupe	4.6	11,48	18,03

État du résultat global *(en milliers d'euros)*	31/12/22	31/12/21
Éléments recyclables en résultat	0	0
Réserves de conversion	0	0
Gains et pertes sur dérivés qualifiés de couverture	0	0
Reprise en compte de résultat des résultats antérieurement constatés en capitaux propres	0	0
Effet impôt	0	0
Éléments non recyclables en résultat	**0**	**0**
Gains et pertes actuariels	0	0
Gains et pertes sur actifs financiers par autres éléments du résultat global	0	0
Autres	0	18
Effet impôt		
Produits et charges directement enregistrés dans les capitaux propres (A)	**0**	**18**
Résultat de la période (B)	80 384	126 238
Total des produits et charges reconnus pour la période (A) +(B)	**80 384**	**126 256**

4.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Note	31/12/22	31/12/21
Résultat net		80 384	126 238
Dotations aux amortissements et provisions		- 80	455
Variation de juste valeur	4.9	- 84 619	- 141 299
Plus-values (moins-values) sur cessions de la période	4.9	0	0
Dividendes	4.9	- 7 231	- 3 603
Produits d'intérêts	4.9	- 2 315	- 1 287
Produits de trésorerie (Charges de financement)		1 767	1 101
Impôt courant et différé	4.10	- 3 992	2 190
Variation du BFR		- 6 776	4 445
Flux d'exploitation		**- 22 862**	**- 11 760**
Cessions et remboursements (actifs financiers)		125 423	184 569
Acquisitions (actifs financiers)		- 44 033	- 109 678
Acquisitions / cessions (immobilisations corporelles et incorporelles)		0	- 16
Dividendes	4.9	5 977	2 968
Intérêts		200	27
Flux d'investissement		**87 567**	**77 870**
Revenus (charges) liés à la trésorerie (au financement) *		- 1 767	- 1 101
Dividendes versés et distributions de réserves		- 19 959	- 23 429
Auto contrôle		- 95	- 8 776
Mouvement net dette financière		0	- 15 019
Dette financière (contrats de location – IFRS 16)		- 317	- 387
Comptes courants d'associés		- 3 009	- 26 828
Flux de financement		**- 25 147**	**- 75 540**
TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE		**39 558**	**- 9 430**
Trésorerie et équivalent de trésorerie – Ouverture	4.3	12 920	22 350
Trésorerie et équivalent de trésorerie – Clôture	4.3	52 478	12 920

* *Dont 73 milliers d'euros d'intérêts sur la dette financière des contrats de location – IFRS 16.*

4.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres – part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2020	**51 423**	**93 813**	**340 800**	**32 359**	**518 395**	**8**	**518 403**
Résultat de la période				126 238	126 238		126 238
Distribution de dividendes							
commanditaires			- 21 702		- 21 702		- 21 702
commandités			- 1 727		- 1 727		- 1 727
Distribution de réserves							
Mise en réserves			32 359	- 32 359	0		0
Augmentation/réduction de capital					0		0
Autres variations			4		4		4
Variation auto contrôle			- 8 776		- 8 776		- 8 776
Capitaux propres au 31 décembre 2021	**51 423**	**93 813**	**340 958**	**126 238**	**612 432**	**8**	**612 440**
Résultat de la période				80 384	80 384		80 384
Distribution de dividendes							
commanditaires			- 16 106		- 16 106		- 16 106
commandités			- 3 853		- 3 853		- 3 853
Distribution de réserves					0		0
Mise en réserves			126 238	- 126 238	0		0
Augmentation/réduction de capital			0		0		0
Autres variations			30		30		30
Variation auto contrôle			- 95		- 95		- 95
Capitaux propres au 31 décembre 2022	**51 423**	**93 813**	**447 172**	**80 384**	**672 792**	**8**	**672 800**

4.5 ANNEXE

NOTE 1 Base de préparation des comptes consolidés 87

1.1 Informations générales 87
1.2 Évolutions du référentiel comptable 87
1.3 Estimations de la direction 87

NOTE 2 Méthodes comptables 88

2.1 Méthodes de consolidation 88
2.2 Immobilisations corporelles et contrats de location 88
2.3 Instruments financiers à la juste valeur par le résultat 88
2.4 Créances 89
2.5 Trésorerie et équivalent de trésorerie 89
2.6 Paiements fondés sur des actions 89
2.7 Provisions pour risques et charges 89
2.8 Emprunts 89
2.9 Dettes d'exploitation et autres passifs 89
2.10 Résultat des activités d'investissement 90
2.11 Impôt sur les bénéfices 90
2.12 Résultat par action 90
2.13 Actions propres 90
2.14 Éléments de conjoncture 90

NOTE 3 Périmètre de consolidation 90

NOTE 4 Notes explicatives 91

4.1 Immobilisations corporelles - (contrats de location – IFRS 16) 91
4.2 Actifs financiers à la juste valeur par le résultat 91
4.3 Placements à court terme et trésorerie et équivalents de trésorerie 92
4.4 Autres actifs 92
4.5 Autres passifs 92
4.6 Capital et actions potentielles 93
4.7 Provisions pour risques et charges 94
4.8 Impôts différés 94
4.9 Résultat des activités d'investissement 94
4.10 Impôts 95
4.11 Information sectorielle 95
4.12 Chiffre d'affaires 96

NOTE 5 Autres informations 98

5.1 Analyse du risque financier 98
5.2 Instruments financiers par catégorie 100
5.3 Instruments financiers à la juste valeur par niveaux d'évaluation 100
5.4 Gestion du capital 101
5.5 Différends et litiges 101
5.6 Engagements hors bilan 101
5.7 Effectif 101
5.8 Parties liées 101
5.9 Rémunération des organes sociaux 101
5.10 Honoraires versés aux Commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau 102
5.11 Sociétés contrôlées non consolidées 103

NOTE 6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 103

NOTE 1 Base de préparation des comptes consolidés

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Raison sociale	IDI
Explication du changement de nom dans l'exercice	
Pays du siège social	France
Forme juridique	Société en commandite par actions
Pays d'immatriculation	France
Adresse du Siège	23-25 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS
Adresse de l'Établissement principal	23-25 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS
Activité	Investir en *private equity*
Maison-mère	Ancelle et Associés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 mars 2023.

1.2 ÉVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IDI de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire à la date de clôture.

Les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2022

- Amendement IAS 37 – Contrats déficitaires – coûts d'exécution du contrat, qui précise que les coûts à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire doivent inclure à la fois les coûts marginaux et l'allocation d'autres coûts directement rattachables au contrat ;
- Amendement IAS 16 – Produits générés avant la mise en service d'une immobilisation qui interdit de déduire les produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état, en moins du coût de l'immobilisation. À la place, ces produits et les coûts correspondants doivent être comptabilisés en résultat ;
- Amendement IFRS 3, qui consiste en une mise à jour des références au Cadre conceptuel ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020.

Ces amendements et améliorations annuelles n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations d'application non obligatoires à compter du 1er janvier 2022

Les textes adoptés par l'Union européenne mais non encore applicables :

- norme IFRS 17 – Contrats d'assurance ;
- amendements à IFRS 17 – Contrats d'assurance : Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives ;
- amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers et Énoncé pratique 2 sur les IFRS : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- amendements à IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des changements d'estimations ;
- amendements à IAS 12 – Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.

Les textes suivants ont été publiés par l'IASB mais n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne :

- amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers : Classification des dettes en courant ou non courant ; Passifs non courants assortis de clauses restrictives ;
- amendements à IFRS 16 – Contrats de location : Dette de loyers dans une opération de cession-bail.

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces textes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours et aucun impact significatif n'est attendu.

1.3 ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers implique que la direction de l'IDI procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

NOTE 2 Méthodes comptables

2.1 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

L'IDI applique la norme IFRS 10, qui prévoit qu'une société, dès lors qu'elle répond à la définition d'entité d'investissement, ne consolide pas ses filiales, à l'exception des filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement.

Entité d'investissement

L'IDI a déterminé qu'elle est une entité d'investissement au sens de la norme IFRS 10 et répond aux trois critères essentiels fixés par la norme dans la mesure où l'IDI :

- utilise les fonds de ses investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissement ;
- réalise des investissements dans le but d'obtenir des rendements sous forme de plus-value en capital ou de revenus d'investissement ;
- suit la performance de ses investissements en les évaluant à la juste valeur.

En outre, la Société présente l'ensemble des caractéristiques types d'une entité d'investissement telles que définies par IFRS 10 à l'exception de l'absence au capital d'investisseurs liés :

- elle a plus d'un investissement ;
- elle a plus d'un investisseur ;
- elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres.

La présence d'un investisseur lié au capital ne remet pas en cause le statut d'entité d'investissement de l'IDI. Le lien entre l'IDI et son actionnaire principal, la société Ancelle et Associés, n'a pas d'incidence sur la nature financière des revenus de l'IDI dans la mesure où la société Ancelle et Associés est un investisseur financier et est elle-même une entité d'investissement.

Exception à la consolidation

Conformément à son statut d'entité d'investissement, l'IDI ne consolide pas ses filiales et n'applique pas IFRS 3 lorsqu'elle obtient le contrôle d'une autre entité. Les participations dans ses filiales sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » adoptée par l'Union européenne le 2 novembre 2016.

Il existe une exception à ce traitement pour les filiales fournissant des services liés aux activités d'investissement de l'IDI. Ces filiales sont consolidées et lors de leur acquisition, les dispositions d'IFRS 3 s'appliquent.

Les participations dans lesquelles l'IDI détient une influence notable ou un contrôle conjoint sont également évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9.

Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, seules les filiales IDI Services et GIE Matignon qui fournissent des services liés aux activités d'investissement de l'IDI, font l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes consolidés. Le périmètre de consolidation et son évolution sont présentés dans la note 3. L'ensemble des sociétés contrôlées, non consolidées de l'IDI est présenté dans la note 5.11.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET CONTRATS DE LOCATION

2.2.1 Les immobilisations corporelles

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et autres immobilisations corporelles : 3 à 5 ans.

2.2.2 Les contrats de location – IFRS 16

Le droit d'utilisation sur l'actif loué est comptabilisé à l'actif dans les immobilisations corporelles et amorti sur la durée du contrat en contrepartie d'une dette financière courante et non courante, actualisée, et remboursée sur la même durée.

2.3 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Classification

L'IDI classe l'ensemble des instruments de capitaux propres financiers acquis ou souscrits dans le cadre de son activité de capital-investissement ainsi que les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7, en instruments financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs dont la gestion et le suivi de l'évaluation de la performance se font à la juste valeur en adéquation avec l'activité de capital-investissement de l'IDI.

Conformément à IFRS 7, au sein de cette catégorie l'IDI regroupe ses instruments financiers par classes d'instruments similaires :

Private equity Europe

Cette classe englobe essentiellement les investissements en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private equity Pays émergents

Cette classe englobe les investissements en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette classe englobe les placements financiers liquides qui ne répondent pas à la définition d'équivalent de trésorerie selon IAS 7. Elle regroupe essentiellement des placements en actions et obligations cotées détenues en direct ou au travers de fonds.

Valorisation

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transactions sont enregistrés en résultat. À chaque arrêté, les instruments financiers à la juste valeur par le résultat font l'objet d'une analyse ligne à ligne afin de déterminer leur juste valeur à cette date. La variation de valeur est portée au compte de résultat conformément à IFRS 9.

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

a. Titres non cotés

Dans les 12 mois suivant l'acquisition, la valeur retenue correspond généralement au prix d'achat sauf évènement significatif ;

Après 12 mois de détention, une analyse « multicritères » (comparables côtés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital) est conduite. Pour la détermination de la juste valeur, l'IDI tient compte, le cas échéant de la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

b. Titres cotés

Les titres cotés sont valorisés au dernier cours de Bourse de la période.

c. Parts de fonds d'investissement

Les parts de fonds d'investissement sont valorisées sur la base du dernier actif net réévalué par part communiqué par le gestionnaire du fonds. Le cas échéant, une décote est appliquée pour tenir compte de l'illiquidité ou de restrictions de négociabilité.

2.4 CRÉANCES

Les créances sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti diminué le cas échéant des provisions pour dépréciations.

Les créances sont ventilées au bilan en :

- créances non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- créances courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent en passifs courants dans les dettes financières.

2.6 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions comprennent un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés.

Au 31 décembre 2022, aucun plan n'est en place.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

2.7.1 Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » et à la recommandation ANC 2013-02 du 07/11/13, modifiée le 05/11/21, leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées européennes de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité : 100 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 5 % ;
- taux d'actualisation : 3,75 % ;
- âge de départ à la retraite : 70 ans.

2.7.2 Risques et charges divers

Les risques et charges divers comprennent les risques postérieurs aux cessions et ceux liés aux litiges.

2.8 EMPRUNTS

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur d'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

À chaque clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilés au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

2.9 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES PASSIFS

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés initialement à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont ventilés au bilan en :

- passifs non courants pour la part exigible à plus d'un an ;
- passifs courants pour la part remboursable à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations sont classées en autres passifs et correspondent aux engagements du Groupe à répondre à des appels de capital sur des souscriptions non appelées à la date de clôture.

2.10 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des plus et moins-values en capital réalisées ou latentes ainsi que les revenus d'investissement du portefeuille d'investissement de l'IDI sont présentés dans le résultat opérationnel sous la dénomination de résultat des activités d'investissement.

Plus-values (moins-values) sur actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre le prix de cession de l'actif et sa juste valeur dans les comptes à l'ouverture de la période.

Variation de juste valeur

Les variations de valeur latentes des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrées dans le résultat des activités d'investissement. Cet élément correspond à la différence de valeur entre la juste valeur de l'actif dans les comptes à la clôture de la période et sa juste valeur à l'ouverture.

Dividendes

Les dividendes issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat lorsque le droit d'obtenir le paiement est acquis.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts issus des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont enregistrés dans le résultat des activités d'investissement. Ils sont reconnus en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'il est incertain que les intérêts seront reçus.

2.11 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

2.12 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 « Résultat par action ». Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'ex ercice des plans d'options ou d'attribution d'actions gratuites ouverts à la date de clôture.

2.13 ACTIONS PROPRES

Les titres en autocontrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

2.14 ÉLÉMENTS DE CONJONCTURE

Les activités de l'IDI ne sont pas impactées directement par le conflit Russie Ukraine. Le portefeuille de l'IDI est resté solide malgré la chute des marchés et le contexte inflationniste et géopolitique incertain. L'impact de l'augmentation des taux d'intérêt est traité dans la note 5.1.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2022 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pays	Pourcentage d'intérêts au 31 décembre 2022	Pourcentage d'intérêts au 31/12/21
IDI	France	Mère	Mère
GIE Matignon 18	France	90,0	90,0
IDI Services	France	100,0	100,0

L'ensemble des sociétés contrôlées, non consolidées de l'IDI est présenté dans la note 5.11.

NOTE 4 Notes explicatives

4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES - (CONTRATS DE LOCATION – IFRS 16)

L'IDI applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, obligatoire depuis le 1er janvier 2019.

4.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

La valeur estimative du portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat au 31 décembre 2022 a été déterminée conformément aux règles de l'IDI en matière d'évaluation. Celles-ci sont présentées dans la note 2.3 de la présente annexe. La répartition des actifs financiers selon leur niveau de juste valeur est présentée dans la note 5.3.

L'évolution du portefeuille d'investissements de l'IDI est présentée ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
Valeur nette fin 2020	**647 571**	**460 924**	**64 326**	**116 230**	**6 091**
Acquisitions	152 274	107 643	1 299	42 469	863
Cessions et remboursements	- 227 097	- 172 111	- 11 583	- 42 880	- 523
Reclassement				4 396	- 4 396
Variation des intérêts	1 260	1 181	79		
Variation de valeurs	141 299	127 033	3 025	10 558	683
Valeur nette fin 2021	**715 307**	**524 670**	**57 146**	**130 773**	**2 718**
Acquisitions	43 322	32 353	477	9 492	1 000
Cessions et remboursements	- 87 464	- 34 235	- 5 030	- 48 137	- 62
Reclassement	- 40 637	- 40 637			
Variation des intérêts	2 115	2 052	63		
Variation de valeurs	84 619	116 856	- 10 639	- 20 822	- 777
VALEUR NETTE FIN 2022	**717 262**	**601 059**	**42 018**	**71 306**	**2 879**

En Europe, l'IDI a pris une participation minoritaire dans :

- ***CULTURESPACES***, l'IDI (*via* Financière Bagatelle) et le Groupe Chevrillon entrent au capital de Culturespaces, spécialiste français de la gestion globale de lieux culturels et pionnier mondial dans la création de centres d'art numériques et d'expositions immersives, aux côtés de M. Bruno Monnier et du management. L'équipe dirigeante de Culturespaces participe à l'opération et poursuit son parcours.

L'IDI a réalisé une cession suivie d'un réinvestissement :

- ***SARBACANE*** (devenu Groupe Positive) (acteur européen de référence du marketing digital), l'IDI a réalisé la majeure partie de son investissement et accompagne EMZ, aux côtés de l'équipe de *management* dans un nouvel LBO. Cette opération permet à l'IDI de réaliser en deux ans un multiple 3,1x et un TRI net de plus de 70 %.

Plusieurs participations de l'IDI ou de Financière Bagatelle ont réalisé des croissances externes avec ou sans apport de fonds propres de l'IDI et notamment :

- Groupe Freeland a acquis Codeur (mai) et Intervia (octobre) via Financière Bagatelle ;
- Dubbing Brothers a réalisé 4 opérations : Ad Hoc Studios (ex Sonoblock), Interopa, les 8 studios de la société italienne Sedif et Eurotroll en mai ,
- Flex composite Group a acquis Selcom en octobre ;
- Winncare s'est développé au Royaume-Uni via Herida Medical en décembre ;
- CDS a changé de dimension avec l'acquisition de Rydoo Travel / Goelett (juillet) ;
- Groupe Positive a acquis Marketing 1BY1 en novembre.

En Europe, l'IDI a réalisé la cession de FORMALIAN (*via* Financière Bagatelle), cette opération permet à l'IDI de matérialiser un multiple de prés de 3x et un TRI de 32 %, et a diminué sa participation dans CULTURESPACES.

Pour ce qui est du portefeuille private equity pays émergents, l'IDI a continué à recevoir des retours sur investissements.

Il n'y a pas eu d'opérations significatives pour le private equity pays émergents au cours de l'exercice 2022.

4.3 PLACEMENTS À COURT TERME ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2022	2021
Placements à court terme	44 157	714
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 321	12 206
PLACEMENTS À COURT TERME ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	**52 478**	**12 920**

4.4 AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	2022	2021
Dépôts de Garanties, cautions versées, Comptes sous-séquestre	8 559	4 979
Créances non courantes	**8 559**	**4 979**
Actif d'impôt exigible	0	0
Comptes courants d'intégration fiscale	1 116	553
Autre	3 796	2 689
CRÉANCES COURANTES	**4 912**	**3 242**

4.5 AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	2022	2021
Dettes non courantes sur immobilisations	8 609	11 784
Dette financière non courante	0	0
Comptes courants	56 108	40 739
Impôts différés	486	3 376
Autres (dont dette contrats de location IFRS 16)	88	1 026
Autres passifs non courants	**65 291**	**56 925**
Dettes d'exploitation	8 930	11 998
Dettes courantes sur immobilisations	3 690	5 050
Comptes courants	41 269	45 045
Impôts différés	0	0
Autres	2 429	2 907
AUTRES PASSIFS COURANTS	**56 318**	**65 000**

L'IDI dispose, depuis le 5 juillet 2022, d'un financement de 60 millions d'euros (crédit investissements de 30 millions d'euros et crédit renouvelable de 30 millions d'euros) consenti par un pool de banques, dont Palatine est l'agent, à échéance 2026 prorogeable jusqu'en 2028.

Les conditions des deux crédits sont les suivantes :

- sûreté : 100 % des titres Financière Bagatelle ;
- R1 : Dettes financières brutes / ANR inférieur à 25 % ;
- R2 : ANR supérieur ou égal à 400 millions d'euros ;
- ratio de couverture des sûretés. La valeur des actifs de Financière Bagatelle, hors son cash disponible, doit être supérieure ou égale à 200 % du montant maximum autorisé (soit 120 millions d'euros).

Ce financement n'est pas utilisé au 31 décembre 2022.

L'IDI bénéficie d'une facilité de caisse de 5 millions d'euros, auprès de BNP Parisbas, non utilisée à fin 2022.

La dette financière relative aux contrats de location (IFRS 16) s'élève à 14 775 milliers d'euros et concerne principalement le bail des bureaux de l'IDI.

4.6 CAPITAL ET ACTIONS POTENTIELLES

4.6.1 Capital social

Le capital de l'IDI s'élève à 51 423 020, 90 euros. Il est divisé en 7 242 679 actions d'une valeur nominale de 7,10 euros entièrement libérées.

a. Actions d'autocontrôle

Les actions propres (242 416 à fin 2022) ont été éliminées en consolidation.

b. Actions potentielles dilutives

Il n'y a pas de plan d'attribution d'actions gratuites au 31/12/2022.

4.6.2 Résultat par action

	2022	2021
Résultat net part du Groupe *(en milliers d'euros)*	80 384	126 238
Nombre d'actions en circulation	7 242 679	7 242 679
Neutralisation des actions propres	- 242 416	- 240 499
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 000 263	7 002 180
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 000 263	7 002 180
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 000 263	7 002 180
Résultat de base par action *(en euros)*	11,48	18,03
Résultat dilué par action *(en euros)* *	11,48	18,03
Résultat global par action *(en euros)*	11,48	18,03

* *Note 2.12.*

Dividende et distribution de réserves

Le dividende ordinaire au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2,5 euros par action. Il sera prélevé sur le report à nouveau.

4.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Total	Indemnités de fin de carrière	Plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés	Post-cessions	Différends et litiges
Clôture au 31 décembre 2020	**4 233**	**398**	**0**	**0**	**3 835**
Dotations de la période	4 227	392	0		3 835
Reprises pour utilisation	0				
Reprises pour non-utilisation	- 4 215	- 380			- 3 835
Autres mouvements *	- 18	- 18			
Clôture au 31 décembre 2021	**4 227**	**392**	**0**	**0**	**3 835**
Dotations de la période	3 915	506			3 409
Reprises pour utilisation	- 426				- 426
Reprises pour non-utilisation	- 3 801	- 392			- 3 409
Autres mouvements *	0				
CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2022	**3 915**	**506**	**0**	**0**	**3 409**

* *Note 2.6.*

Le montant provisionné au titre des différends et litiges correspond au risque lié au différend avec la banque Syz sur le remboursement du nominal et d'intérêts de parts de *hedge funds* et à des risques divers.

La provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour la totalité à un montant qui serait potentiellement dû en cas de mise en jeu des garanties d'actif et de passif négociées lors de la cession d'investissements.

Les modalités de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière sont exposées dans le paragraphe 2.7 « Provisions pour risques et charges ».

4.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché du portefeuille d'investissement du Groupe.

En 2022, un impôt différé passif de - 0,5 million d'euros a été constaté.

4.9 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le résultat des activités d'investissement du Groupe est présenté ci-dessous selon les différentes classes d'actifs.

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres
2021					
Variations de juste valeur	141 299	127 033	3 025	10 558	683
Plus-values	0	0			
Dividendes	3 603	2 629	635	336	3
Intérêts	1 287	1 181	106	0	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**146 189**	**130 843**	**3 766**	**10 894**	**686**
2022					
Variations de juste valeur	84 619	116 856	- 10 639	- 20 822	- 777
Plus-values	0				
Dividendes	7 231	3 701	3 386	144	
Intérêts	2 315	2 249	66		
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**94 165**	**122 806**	**- 7 187**	**- 20 678**	**- 777**

4.10 IMPÔTS

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % : IDI Services et Financière Bagatelle.

En 2022, le gain net d'intégration fiscale s'est élevé à 1,1 million d'euros contre 1,9 million d'euros en 2021.

IMPÔTS

(en milliers d'euros)	2022	2021
Impôt exigible	1 102	- 1 320
Impôt différé	2 890	- 870
TOTAL	**3 992**	**- 2 190**

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Taux	Impôt 2022	Taux	Impôt 2021
Résultat avant impôt		76 392		128 428
Charge d'impôt effective	- 5,23 %	- 3 992	1,71 %	2 190
Différences permanentes	5,10 %	3 899	1,76 %	2 264
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt	29,42 %	22 473	23,75 %	30 500
Déficits de l'exercice non activés	0 %		0 %	
Impôts différés	- 3,78 %	- 2 890	0,68 %	870
Résultat d'intégration fiscale	- 1,44 %	- 1 102	- 1,47 %	- 1 885
Contribution additionnelle	0 %		0,06 %	78
Autres	0,93 %	710	0,01 %	16
Charge d'impôt théorique	25,0 %	19 098	26,50 %	34 033

Au 31 décembre 2022, le report déficitaire est de 40,9 millions d'euros, il n'y a pas de créance d'impôts reportable.

4.11 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont basées sur le *reporting* interne du Groupe qui est établi par nature d'activités. Le *reporting* distingue trois activités correspondant aux activités d'investissement dans les principales classes d'actifs financiers de l'IDI : *private equity* Europe, *private equity* Pays Émergents et Actifs Liquides. La colonne « Autres secteurs » correspond essentiellement aux autres actifs et aux divisions fonctionnelles du Groupe (services administratifs, gestion, etc.).

Private equity Europe

Cette activité englobe essentiellement les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés françaises et européennes.

Private equity Pays émergents

Cette activité englobe les activités d'investissement en fonds propres dans des sociétés des pays émergents notamment au travers de la société IDI Emerging Markets.

Actifs liquides

Cette activité englobe les activités de gestion des actifs liquides et de la trésorerie.

L'ensemble de ces activités de gestion sont exercées depuis la France.

4.12 CHIFFRE D'AFFAIRES

En raison de l'activité de l'IDI, le chiffre d'affaires (Autres produits) n'est structurellement pas significatif, ce que l'on constate aussi pour les années 2022 et 2021.

Le résultat 2021 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	141 299	127 033	3 025	10 558	683
Plus ou moins-values sur cessions de la période	0				
Dividendes	3 603	2 629	635	336	3
Intérêts	1 287	1 181	106		
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**146 189**	**130 843**	**3 766**	**10 894**	**686**
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 17 281				- 17 281
Autres produits et charges opérationnels	0				
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**128 908**	**130 843**	**3 766**	**10 894**	**- 16 595**
Produits de trésorerie (Charges de financement)	- 1 101			- 1 101	
Différences de change	621			621	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**128 428**	**130 843**	**3 766**	**10 414**	**- 16 595**
Impôt courant et différé	- 2 190	- 4 310	2 349	- 229	
RÉSULTAT NET	**126 238**	**126 533**	**6 115**	**10 185**	**- 16 595**
RÉSULTAT GLOBAL	**126 256**	**126 533**	**6 115**	**10 185**	**- 16 577**

Le bilan au 31 décembre 2021 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	652				652
Immobilisations corporelles (contrats de location IFRS 16)	1 492				1 492
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	715 307	524 670	57 146	130 773	2 718
Autres actifs non courants	4 979				4 979
ACTIFS NON COURANTS	**722 430**	**524 670**	**57 146**	**130 773**	**9 841**
Créances courantes	3 242				3 242
Placements à court terme	714			714	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 206			12 206	
ACTIFS COURANTS	**16 162**	**0**	**0**	**12 920**	**3 242**
TOTAL ACTIF	**738 592**	**524 670**	**57 146**	**143 693**	**13 083**

PASSIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	4 227				4 227
Dette financière non courante	41 765	40 739			1 026
Autres passifs non courants	15 160	3 376	11 784		0
PASSIFS NON COURANTS	**61 152**	**44 115**	**11 784**		**5 253**
Dette financière courante	45 541	45 045			496
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	19 459		5 050		14 409
PASSIFS COURANTS	**65 000**	**45 045**	**5 050**	**0**	**14 905**
TOTAL PASSIF	**126 152**	**89 160**	**16 834**	**0**	**23 158**

Le résultat 2022 par secteur opérationnel se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Variations de juste valeur	84 619	116 856	- 10 639	- 20 822	- 777
Plus ou moins-values sur cessions de la période	0				
Dividendes	7 231	3 701	3 386	144	0
Intérêts	2 315	2 249	66		
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**94 165**	**122 806**	**- 7 187**	**- 20 678**	**- 777**
Autres produits et charges de l'activité ordinaire	- 16 205				- 16 205
Autres produits et charges opérationnels	0				
Résultat opérationnel	**77 960**	**122 806**	**- 7 187**	**- 20 678**	**- 16 982**
Produits de trésorerie (charges de financement)	- 1 767			- 1 767	
Différences de change	199			199	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**76 392**	**122 806**	**- 7 187**	**- 22 246**	**- 16 982**
Impôt courant et différé	3 992	3 160	- 347	1 179	
RÉSULTAT NET	**80 384**	**125 966**	**- 7 534**	**- 21 067**	**- 16 982**
RÉSULTAT GLOBAL	**80 384**	**125 966**	**- 7 534**	**- 21 067**	**- 16 982**

Le bilan au 31 décembre 2022 par secteur opérationnel est le suivant :

ACTIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	612				612
Immobilisations corporelles (contrats de location IFRS 16)	14 501				14 501
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	717 262	601 059	42 018	71 306	2 879
Autres actifs non courants	8 559				8 559
ACTIFS NON COURANTS	**740 934**	**601 059**	**42 018**	**71 306**	**26 551**
Créances courantes	4 912				4 912
Placements à court terme	44 157			44 157	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 321			8 321	
ACTIFS COURANTS	**57 390**	**0**	**0**	**52 478**	**4 912**
TOTAL ACTIF	**798 324**	**601 059**	**42 018**	**123 784**	**31 463**

PASSIF

(en milliers d'euros)	Total	PE Europe	PE Émergents	Actifs liquides	Autres secteurs
Provisions pour risques et charges	3 915				3 915
Dette financière non courante	56 108	41 269			14 839
Autres passifs non courants	9 183	486	8 609		88
PASSIFS NON COURANTS	**69 206**	**41 755**	**8 609**		**18 842**
Dette financière courante	41 269	41 269			
Dettes d'exploitation et autres passifs courants	15 049		3 690		11 359
PASSIFS COURANTS	**56 318**	**41 269**	**3 690**	**0**	**11 359**
TOTAL PASSIF	**125 524**	**83 024**	**12 299**	**0**	**30 201**

NOTE 5 Autres informations

5.1 ANALYSE DU RISQUE FINANCIER

Risques de liquidités

Au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021 l'IDI n'est pas endettée. À fin 2022 l'IDI dispose d'une trésorerie et équivalents trésorerie de 52,5 millions d'euros. Par ailleurs, les actifs liquides classés en actifs financiers à la juste valeur représentent 71,3 millions d'euros et sont mobilisables rapidement.

Au 31 décembre 2022, l'IDI dispose d'une faculté de caisse de 5 millions d'euros, non utilisée, et, depuis le 5 juillet 2022, d'un financement de 60 millions d'euros (crédit investissements de 30 millions d'euros et crédit renouvelable de 30 millions d'euros) à échéance 2026 prorogeable à 2028, non utilisé. (note 4.5)

Ces ressources sont significativement supérieures aux montants relatifs aux passifs et engagements courants et notamment aux engagements liés à des appels de capital.

Par ailleurs, plusieurs participations de l'IDI ont recours à l'endettement comme source de financement. L'IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des *covenants* stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, l'IDI se tient informé de tout non-respect des *covenants* de la part de ses participations.

Risques de marché

Risques de change

L'IDI est directement exposé au risque de change lorsqu'il réalise des investissements en devises (principalement USD) et/ou des achats et ventes à terme de devises. L'exposition nette directe aux devises est ajustée périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. À fin 2022, l'IDI était directement exposé à l'USD. Une variation de 10 % du taux EUR/USD pourrait avoir un impact de 5,0 millions d'euros.

L'IDI est également indirectement exposé au risque de change à travers ses investissements dans la société IDI Emerging Markets ou dans des fonds de placements dont une part des actifs sous-jacents est libellée en monnaie locale (RMB, BRL, INR, etc.).

Risques de taux

Les placements en SICAV de trésorerie sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Les fonds communs de placement obligataires représentent 52,3 millions d'euros et ont des échéances sous-jacentes moyennes inférieures à un an et sont, par conséquent, peu exposés au risque de taux.

Les prêts et instruments de dette du portefeuille d'investissement représentent 28,4 millions d'euros et sont exigibles entre 1 et 5 ans. Il s'agit essentiellement de prêts à taux variables également peu exposés au risque de taux.

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2022 sont constituées de découverts bancaires non significatifs et de la part à moins d'un an de la dette liée aux contrats de location (IFRS 16).

Maturité *(en milliers d'euros)*	**Inférieure à un an**	**Un à cinq ans**	**Supérieure à cinq ans**
Actifs financiers	52 038	28 358	
Passifs financiers *	19 475	77 902	
Position nette	32 563	- 49 544	

* *Il s'agit principalement de comptes courants d'associés avec des filiales détenues à 100 % par l'IDI.*

Risques de prix

L'IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital-investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en Bourse ou dans des sociétés déjà cotées ;
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissement dans des fonds de gestion alternative.

L'IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné ;
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de Bourse pourrait avoir un impact de 7,1 millions d'euros.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 64,6 millions d'euros (en ne tenant pas compte des montants souscrits non libérés).

Les trois principales lignes du portefeuille d'investissement sont Financière Bagatelle, FCG, Dubbing Brothers et représentent ensemble 472,3 millions d'euros. La concentration du portefeuille est toutefois moindre dans la mesure où Financière Bagatelle, détenue à 100 % par l'IDI détient des participations en *private equity* dans quatre sociétés différentes.

Risques de crédit

L'IDI est principalement exposé au risque de crédit à travers les prêts octroyés à ses participations et au travers de certains placements financiers liquides (fonds monétaires et obligataires).

Les prêts et placements en fonds obligataires s'élèvent à 36,2 millions d'euros, Le risque de crédit des prêts évalués à la juste valeur n'ayant pas évolué significativement en 2022, ces prêts n'ont pas été réévalués au cours de la période.

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'élèvent à 52,5 millions d'euros sont déposés dans des établissements bancaires notés au minimum A+ ou placés sur des supports monétaires sans risque en capital.

Il n'y a pas d'évolution significative relative au risque crédit depuis la date de clôture.

5.2 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Pour les exercices clos au 31 décembre 2022 et 2021 l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total	Mode de comptabilisation des variations	Niveau
2021			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	715 307	Compte de résultat	1 ou 2
Autres actifs	8 221	Coût amorti	N/A
Placements à court terme	714	Compte de résultat	N/A
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 206	Compte de résultat	N/A
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**736 448**		
Passifs financiers	87 306	Coût amorti	N/A
Autres passifs	34 619	Coût amorti	N/A
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**121 925**		

(en milliers d'euros)	Total	Mode de comptabilisation des variations	Niveau
2022			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	717 262	Compte de résultat	1 ou 2
Autres actifs	13 471	Coût amorti	N/A
Placements à court terme	44 157	Compte de résultat	N/A
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 321	Compte de résultat	N/A
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**783 211**		
Passifs financiers	97 377	Coût amorti	N/A
Autres passifs	24 232	Coût amorti	N/A
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**121 609**		

5.3 INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NIVEAUX D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente conformément aux dispositions de l'amendement à IFRS 7, les actifs financiers de l'IDI qui sont évalués à la juste valeur selon leur niveau de classification.

Les niveaux de classification sont définis comme suit :

- niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

(en milliers d'euros)	2022	2021
Niveau 1	73 183	132 816
Niveau 2	644 079	582 491
Niveau 3	0	0
TOTAL	**717 262**	**715 307**

5.4 GESTION DU CAPITAL

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période ;
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI ;
- une réduction de la décote de holding ;
- un rendement de l'action représentant au moins 3 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; la trésorerie disponible s'élève à environ 123,8 millions d'euros fin 2022 dont 52,5 millions d'euros de trésorerie et équivalent de trésorerie et 71,3 millions d'euros d'actifs liquides.

5.5 DIFFÉRENDS ET LITIGES

L'IDI n'est pas engagé à ce jour dans des litiges ou différends susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et de ses filiales.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel et annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix…) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Les engagements reçus s'élèvent à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Engagements donnés

(en milliers d'euros)	2022	2021
IDI		
Nantissement d'un placement financier en contrepartie d'une facilité de caisse *	5 000	5 000
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros**	60 000	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	**65 000**	**5 000**

* *Cette facilité de caisse n'est pas utilisée au 31/12/2022.*
** *Ces emprunts ne sont pas tirés au 31/12/2022.*

En outre, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

5.7 EFFECTIF

Au 31 décembre 2022, l'effectif total des sociétés consolidées est de 17 personnes contre 14 à fin 2021.

5.8 PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'IDI et des filiales mentionnées dans la note 3.

L'IDI est détenue majoritairement par la société Ancelle et Associés.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de Gérant à la société Ancelle et Associés tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

5.9 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance, du Comité d'Audit et du Comité ESG de l'IDI se sont élevés à 131 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Au cours de l'exercice 2022, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 7 943 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2022 (1 737 milliers d'euros), d'autre part à un complément au titre des résultats 2021 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de mai 2022 (- 270 milliers d'euros), et en outre un complément dû estimé au titre des résultats 2022 (6 476 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de mai 2023.

Au cours de l'exercice 2023, le montant minimum prévu par les statuts (1 773 milliers d'euros) a été enregistré dans les comptes de l'IDI. Un ajustement d'environ 229 milliers d'euros sera également enregistré et ajusté au titre des résultats 2022, après approbation des comptes 2022 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2022, ni l'IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

5.10 HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2022 et 2021, l'IDI n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscale ou sociale.

	BCRH & Associés [b] / Cabinet Foucault [c]				Deloitte & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
(en euros)	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur [a]	34 240	46 696	100 %	100 %	102 601	107 271	90 %	93 %
Filiales intégrées globalement					11 375	8 501	10 %	7 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
SOUS-TOTAL	**34 240**	**46 696**	**100 %**	**100 %**	**113 975**	**115 772**	**100 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
SOUS-TOTAL								
TOTAL	**34 240**	**46 696**	**100 %**	**100 %**	**113 975**	**115 772**	**100 %**	**100 %**

(a) L'émetteur s'entend comme étant la société mère.
(b) BCRH & Associés :
- dont honoraires 2021 : 46 696€
- dont honoraires 2022 : 19 240€
(c) Cabinet Foucault :
- dont honoraires 2021 : 0 €
- dont honoraires 2022 : 15 000 €

5.11 SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les sociétés contrôlées non consolidées de l'IDI :

Sociétés contrôlées non consolidées	Pays	Pourcentage d'intérêt au 31/12/22	Pourcentage d'intérêt au 31/12/21
Ateliers de France	France	21,8	21,8
DEE TECH	France	9,8	9,8
Dubbing Bros Holding	France	21,7	21,7
Ekoinvest – Ekosport*	France	0,0	34,2
Fidinav Ltd	Malte	50,7	50,7
FINANCIERE BAGATELLE	France	100,0	100,0
FINANCIERE IUSTITIA – CFDP Assurances	France	32,6	32,6
Flex Composite Groupe	France	63,4	63,4
H4BT – CDS GROUP	France	47,7	47,7
IDI Emerging Markets (compartiment I)	Luxembourg	46,3	46,3
IDI Emerging Markets (compartiment II)	Luxembourg	35,1	35,1
LABEL HABITAT – Groupe MISTER MENUISERIE	France	36,9	36,9
Natco Group – TucoEnergie	France	24,8	24,8
ROYALEMENT VOTRE EDITIONS	France	33,7	33,7
Groupe Positive – SARBACANE	France	6,6	26,4
TELEDINE – VOIP TELECOM	France	31,2	31,2
WINNINVEST	France	21,7	21,3

* *Transfert à Financière Bagatelle.*

L'IDI n'a pas apporté ni ne s'est engagé à apporter un soutien financier ou autre à l'une de ses sociétés contrôlées non consolidées.

NOTE 6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2023, l'IDI a annoncé plusieurs opérations :

- *Talis Education* : réseau d'écoles post-bac spécialisées dans les formations professionnalisantes et plus particulièrement dans l'apprentissage. L'IDI a accompagné en janvier 2023 Talis Education dans l'acquisition du Groupe Fore, premier acteur privé dans la formation et l'apprentissage aux Antilles françaises et en Guyane. Grâce à ce rapprochement stratégique, le Groupe Talis élargit son réseau d'écoles de proximité avec des campus situés en Nouvelle-Aquitaine, à Paris et aux Antilles-Guyane.
- *Groupe Freeland :* l'IDI a annoncé en mars 2023 la cession et le réinvestissement dans sa participation Groupe Freeland, leader français des services aux indépendants (portage, staffing, plateformes de mise en relation d'indépendants et formation). Cette opération a permis à l'IDI de réaliser un multiple d'investissement de 2,2x et un TRI de 24 %. Convaincu du potentiel de la société, l'IDI a réinvesti aux côtés de MML Capital dans cette nouvelle opération.
- *Fidinav* : Fidinav a cédé la totalité de ses actifs (navires transportant du vrac sec). Fidinav sera liquidée courant 2023. À travers cette opération l'IDI aura réalisé un multiple d'investissement de 0,99x et un TRI proche de zéro.
- Le 23 mars 2023, l'IDI a annoncé le *closing* d'une opération stratégique majeure avec Omnes qui se décline en deux transactions :
 - l'IDI accompagne désormais Omnes, société de gestion reconnue du capital-investissement, qui gère près de 5 Md€ à travers ses activités liées à la transition énergétique et l'innovation (énergies renouvelables, ville durable, venture capital deeptech et coinvestissement). Suite à cette opération, Omnes est détenue majoritairement par ses managers et minoritairement par l'IDI avec plus de 40 % du capital,
 - l'IDI a acquis l'ensemble des activités de capital-investissement d'Omnes qui est devenu idiCo , nouvelle société de gestion contrôlée majoritairement par l'IDI. La naissance de cette société s'inscrit dans la stratégie de l'IDI de renforcer son offre dans la gestion pour compte de tiers. idiCo gère près de 1Md€ et est codirigée par Benjamin Arm (Directeur Général) et Julien Bentz (Président), qui restera également Managing Partner de l'équipe d'investissment de l'IDI.

4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société IDI,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION DANS DES ENTITES NON COTEES

Risque identifié

Les titres de participation dans les entités non cotées acquis par IDI figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2022 pour un montant net de 643 M€ (« *Private Equity Europe* » et « *Private Equity Emergents* ») et représentent un des postes les plus significatifs du bilan consolidé.

Les variations de juste valeur de ces titres constatées à la date d'arrêté, comme indiqué dans les notes 1.3, 2.3, 2.10 et 4.2, sont enregistrées par le résultat sur la base d'une évaluation réalisée ligne à ligne pour chacun de ces instruments, conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

L'évaluation à la juste valeur des titres de participation dans les entités non cotées suppose le recours à des méthodologies et des hypothèses et fait appel au jugement de la Direction du Groupe. Ces évaluations peuvent avoir une incidence significative sur les montants d'actifs, sur les charges et les produits inscrits dans les états financiers consolidés. Par ailleurs la production des informations spécifiques à fournir en annexe sur les justes valeurs et leur mode de détermination fait également appel au jugement de la Direction. L'évaluation des titres de participation dans les entités non cotées a ainsi été identifiée comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction pour la détermination des justes valeurs des titres de participation non cotés du portefeuille.

Par ailleurs, pour les titres de participations non cotés que nous avons jugés significatifs, nous avons :

- procédé à une analyse critique de la méthodologie et des hypothèses retenues pour les valorisations et vérifié qu'elles répondaient bien aux principes édictés par les normes comptables IFRS,
- réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés,
- apprécié la cohérence des estimations et hypothèses au vu des informations disponibles dans les dossiers de suivi d'investissement du Groupe.

Nous avons par ailleurs revu l'information à fournir en annexe au titre des évaluations à la juste valeur de ces instruments.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Gérant. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IDI par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour Deloitte & Associés et par celle du 25 mai 2022 pour le cabinet Foucault.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Foucault était dans la 1ère année de sa mission sans interruption compte-tenu des acquisitions de cabinets survenues antérieurement à ces dates.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 7 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

Cabinet FOUCAULT	Deloitte & Associés
Olivier FOUCAULT	Alain GUINOT

05

COMPTES SOCIAUX

5.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 108

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 110

5.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 111

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 121

5.5 TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES 124

5.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

(en euros)	2022 Valeurs d'origine	2022 Amortissements ou provisions	2022 Valeurs nettes	2021 Valeurs nettes	2020 Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE	**354 432 458**	**47 183 314**	**307 249 143**	**385 543 325**	**319 402 780**
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles			0	0	0
Immobilisations corporelles	**1 111 378**	**396 043**	**715 335**	**724 971**	**724 971**
Autres immobilisations corporelles	1 111 378	396 043	715 335	724 971	724 971
Immobilisations financières	**353 321 080**	**46 787 272**	**306 533 808**	**384 818 354**	**318 677 809**
Titres de participation	203 657 716	29 974 836	173 682 881	215 019 886	175 708 826
Créances rattachées aux participations	845 000		845 000	880 000	650 000
Autres titres	142 026 547	16 812 436,04	125 214 111	165 554 785	139 757 321
Créances rattachées aux autres titres	1 726 531		1 726 531	1 652 906	1 720 339
Autres prêts	206 962		206 962	229 959	585 000
Autres immobilisations financières	3 221 285		3 221 285		
Intérêts courus sur immobilisations financières	1 637 038		1 637 038	1 480 818	256 323
ACTIF CIRCULANT	**61 952 291**	**0**	**61 952 291**	**19 979 984**	**28 540 184**
Créances	**5 473 887**	**0**	**5 473 887**	**3 201 102**	**2 795 551**
Avances et acomptes versés	840 000		840 000	0	0
Créances clients et comptes rattachés			0	0	0
Autres créances	4 633 887		4 633 887	3 201 102	2 795 551
Valeurs mobilières de placement	**43 836 491**	**0**	**43 836 491**	**249 949**	**333 175**
Valeurs mobilières de placement	43 836 491		43 836 491	249 949	333 175
Intérêts courus	0		0	0	0
Disponibilités	**12 641 912**	**0**	**12 641 912**	**16 528 933**	**25 411 458**
Disponibilités	12 640 425		12 640 425	16 528 933	25 411 458
Intérêts courus	1 488		1 488	0	0
COMPTES DE RÉGULARISATION	**66 792**	**0**	**66 792**	**14 880**	**58 194**
Charges constatées d'avance	66 792		66 792	14 880	58 194
ÉCART DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL ACTIF	**416 451 540**	**47 183 314**	**369 268 226**	**405 538 189**	**348 001 158**

Bilan au 31 décembre

PASSIF

(en euros)	2022	2021	2020
CAPITAUX PROPRES	**258 962 523**	**284 366 997**	**191 245 767**
Capital social	51 423 021	51 423 021	51 423 021
Primes	93 812 647	93 812 647	93 812 647
Réserve légale	5 142 345	5 142 345	5 142 345
Réserves réglementées			
Autres réserves	183 519	183 519	183 519
Report à nouveau	113 846 947	17 255 494	60 982 115
Résultat de l'exercice	- 5 445 955	116 549 971	- 20 297 879
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	**3 915 191**	**4 227 223**	**4 233 525**
Provisions pour risques	3 915 191	4 227 223	4 233 525
DETTES	**106 390 512**	**116 943 969**	**152 521 866**
Avances financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64 352	9 804	15 021 853
Emprunts et dettes financières divers	81 590 416	85 008 435	111 680 574
Intérêts courus	947 424	766 094	931 062
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 482 321	9 688 783	4 584 955
Dettes fiscales et sociales	277 404	2 015 373	379 249
Dettes sur immobilisations	12 299 136	16 834 604	17 830 356
Autres dettes	2 729 458	2 620 876	2 093 817
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
ÉCART DE CONVERSION PASSIF			
TOTAL PASSIF	**369 268 226**	**405 538 189**	**348 001 158**

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE

(en euros)	2022	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	**0**	**25 000**	**25 000**
Prestations de services	0	0	0
Reprises sur provisions et amortissements et transf.de charges			
Autres produits	0	25 000	25 000
Refacturations			
CHARGES D'EXPLOITATION	**- 16 119 805**	**- 17 289 176**	**- 11 303 764**
Achats et charges externes	- 3 514 770	- 3 624 231	- 3 029 794
Impôts, taxes et versements assimilés	- 268 378	- 259 004	- 216 669
Salaires et traitements	- 1 758 775	- 1 498 763	428 781
Charges sociales	- 763 721	- 679 648	- 1 217 364
Sur immobilisations : dotation aux amortissements			
Autres charges	- 9 814 162	- 11 227 529	- 7 268 718
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 16 119 805**	**- 17 264 176**	**- 11 278 764**
PRODUITS FINANCIERS	**10 759 305**	**5 749 846**	**5 619 452**
Dividendes	7 231 408	3 603 390	3 525 505
Produits des titres et créances	2 315 299	1 286 589	108 147
Produits de trésorerie	4 144	9 060	22 680
Reprises sur provisions			
Différences positives de change	1 203 262	816 629	246 824
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	5 192	34 179	1 716 296
CHARGES FINANCIÈRES	**- 4 564 125**	**- 1 433 690**	**- 2 189 226**
Dotation aux provisions			
Charges de trésorerie et emprunts	- 1 646 185	- 1 237 887	- 1 543 997
Différences négatives de change	- 1 005 484	- 195 803	- 628 868
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	- 1 912 457	0	- 16 362
RÉSULTAT FINANCIER	**6 195 180**	**4 316 157**	**3 430 226**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**- 9 924 625**	**- 12 948 019**	**- 7 848 538**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**46 880 609**	**142 800 763**	**18 850 085**
Sur opérations de gestion	10 003	136	33
Sur opérations de capital	0	0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges	18 776 089	29 892 693	4 537 832
Profits nets sur opérations de capital	28 094 518	112 907 934	14 312 220
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**- 43 503 826**	**- 11 984 052**	**- 31 726 999**
Sur opérations de gestion	- 3	- 82	- 1
Sur opérations de capital	- 7 137	- 22 935	- 5 256
Dotations aux amortissements et provisions	- 39 299 113	- 11 406 972	- 29 945 943
Pertes nettes sur opérations de capital	- 4 197 574	- 554 062	- 1 775 800
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	**3 376 783**	**130 816 711**	**- 12 876 914**
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	**1 101 887**	**- 1 318 721**	**427 573**
RÉSULTAT NET	**- 5 445 955**	**116 549 971**	**- 20 297 879**

5.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 Principes comptables 114

1.1 Présentation des comptes 114
1.2 Immobilisations corporelles 114
1.3 Immobilisations financières 114
1.4 Valeurs mobilières de placement 114
1.5 Provisions pour risques 114
1.6 Titres de participation 114
1.7 Créances, dettes et emprunts en monnaie étrangère 114
1.8 Opérations à terme en monnaie étrangère 114
1.9 Disponibilités 114
1.10 Résultat exceptionnel 114

NOTE 2 Informations relatives au bilan 115

2.1 Immobilisations financières 115
2.2 Valeurs mobilières de placement 116
2.3 Échéances des créances et des dettes 116
2.4 Capitaux propres 117
2.5 Provision pour risques et charges 117
2.6 Éléments concernant plusieurs postes de bilan 118

NOTE 3 Informations relatives au compte de résultat 118

3.1 Résultat exceptionnel 118
3.2 Impôts sur les bénéfices 118

NOTE 4 Autres informations 119

4.1 Engagements hors bilan au 31/12/2022 et rappel au 31/12/21 119
4.2 Rémunération des organes sociaux 119
4.3 Effectif 119
4.4 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 119

NOTE 5 Inventaire des titres de participation et des autres titres immobilisés 120

NOTE 6 Filiales et participations au 31 décembre 2022 121

NOTE 7 Filiales et participations au 31/12/2022 122

NOTE 1 Principes comptables

1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :

- agencements, aménagements, installations : 10 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.

Provisions pour dépréciation :

- pour les participations, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité [(1)] estimée à la clôture de l'exercice ;
- pour les autres titres, elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.

En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

1.4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins-value globale par rapport au cours de Bourse au 31 décembre.

1.5 PROVISIONS POUR RISQUES

Au-delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, la Société enregistre au passif du bilan, des provisions pour risques destinées à couvrir les risques identifiés au cas par cas, liés à l'activité de la Société.

1.6 TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent les titres de participations et les titres qui leur sont fiscalement assimilés.

1.7 CRÉANCES, DETTES ET EMPRUNTS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ;
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Au 31 décembre 2022, il y a ni créance, ni dette en monnaie étrangère.

1.8 OPÉRATIONS À TERME EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés à l'échéance des contrats.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, une provision pour risque de change est comptabilisée.

Il n'y a pas d'opération à terme non dénouée au 31 décembre 2022.

1.9 DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2022, le montant des disponibilités s'élève à : 12 641 912 euros.

Une partie de cette trésorerie soit : 5 126 056 euros, est bloquée, en garantie d'un différend.

1.10 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

(1) Valeur que l'entreprise accepterait de décaisser si elle devait acquérir ces participations.

NOTE 2 Informations relatives au bilan

2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en euros)	Montant au 31/12/21	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2022
Prix de revient brut				
Titres de participation	236 416 432	24 856 096	57 614 812	203 657 716
Créances rattachées aux participations	880 000		35 000	845 000
Autres titres	170 110 455	17 169 601	45 253 509	142 026 547
Créances rattachées aux autres titres	1 652 906	1 283 008	1 209 383	1 726 531
Autres prêts	229 959		22 997	206 962
Autres immobilisations financières	0	3 221 285		3 221 285
Intérêts courus	1 480 818	2 328 351	2 172 131	1 637 038
Total provisions	**410 770 570**	**48 858 341**	**106 307 831**	**353 321 080**
Titres de participation	21 396 546	22 480 240	13 901 951	29 974 836
Créances rattachées aux participations	0			0
Autres titres	4 555 670	12 903 681	646 915	16 812 436
Créances rattachées aux autres titres	0			0
Autres prêts	0			0
Intérêts courus	0			0
TOTAL	**25 952 216**	**35 383 922**	**14 548 866**	**46 787 272**

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- la cession par l'IDI de sa participation majoritaire, dans le Groupe Sarbacane (devenu Groupe Positive) avec un multiple de 3,1x et un TRI net de plus de 70 %, suivie d'un réinvestissement minoritaire dans ce même groupe ;
- la croissance externe dans Herida Médical (Groupe Winncare) ;
- le remboursement partiel de IDI Emerging Markets Iet II.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été :

- des remboursements partiel et des versements libératoires sur l'engagement dans IDI Emerging Market Partners Fund IV ;
- des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative.

2.2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/2022	Valeur boursière au 31/12/2022
OPCVM et autres (hors actions propres)	44 157 255	44 157 255
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	**44 157 255**	**44 157 255**

2.3 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances *(en euros)*	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
– Créances rattachées à des participations	845 000	845 000	
– Prêts	206 962	206 962	
– Créances rattachées aux autres titres	1 726 531	1 726 531	
– Intérêts courus sur créances et prêts	359 065	359 065	
Actif circulant			
– Créances fiscales et sociales	1 129 978	1 129 978	
– Créances clients et comptes rattachés	0	0	
– Autres créances	1 115 797	1 115 797	
– Débiteurs divers	2 388 112	2 388 112	
– Charges constatées d'avance	66 792	66 792	
TOTAL GÉNÉRAL	**7 838 237**	**7 838 237**	**0**

État des dettes *(en euros)*	Total	À un an au plus	> À 1 an < à 5 ans	À plus de 5 ans
– Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*	64 352	64 352		
– Emprunts et dettes financières diverses **	82 537 840	45 045 000	37 492 840	
– Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 482 321	8 482 321		
– Dettes fiscales et sociales	277 404	277 404		
– Dettes sur immobilisations	12 299 136	3 689 741	8 609 395	
– Autres dettes	2 729 458	2 729 458		
TOTAL GÉNÉRAL	**106 390 512**	**60 288 276**	**46 102 236**	**0**
* *Montant emprunté au cours de l'exercice*	0			
* *Montant remboursé au cours de l'exercice*	0			

** *Il s'agit uniquement de comptes courants intra Groupe sans endettement externe.*

2.4 CAPITAUX PROPRES

Capital social : 51 423 020,90 euros. Il est composé de 7 242 679 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 242 416 actions propres à un prix de revient de 9 130 milliers d'euros).

(en euros)	Montant au 31/12/21 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2021	Variations diverses des réserves	Résultat 2022	Montant au 31/12/2022 avant affectation du résultat
Capitaux propres					
– Capital social	51 423 021				51 423 021
– Prime d'émission	34 973 664				34 973 664
– Prime et boni de fusion	58 838 983				58 838 983
– Réserve légale	5 142 345				5 142 345
– Autres réserves	183 519				183 519
– Report à nouveau	24 957 527	88 889 419			113 846 947
– Acompte sur dividendes	- 7 702 033	7 702 033			0
– Résultat 2021	116 549 971	- 116 549 971			0
– Résultat 2022				- 5 445 955	- 5 445 955
TOTAL	**284 366 997**	**- 19 958 519**	**0**	**- 5 445 955**	**258 962 523**
Dividendes versés		19 958 519[(a)]		0[(a)]	
Distribution de réserves					
TOTAL **19 958 519**		**19 958 519**	**0**	**0**	

(a) Le montant inclut le dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle (552 483 euros).

2.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en euros)	Montant 31/12/21	Augmentation	Reprises	Montant 31/12/2022
Provisions pour risques	4 227 223	3 915 191	4 227 223	3 915 191
Dont utilisée			*426 000*	
Dont non utilisée			*3 801 223*	
TOTAL	**4 227 223**	**3 915 191**	**4 227 223**	**3 915 191**

La provision pour risques inclut :

- la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée, par un expert indépendant, sur la base des hypothèses suivantes :
 - ratio de stabilité égal à 100 %,
 - taux d'augmentation des salaires de 5 %,
 - taux d'actualisation à 3,75 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1re catégorie,
 - âge de départ à la retraite à 70 ans.
- Le montant de cette provision au 31/12/2022 est de 506 483 euros et, le solde de la provision, soit 3 408 708 euros, est relatif à des risques divers.

2.6 ÉLÉMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

Actif *(en euros)*	**Produits à recevoir**
Créances rattachées à des participations	
Créances rattachées aux autres titres	1 637 038
Valeurs mobilières de placement	
Intérêts bancaires à recevoir	1 488
TOTAL	**1 638 526**

Passif *(en euros)*	**Charges a payer**
Avances financières	947 424
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	64 352
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 469 326
Dettes fiscales et sociales	151 025
Dettes sur immobilisations	
TOTAL	**9 632 127**

NOTE 3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les - 7,8 millions d'euros de résultat exceptionnel correspondent à un résultat négatif sur le portefeuille titres.

3.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Résultats *(en euros)*	**Avant impôt**	**Impôt dû**	**Net**
Résultat courant	- 9 924 625		- 9 924 625
Résultat exceptionnel			0
CT	- 12 290 329		- 12 290 329
LT	15 667 113	1 101 887	16 769 000
Résultat comptable	- 6 547 842	1 101 887	- 5 445 955

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100 % : IDI Services, FINANCIERE BAGATELLE.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2022, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à : 1,1 million d'euros.

NOTE 4 Autres informations

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2022 ET RAPPEL AU 31/12/21

Engagements donnés *(en milliers d'euros)*	**2022**	2021
– assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'un emprunt bancaire en euros,	60 000	0
non utilisé au 31/12/2022	0	0
nantissement d'actifs liquides en garantie d'une autorisation de facilité de caisse,	5 000	5 000
non utilisée au 31/12/2022	0	0
TOTAL	**65 000**	**5 000**

D'autre part, au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021, un engagement a été donné à certains managers des participations de racheter leurs titres dans certains cas de départ.

4.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et aux membres du Comité d'Audit et du Comité RSE se sont élevés à 131 000 euros au titre de 2022.

Au cours de l'exercice 2022, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de Gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 7 943 milliers d'euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2022 (1 737 milliers d'euros), d'autre part à un complément au titre des résultats 2021 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de mai 2022 (- 270 milliers d'euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2022 (6 476 milliers d'euros), montant qui sera ajusté et versé après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de mai 2023.

Au cours de l'exercice 2023, le montant minimum prévu par les statuts (1 773 milliers d'euros) a été enregistré dans les comptes de l'IDI. Un ajustement d'environ 229 milliers d'euros sera également enregistré et ajusté au titre des résultats 2022, après approbation des comptes 2022 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2022, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne.

Par contre, Ancelle et Associés lui a versé le montant suivant au titre de sa rémunération : 577 500 euros

4.3 EFFECTIF

L'effectif moyen était de 12 personnes en 2022.

4.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 1er janvier 2023, l'IDI a annoncé plusieurs opérations :

- *Talis Education* : réseau d'écoles post-bac spécialisées dans les formations professionnalisantes et plus particulièrement dans l'apprentissage. L'IDI a accompagné en janvier 2023 Talis Education dans l'acquisition du Groupe Fore, premier acteur privé dans la formation et l'apprentissage aux Antilles françaises et en Guyane. Grâce à ce rapprochement stratégique, le Groupe Talis élargit son réseau d'écoles de proximité avec des campus situés en Nouvelle-Aquitaine, à Paris et aux Antilles-Guyane.
- *Groupe Freeland :* l'IDI a annoncé en mars 2023 la cession et le réinvestissement dans sa participation Groupe Freeland, leader français des services aux indépendants (portage, staffing, plateformes de mise en relation d'indépendants et formation). Cette opération a permis à l'IDI de réaliser un multiple d'investissement de 2,2x et un TRI de 24 %. Convaincu du potentiel de la société, l'IDI a réinvesti aux côtés de MML Capital dans cette nouvelle opération.
- *Fidinav* : Fidinav a cédé la totalité de ses actifs (navires transportant du vrac sec). Fidinav sera liquidée courant 2023. À travers cette opération l'IDI aura réalisé un multiple d'investissement de 0,99x et un TRI proche de zéro.
- Le 23 mars 2023, l'IDI a annoncé le *closing* d'une opération stratégique majeure avec Omnes qui se décline en deux transactions :
 - l'IDI accompagne désormais Omnes, société de gestion reconnue du capital-investissement, qui gère près de 5 Md€ à travers ses activités liées à la transition énergétique et l'innovation (énergies renouvelables, ville durable, venture capital deeptech et coinvestissement). Suite à cette opération, Omnes est détenue majoritairement par ses managers et minoritairement par l'IDI avec plus de 40 % du capital,
 - l'IDI a acquis l'ensemble des activités de capital-investissement d'Omnes qui est devenu idiCo , nouvelle société de gestion contrôlée majoritairement par l'IDI. La naissance de cette société s'inscrit dans la stratégie de l'IDI de renforcer son offre dans la gestion pour compte de tiers. idiCo gère près de 1Md€ et est codirigée par Benjamin Arm (Directeur Général) et Julien Bentz (Président), qui restera également Managing Partner de l'équipe d'investissment de l'IDI.

NOTE 5 Inventaire des titres de participation et des autres titres immobilisés

(en milliers d'euros)	**Valeurs nettes au 31/12/2022**
Actions	
Non coté	151 561
Coté	7 721
FCPI	775
Fonds	
Private Equity dans pays émergents	26 651
Fonds de Hedge-Fonds longs et divers	99 471
TOTAL	**286 179**

NOTE 6 Filiales et participations au 31 décembre 2022

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres avant résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) [b]	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette [a]					
A – Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1/Filiales *(+ de 50 % du capital)*										
Financière Bagatelle	3 486	156 649	100,00	5 952				ns	14 672	
Flex Composite Group [e] [f]	33 758	93 666	63,39	23 376				148 482	23 611	
2/Participations *(5 à 50 % du capital)*										
DEE Tech [e] [f]	5 342	5 342	9,77	16 081				ns	- 7 648	
Dubbing Bros Holding – *Dubbing Brothers* [f]	54 900	55 204	21,72	11 925				53 022	- 3 309	
Fidinav LTD [e] [g] [f]	34 221	5 985	50,70	10 752				7 921	12 411	3 081
Financière Iustitia – *CFDP Assurances* [f]	16 503	16 564	32,57	5 375				ns	1 621	500
H4BT – *CDS Group* [f]	24 807	30 912	47,67	14 689				1 206	- 1 586	
IDI Emerging Markets compartiment I [c]	6 680	7 619	46,38	11 966				ns	- 109	2 695
IDI Emerging Markets compartiment II [c]	20 979	23 776	35,12	8 087				ns	- 1 709	289
Label Habitat - *Groupe Mister Menuiserie* [f]	220	211	36,92	18 160				87 611	- 9 118	
Ateliers de France [e] [f]	64 926	122 659	21,81	30 978				357 459	11 816	
Natco Group – TucoEnergie [e] [h]	476	12 519	24,83	9 735				42 387	1 238	
Groupe Positive – Sarbacane [d]	7 322		6,58	4 819						
Télédine – *Voip Telecom* [f]	30 404	30 395	31,18	9 480		193		ns	- 18 928	
Royalement Vôtre Édition [f]	8 584	10 228	33,74	2 925				23 222	2 246	
Winninvest – *Groupe Winncare* [i]	71 768	71 768	21,65	17 253				5 061	2 522	
				201 553	172 209					
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
– Dans les sociétés françaises				1 911	1 428					
– Dans les sociétés étrangères				194	46					

NÉANT

(a) Les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.
(b) Les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.
(c) Société anonyme de droit luxembourgeois, qui comporte deux compartiments distincts, mais qui n'ont pas de personnalité morale distincte de IDI Emerging Markets (comptes en LuxGaap non audités au 31/12/22).
(d) Nouvelles entités créées en 2022.
(e) Données consolidées.
(f) Comptes au 31/12/21.
(g) Comptes en USD, convertis en euros au cours du 31/12/21.
(h) Comptes au 30/06/21.
(i) Comptes au 31/03/21.

NOTE 7 Filiales et participations au 31/12/2022

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :

1/Filiales			
Financière Bagatelle	23-25, avenue Franklin D. Roosevelt	75008	Paris
Flex Composite Group	23-25, avenue Franklin D. Roosevelt	75008	Paris
2/Participations			
DEE Tech	2, rue Alfred de Vigny	75008	Paris
Dubbing Bros Holding – *Dubbing Brothers*	19, rue de la Montjoie	93210	La Plaine Saint Denis
Fidinav LTD	171, Old Bakery Street	1 455	Valletta VLT (Malte)
Financière Iustitia – *CFDP Assurances*	109-111 rue Victor Hugo	92300	Levallois-Perret
Groupe Positive – *Sarbacane*	3, avenue Antoine Pinay	59510	Hem
H4BT – *CDS Group*	1, rue Royale	92213	Saint-Cloud
IDI Emerging Markets I	128, boulevard de la Pétrusse	L-2330	Luxembourg
IDI Emerging Markets II	128, boulevard de la Pétrusse	L-2330	Luxembourg
Label Habitat- *Groupe Mister Menuiserie*	10, rue Léo Lagrange	27950	Saint Marcel
Ateliers de France	12, rue du Parc Royal	75003	Paris
Natco Group – *TucoEnergie*	2 rue Mozart	92110	Clichy
Teledine – *Voip Telecom*	4-6, Rond-Point des Champs-Élysées	75008	Paris
Royalement Vôtre Éditions	100, avenue de Suffren	75015	Paris
Winninvest – *Groupe Winncare*	23, rue François Jacob	92500	Rueil Malmaison

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société IDI,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS NON COTÉES

Risque identifié

Les titres de participation dans des entités non cotées acquis ou souscrits par IDI dans le cadre de son activité de capital-investissement figurent au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 173 682 881 euros et représentent un des postes les plus importants du bilan.

Comme indiqué en note 1.3 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres de participation. Elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur d'utilité estimée à la clôture de l'exercice.

L'évaluation à la valeur d'utilité des titres de participation dans les entités non cotées suppose le recours à des méthodologies et des hypothèses et fait appel au jugement de la Direction du Groupe. Ces évaluations peuvent avoir une incidence significative sur les montants d'actifs, sur les charges et les produits inscrits dans les états financiers. Par ailleurs la production des informations spécifiques à fournir en annexe sur l'évaluation et leur mode de détermination fait également appel au jugement de la Direction. L'évaluation des titres de participation dans les entités non cotées a ainsi été identifiée comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction pour la détermination des valeurs d'utilité des titres de participation non cotés du portefeuille.

Par ailleurs, pour les titres de participations non cotés que nous avons jugés significatifs, nous avons :

- procédé à une analyse critique de la méthodologie et des hypothèses retenues pour les valorisations et vérifié qu'elles répondaient bien aux principes édictés par les principes comptables,
- réconcilié les valeurs des fiches de valorisation validées par la direction avec les montants comptabilisés,
- apprécié la cohérence des estimations et hypothèses au vu des informations disponibles dans les dossiers de suivi d'investissement du Groupe.

Nous avons par ailleurs revu l'information à fournir en annexe au titre de l'évaluation de ces titres de participation.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Gérant.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société IDI par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour Deloitte & Associés et par celle du 25 mai 2022 pour le cabinet Foucault.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Foucault était dans la 1ère année de sa mission sans interruption compte-tenu des acquisitions de cabinets survenues antérieurement à ces dates.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 7 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

Cabinet FOUCAULT	Deloitte & Associés
Olivier FOUCAULT	Alain GUINOT

5.5 TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	51 273 090	51 273 090	51 423 021	51 423 021	51 423 021
Nombre des actions ordinaires existantes	7 221 562	7 221 562	7 242 679	7 242 679	7 242 679
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) Existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ Par conversion d'obligation					
■ Par exercice de droits de souscription (BSA)					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	9 000	500 000	0	0	0
Produits financiers	5 392 360	99 879 658	5 619 452	5 749 846	10 759 305
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 3 456 268	87 673 679	4 682 659	99 382 971	13 975 182
Impôt sur les bénéfices	- 1 511 326	- 579 809	- 427 573	1 318 721	- 1 101 887
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 9 515 001	82 835 379	- 20 297 879	116 549 971	- 5 445 955
Résultat distribué et prélèvements sur les réserves					
■ Actionnaires commanditaires	13 720 968 (a)	10 832 343 (a)	14 485 358 (a)	24 625 109 (a)	18 106 698 (a)
■ Associé commandité		1 720 736	1 727 102	3 928 590	2 066 460
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,27	12,22	0,71	13,54	2,08
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 1,32	11,47	- 2,80	16,09	- 0,75
Dividende net attribué à chaque action	1,9	1,5	2	3,4	2,5
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	9	9	9	12
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 159 790	3 534 420	- 428 781	1 498 763	1 758 775
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales…)	530 759	527 316	1 217 364	679 648	763 721

(a) Montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

INFORMATIONS SUR L'IDI ET SON CAPITAL

06

6.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI 126
6.1.1 Dénomination sociale et nom commercial 126
6.1.2 Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique 126
6.1.3 Date de constitution et durée de vie 126
6.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site internet 126

6.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS 127
6.2.1 Objet social 127
6.2.2 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires 127

6.3 CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 128
Montant du capital souscrit 128
Actions 128
Augmentations de capital potentielles 128
Nombre d'actionnaires 128
Franchissements de seuils 128
Franchissements de seuils intervenus et action de concert 128
Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années 129
Autocontrôle 129
Actionnaire de contrôle 130
Pactes d'actionnaires 130

6.4 PROGRAMME DE RACHAT 131

6.5 GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES) 132
6.5.1 Une attention permanente portée aux actionnaires 132
6.5.2 Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI 132
6.5.3 Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding 133
6.5.4 Évolution des cours 134
6.5.5 Maintien d'une politique de dividende régulière 134

6.1 INFORMATIONS CONCERNANT L'IDI

6.1.1 Dénomination sociale et nom commercial

IDI.

6.1.2 Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique

328 479 753 RCS Paris

Code APE : 6420Z

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 96950022J37K8UHSJH76

6.1.3 Date de constitution et durée de vie

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1er décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1er décembre 2082.

6.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site internet

Siège social : 23-25, avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris – Tél. : 01 55 27 80 00

328 479 753 RCS Paris Code APE : 6420Z

Forme juridique, législation applicable : société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Exercice social : 12 mois – du 1er janvier au 31 décembre.

Site internet : www.idi.fr

Les informations figurant sur le site internet www.idi.fr ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

6.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

6.2.1 Objet social

ARTICLE 3 DES STATUTS

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles ;
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières ;
- l'achat, la souscription et la vente – soit pour son compte, soit pour le compte de tiers – de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ;
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

6.2.2 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi :

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double ;
- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale ;
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'Associé commandité et après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

6.3 CAPITAL ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Montant du capital souscrit

Au 31 décembre 2022, le capital de l'IDI s'élevait à 51 423 020,90 euros, divisé en 7 242 679 actions de 7,10 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 242 416 actions autodétenues au 31 décembre 2022 était égale à 1 721 154 euros et la valeur comptable était de 9 130 457 euros.

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions sur le compartiment B de Euronext Paris (ISIN FR 0000051393). Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre l'IDI et Oddo & Cie dans le programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la pratique admise par la réglementation.

Le contrat a fait l'objet d'un avenant conclu le 29 juillet 2020 afin de tenir compte d'une réduction des apports.

Augmentations de capital potentielles

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social : N/A

Ces informations figurent dans le règlement sur le Gouvernement d'Entreprise.

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Le 31 janvier 2023, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 134.

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, et ce, dans un délai de quatre jours suivant le franchissement de seuil.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

Néant.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit :

	Au 31/03/21		Au 31/01/22		Au 31/01/23	
Capital	**Nombre**	**Capital %**	**Nombre**	**Capital %**	**Nombre**	**Capital %**
Ancelle & Associés	4 908 456	67,77	4 908 456	67,77	4 908 456	67,77
Allianz IARD	381 000	5,26	381 000	5,26	381 000	5,26
Autres et public	1 701 912	23,50	1 712 505	23,65	1 711 137*	23,63
Autodétention	251 311	3,47	240 718	3,32	242 086	3,34
	7 242 679	**100**	**7 242 679**	**100**	**7 242 679**	**100**

* *Dont 515 771 actions au nominatif et 1 195 366 actions au porteur.*

Les pourcentages de droits de vote indiqués, dans le tableau ci-dessous, correspondent aux droits de vote nets. L'écart avec le pourcentage de droits de vote théoriques n'étant pas significatif, les pourcentages de droits de vote théoriques ne sont pas communiqués.

	Au 31/03/21		Au 31/01/22		Au 31/01/23	
Droits de vote	**Nombre**	**Droits de vote %**	**Nombre**	**Droits de vote %**	**Nombre**	**Droits de vote %**
Ancelle & Associés	9 693 208	83,53	9 743 628	82,20	9 743 628	81,58
Allianz IARD	381 000	3,29	381 000	3,22	381 000	3,19
Autres et public	1 775 851	13,18	1 728 317	14,58	1 819 437	15,23
Autodétention	-	-	-	-	-	-
	11 850 059	**100**	**11 852 945**	**100**	**11 944 065**	**100**

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il existe 4 actionnaires nominatifs non-résidents titulaires ensemble de 23 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13,2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 242 086 de ses propres actions au 31 janvier 2023.

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société Ancelle et Associés qui détient directement 67,77 % du capital de l'IDI (et 81,58 % des droits de vote), à la date d'établissement du présent document. Ancelle et Associés est à la fois Gérant et Associé commandité de l'IDI.

Au 31 décembre 2022, Ancelle et Associés était détenue par Christian Langlois-Meurinne et la société civile Maber (famille Méheut).

Pour se conformer au Règlement européen, n° 2019/980, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'éviter que le contrôle de l'émetteur ne s'exerce de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (Gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le Gérant de l'IDI (Ancelle et Associés) soit également le principal actionnaire sont un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'actif net réévalué par action.

Pactes d'actionnaires

Un accord a été conclu le 19 février 2021, entre la société GC GFA (société à responsabilité limitée contrôlée par M. Grégoire Chertok), et M. Grégoire Chertok, GC GFA et M. Grégoire Chertok agissant comme une seule et même partie au titre de l'accord d'une part, et la société IDI, d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par GC GFA auprès de Peugeot Invest de 101 333 actions IDI représentant 1,40 % du capital et 0,78 % des droits de vote de l'IDI (ci-après les « actions acquises GC »). Les principales clauses de l'accord sont : (a) Période d'inaliénabilité : GC GFA s'est engagée, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas céder ses titres IDI ni s'engager à y procéder jusqu'au troisième anniversaire de l'accord. (b) Cession ordonnée : GC GFA s'est engagée à informer préalablement l'IDI de tout projet de cession de titres en bloc et à ne pas céder sur le marché un nombre de titres représentant, par séance de Bourse, plus de 25 % du volume quotidien de titres négociés sur Euronext Paris lors des trois séances de Bourse consécutives précédant la cession. (c) Promesse unilatérale d'achat : Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de GC GFA. Elle est exerçable entre le 1er février 2025 et le 1er février 2028 et porte sur un tiers des actions acquises GC par période de douze mois. La promesse est également exerçable à tout moment en cas de démission, décès ou invalidité de M. Christian Langlois-Meurinne et porte alors sur l'intégralité des actions acquises GC. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels (ANR) publiés par l'IDI immédiatement avant et après la notification d'exercice (coefficients de pondération de 0,5 si les ANR ont un écart inférieur à 10 %, ou de 0,25 et 0,75 si l'écart est supérieur à 10 %), avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des actions acquises GC par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI. (d) Durée : L'accord est conclu pour une durée de huit ans. (e) Absence d'action de concert : En préambule de l'accord, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles.

Par ailleurs, le 19 février 2021, une promesse unilatérale d'achat et de vente a été conclue entre M. Julien Bentz, d'une part, et la société IDI, d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par M. Julien Bentz auprès de Peugeot Invest de 160 000 actions IDI représentant 2,21 % du capital et 1,23 % des droits de vote de l'IDI (ci-après les « actions acquises JB »). Les principales clauses des promesses sont : (a) Promesse unilatérale d'achat : Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de M. Julien Bentz. Elle est exerçable en cas de cessation des fonctions de M. Julien Bentz au sein de l'IDI. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels publiés par l'IDI avant et après la date de cessation des fonctions (coefficients de pondération de 0,5 si les ANR ont un écart inférieur à 12 %, ou de 0,25 et 0,75 si l'écart est supérieur à 12 %), avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des actions acquises JB par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI. (b) Promesse unilatérale de vente : Une promesse unilatérale de vente a été consentie par M. Julien Bentz au bénéfice de l'IDI, exerçable suivant l'expiration de la période d'exercice de la promesse d'achat susvisée, à défaut d'exercice de celle-ci. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé dans les mêmes conditions que pour la promesse d'achat susvisée. (c) Période d'inaliénabilité : En considération des promesses ci-dessus (et sous réserve de certaines exceptions), M. Julien Bentz est engagé par un engagement d'incessibilité pendant toute la durée de validité des promesses. (d) Durée : Les promesses sont consenties pour une durée de dix ans. (e) Absence d'action de concert : En préambule des promesses, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles.

Le 19 février 2021, un accord a été conclu entre la société Ancelle et Associés, d'une part, et la société IDI, d'autre part. Aux termes de cet accord, Ancelle et Associés s'est engagée à se substituer en tout ou partie à l'IDI dans l'exécution des promesses d'achat consenties au bénéfice de GC GFA et de certains membres du Comité Exécutif de l'IDI (dont M. Julien Bentz) le 19 février 2021, à première demande de l'IDI dans le cas où l'acquisition des actions IDI visées par les promesses s'avérerait incompatible avec l'intérêt social (ou une obligation juridique) de l'IDI. L'engagement de substitution d'Ancelle et Associés porte sur un nombre maximum de 288 000 actions IDI et est valable jusqu'à l'expiration des promesses d'achat susvisées.

Un communiqué relatif à ces accords a été publié sur le site de l'IDI et un avis adressé à l'AMF.

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun autre pacte ou accord entre ses actionnaires impliquant un actionnaire détenant plus de 0,5 % du capital de l'IDI.

L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur. Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 5.6. de l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant page 101 du présent document.

6.4 PROGRAMME DE RACHAT

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2023 SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 MAI 2023 EN APPLICATION DES ARTICLES 241-2 ET 241-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023 est appelée, dans sa vingt-troisième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

Au 31 janvier 2023, la Société détient directement 242 086 actions représentant 3,34 % (1) de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 242 086 actions, 3 655 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,05 % du capital) (1), et 238 431 sont affectées à un objectif d'annulation sous réserve que certaines soient conservées pour les attribuer ultérieurement aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (soit 3,29 % du capital) (1).

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la vingt-troisième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 11 mai 2023 sont :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces objectifs sont, sur le fond, analogues aux objectifs du précédent Programme de rachat d'actions en vertu de la seizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 mai 2022. La seizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 mai 2022 est entièrement reproduite dans l'avis préalable de réunion qui a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* (BALO) n° 41 du 6 avril 2022.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du Programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023. Sur la base du capital au 31 janvier 2023, ce maximum serait de 482 182 actions (soit 724 268 – 242 086).

Le prix de rachat maximum prévu par le Programme de rachat d'actions est de 85 euros par action. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

Ainsi le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 40 985 470 euros. Ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 11 mai 2023, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent Programme de rachat d'actions.

En outre, le Programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 11 novembre 2024.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE DES OPÉRATIONS PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES DU 1er JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	12 464 (a)	10 547 (b)	0
Cours moyen des transactions *(en euros)*	50,52	50,62	
Prix d'exercice moyen			
Montants *(en euros)*	629 699,90	533 871,80	

(a) Tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.
(b) Tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

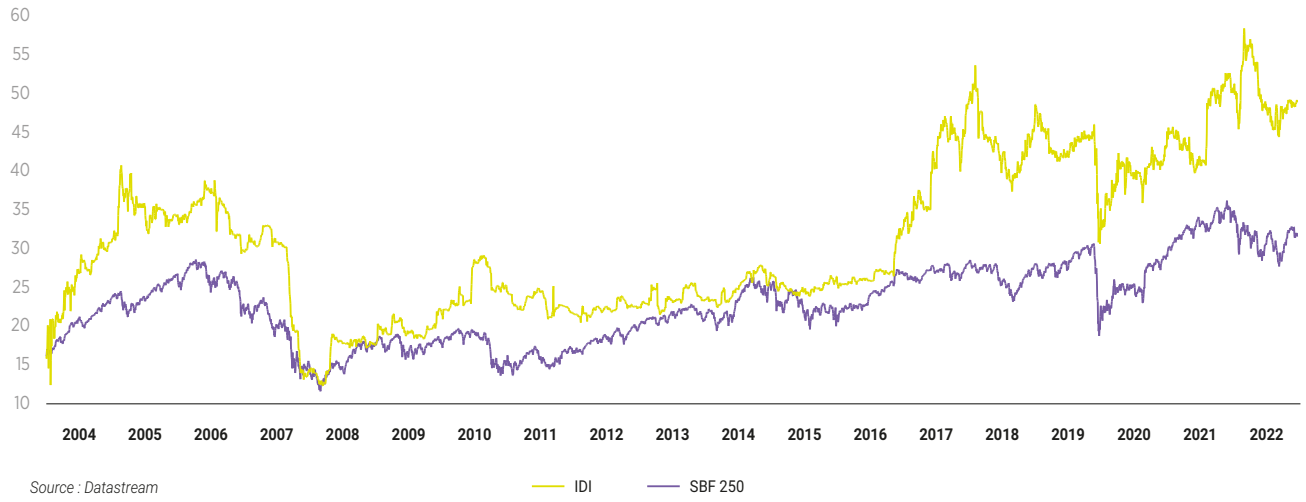
(1) Sur la base de 7 242 679 actions composant actuellement le capital social.

6.5 GESTION DU CAPITAL (PERFORMANCES BOURSIÈRES ET RELATIONS D'ACTIONNAIRES)

6.5.1 Une attention permanente portée aux actionnaires

L'IDI a pour objectif de faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur une longue période. Depuis la cotation, le taux de rendement interne de l'activité, dividendes réinvestis, s'établit à 15 % pour un multiple de 83 de son cours de Bourse.

ÉVOLUTION DES COURS



Source : Datastream

Pour assurer le maintien de la performance à long terme de l'IDI et sa meilleure traduction boursière, l'IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital-investissement en Europe (Invest Europe avec les IPEV – *The International Private Equity and Venture Capital Valuation*) et en France (France Invest) ;
- une amélioration de la liquidité du titre IDI ;
- une réduction de la décote dont souffrent les acteurs cotés du capital-investissement.

6.5.2 Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, l'IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de près de 30 % à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement de l'IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels Allianz France et certains *family offices* français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionnariat de l'IDI	31/03/21	31/01/22	31/01/23
Ancelle et Associés (dirigeants actionnaires)	67,77 %	67,77 %	67,77 %
Autres actionnaires	28,76 %	28,91 %	28,89 %
Autodétention	3,47 %	3,32 %	3,34 %

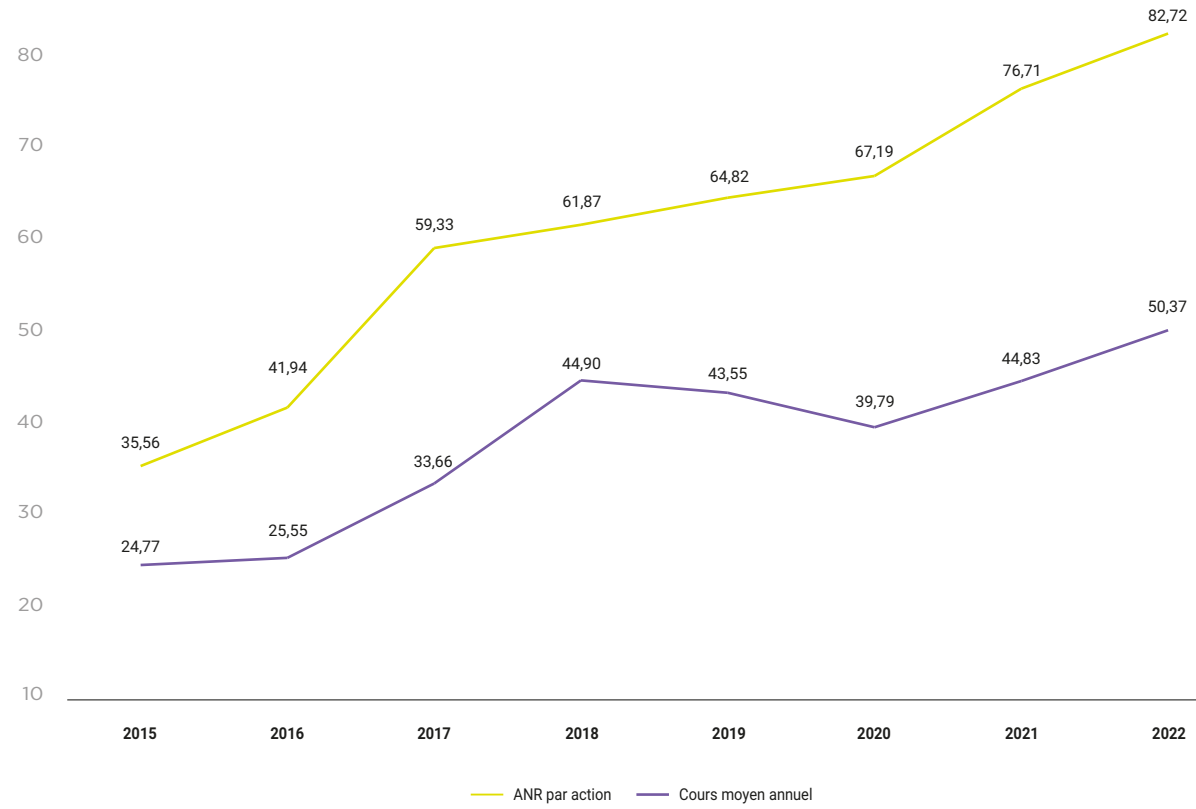
La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires de l'IDI, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. En 2022, malgré les efforts engagés, les échanges ont diminué de moitié par rapport à ceux de 2021.

Volume échangé	2020	2021	2022
Volume	206 948	370 751	167 399
Volume journalier	802	1 432	651

Source : Bloomberg.

6.5.3 Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

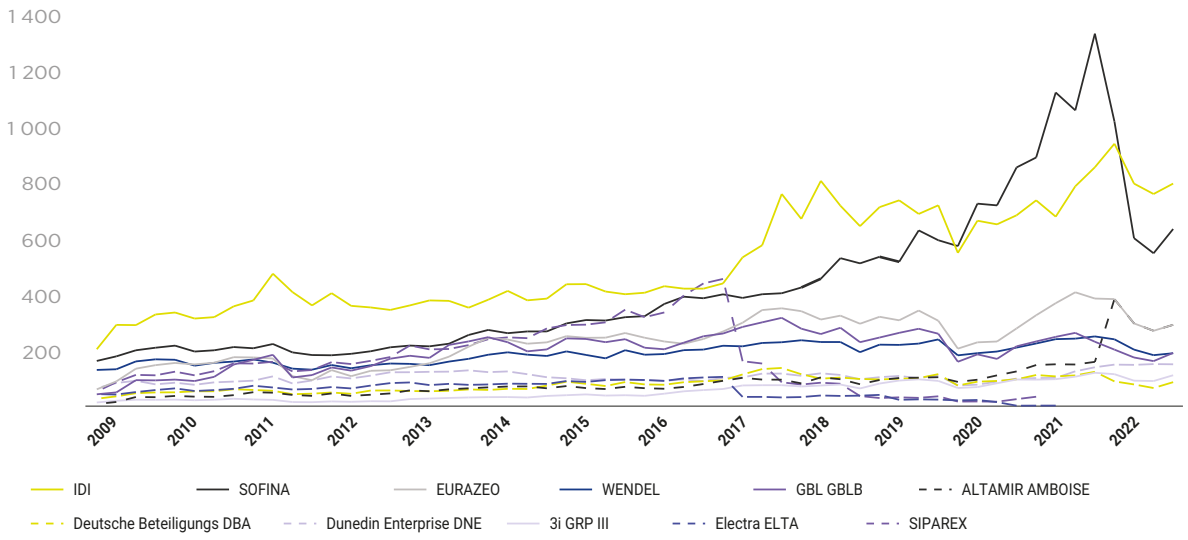
La décote n'évolue pas de façon significative depuis 2015. Elle s'élève à 39 % par rapport au dernier ANR publié. Son niveau est comparable à celui des autres acteurs de son marché (société d'investissement et *small-midcap*).



**dernier ANR publié avant la date de clôture des comptes (30/09/2022) diminué du dividende et/ou acompte sur dividende versés depuis sa parution*

Cours de l'action IDI *(en euros)*	2020	2021	2022
Plus haut	46,3	53,00	58,80
Plus bas	30,8	40,00	44,70
Cours moyen	39,79	44,83	50,37
Cours au 31 décembre	42,2	52,80	49,20
Croissance en % (retraité du dividende versé sur la période)	- 1,63 %	35 %	- 2,57 %

6.5.4 Évolution des cours



L'IDI est l'un des mieux placé sur son marché.

6.5.5 Maintien d'une politique de dividende régulière

L'IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 3 % de l'ANR. En 2023, le dividende ordinaire au titre de l'exercice 2022 qui sera proposé à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023 est égal à 2,50 euros par action, en hausse de 8,7 % par rapport à celui versé en mai 2022. Ce dividende offre un rendement d'environ 2,8 % de l'ANR et de 4,57 % par rapport au cours moyen de l'action en 2022.

Rendement de l'action IDI	2020	2021	2022
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	2,00	2,30	2,50*
Évolution par rapport à l'année précédente	+ 33 %	+ 15 %	+ 8,70 %
Rendement par rapport à l'ANR par action fin N	2,97 %	2,80 %	2,79 %
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N	5,02 %	5,13 %	4,57 %

* *Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.*

07

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 MAI 2023 136

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire 136

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire 136

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire 136

7.2 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 MAI 2023 137

7.3 PROJETS DE RÉSOLUTIONS 140

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire 140

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire 144

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire 144

7.4 OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT 145

7.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS 146

7.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 MAI 2023

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,

Quatrième résolution – Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce,

Cinquième résolution – Quitus de la Gérance,

Sixième résolution – Renouvellement du mandat de Madame Luce Gendry en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Septième résolution – Renouvellement du mandat de Allianz IARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Huitième résolution – Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Charquet en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Neuvième résolution – Renouvellement du mandat de Madame Iris Langlois-Meurinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Dixième résolution – Renouvellement du mandat de Madame Domitille Méheut en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Onzième résolution – Renouvellement du mandat de Madame Hélène Molinari en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Douzième résolution – Renouvellement du mandat de Lida SAS en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Treizième résolution – Nomination de Monsieur Sébastien Breteau en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Quatorzième résolution – Démission de Monsieur Aimery Langlois-Meurinne, membre du Conseil de Surveillance,

Quinzième résolution – Démission de Clara EURL, membre du Conseil de Surveillance,

Seizième résolution – Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux comptes titulaire,

Dix-septième résolution – Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant,

Dix-huitième résolution – Approbation de la politique des rémunérations de la Gérance,

Dix-neuvième résolution – Approbation de la politique des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance,

Vingtième résolution – Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce,

Vingt-et-unième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à la société Ancelle et Associés, Gérant,

Vingt-deuxième résolution – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance,

Vingt-troisième résolution – Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-quatrième résolution – Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Vingt-cinquième résolution – Pouvoirs pour les formalités.

7.2 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 MAI 2023

1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 (première et deuxième résolutions)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se soldant par une perte de 5 445 955 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 80 384 000 euros.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE (troisième résolution)

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à < 5 445 955 > euros de la façon suivante :

Origine	
Perte de l'exercice	< 5 445 955 > €
Report à nouveau	113 846 947 €
Affectation	
Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	< 2 066 460 > €
Dividendes aux actionnaires commanditaires :	
Dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, soit 2,50 € par action [(a)]	< 18 106 698 > €
Report à nouveau	88 227 834 €

(a) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2022, soit 7 242 649.

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 2,50 euros.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 22 mai 2023.

Le paiement des dividendes sera effectué le 24 mai 2023.

Il est précisé que dans le cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

	Revenus éligibles à la réfaction		
Au titre de l'exercice	Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2019	Dividende au commandité : 1 720 736 € Dividende ordinaire : 10 832 343 € soit 1,50 € par action		
2020	Dividende au commandité : 1 727 102 € Dividende ordinaire : 14 485 358 € soit 2,00 € par action		
2021	Dividende au commandité : 1 730 211 € Dividende exceptionnel [(a)] : 7 966 947 € soit 1,10 € par action Dividende ordinaire [(a)] : 16 658 162 € soit 2,30 € par action		

(a) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

3. APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (quatrième résolution)

Nous vous proposons d'approuver, par le vote de la 4e résolution, les conventions et engagements réglementés autorisés ou qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 2022, tels que présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (figurant dans la partie 7 du document d'enregistrement universel). Il s'agit de l'accord de stabilité avec GC GFA et Monsieur Grégoire Chertok, l'accord de garantie avec Ancelle et Associés ainsi que des conventions et engagements relatifs à la gestion de la trésorerie intragroupe et aux conventions de compte courant intragroupe.

4. QUITUS DE LA GÉRANCE (cinquième résolution)

Nous vous proposons de bien vouloir donner quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

5. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (sixième à quinzième résolution)

Nous vous rappelons que les mandats de Mesdames Luce Gendry, Iris Langlois-Meurinne, Domitille Méheut, Hélène Molinari, Monsieur Philippe Charquet, Allianz IARD et Lida SAS membres du Conseil de Surveillance arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler leurs mandats pour une durée de trois années chacun, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons également que Sébastien Breteau, qui occupait jusqu'à présent le poste de censeur, rejoigne le Conseil de Surveillance en tant que membre à part entière jusqu'à la durée du mandat lui restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Aimery Langlois-Meurinne et Clara EURL ont démissionné de leurs mandats respectivement le 21 octobre 2022 et le 8 février 2023 avec effet immédiat.

Indépendance et parité

Nous vous précisons que le Conseil de Surveillance considère que l'ensemble de ces candidats peuvent être qualifiés de membres indépendants au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. À cet égard, il est notamment précisé que ces derniers n'entretiennent aucune relation d'affaires avec le Groupe.

Si l'ensemble de ces propositions de renouvellement de mandats était adopté, le Conseil resterait composé de cinq femmes sur dix membres, soit 50 % de femmes, en conformité avec les règles légales et de neuf membres indépendants, en conformité avec la recommandation du Code Middlenext.

Expertise, expérience, compétence

Les informations concernant l'expertise et l'expérience des candidats sont détaillées dans le document d'enregistrement universel au paragraphe 2.2.1.1.

6 MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (seizième et dix-septième résolution)

Nous vous rappelons que les mandats de Deloitte & Associés, Co-Commissaire aux comptes titulaire et BEAS, Commissaire aux comptes suppléant arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler le mandat de Deloitte & Associés pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, et de ne pas renouveler celui de BEAS.

7. POLITIQUE DE RÉMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (dix-huitième et dix-neuvième résolution)

Approbation de la politique de rémunération de la Gérance *(dix-huitième résolution)*

En application de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver la politique de rémunération de la Gérance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2022 au paragraphe 2.3.2.1.

La rémunération du Gérant est désormais déterminée conformément à une politique de rémunération dont les éléments sont établis par les associés commandités délibérant après avis consultatif du Conseil de Surveillance. Cette politique fait l'objet d'un vote en Assemblée Générale.

Le versement de la rémunération au titre de chaque exercice est dorénavant effectué à l'issue de l'assemblé générale ayant statué sur les comptes de cet exercice et approuvé les éléments de cette rémunération.

Approbation de la politique des membres du Conseil de Surveillance *(dix-neuvième résolution)*

En application de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2022 au paragraphe 2.3.1.1.

Le versement de la rémunération au titre de chaque exercice est dorénavant effectué après l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de cet exercice et approuvé les éléments de cette rémunération.

8. APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE (vingtième résolution)

En application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2022 au paragraphe 2.3.2.2.

9. APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (vingt et-unième et vingt-deuxième résolution)

En application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, il vous est demandé de bien vouloir approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à :

- la Société Ancelle et Associés, Gérant, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2022 au paragraphe 2.3.2.2 (*vingtième résolution*) ;
- Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel paragraphe 2.3.1.2 (*vingt-et-unième résolution*).

10. PROPOSITION DE RENOUVELER L'AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS (vingt-troisième résolution) ET CONCERNANT LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTODÉTENUES (vingt-quatrième résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la vingt-deuxième résolution, de conférer à la Gérance, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'elle déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 12 mai 2022 dans sa seizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Gérance apprécierait.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 85 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 40 985 470 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir, au titre de la vingt-troisième résolution, autoriser la Gérance, pour une durée de vingt-quatre mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La Gérance disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Cette autorisation annulerait, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

7.3 PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte nette de 5 445 955 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 72 874 000 milliers d'euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Gérance, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 suivante :

Origine	
Perte de l'exercice	< 5 445 955 > €
Report à nouveau	113 846 947 €
Affectation	
Dividendes à l'Associé commandité (en application de l'article 36 des statuts)	< 2 066 460 > €
Dividendes aux actionnaires commanditaires :	
Dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, soit 2,50 € par action [(a)]	< 18 106 698 > €
Report à nouveau	88 227 834 €

(a) Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2022, soit 7 242 649.

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 2,50 euros.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 22 mai 2023.

Le paiement des dividendes sera effectué le 24 mai 2023.

Il est précisé que dans le cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

	Revenus éligibles à la réfaction		
Au titre de l'exercice	Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2019	Dividende au commandité : 1 720 736 € Dividende ordinaire : 10 832 343 € soit 1,50 € par action		
2020	Dividende au commandité : 1 727 102 € Dividende ordinaire : 14 485 358 € soit 2,00 € par action		
2021	Dividende au commandité : 1 730 211 € Dividende exceptionnel [(a)] : 7 966 947 € soit 1,10 € par action Dividende ordinaire [(a)] : 16 658 162 € soit 2,30 € par action		

(a) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS AUX ARTICLES L. 226-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – QUITUS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME LUCE GENDRY EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Luce Gendry en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE ALLIANZ IARD EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Allianz IARD, représentée par Monsieur Jacques Richier, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR PHILIPPE CHARQUET EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Philippe Charquet en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME IRIS LANGLOIS-MEURINNE EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Iris Langlois-Meurinne en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME DOMITILLE MEHEUT EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Domitille Méheut en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

ONZIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME HELENE MOLINARI EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Hélène Molinari en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DOUZIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LIDA SAS EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de renouveler LIDA SAS, représentée par Monsieur Grégoire Chertok, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

TREIZIÈME RÉSOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR SÉBASTIEN BRETEAU EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Sébastien Breteau, qui occupait jusqu'à présent le poste de censeur, membre du Conseil de Surveillance jusqu'à la durée du mandat lui restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION – DÉMISSION DE MONSIEUR AIMERY LANGLOIS-MEURINNE, MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Aimery Langlois-Meurinne, membre du Conseil de Surveillance.

QUINZIÈME RÉSOLUTION – DÉMISSION DE CLARA EURL, MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Clara EURL, représentée par Monsieur Corentin Petit, membre du Conseil de Surveillance.

SEIZIÈME RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte & Associés pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION – NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Le mandat de BEAS, Commissaire aux comptes est arrivé à expiration. L'Assemblée Générale décide de ne pas le renouveler.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA POLITIQUE DES RÉMUNÉRATIONS DE LA GÉRANCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération de la Gérance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2022 au paragraphe 2.3.2.1.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2022 au paragraphe 2.3.1.1.

VINGTIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2022 au paragraphe 2.3.2.2.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À LA SOCIÉTÉ ANCELLE ET ASSOCIÉS, GÉRANT

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à la société Ancelle et Associés, Gérant, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2022 au paragraphe 2.3.2.2.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE À MADAME LUCE GENDRY, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Luce Gendry, Présidente du Conseil de Surveillance, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2022 au paragraphe 2.3.1.2.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION À DONNER À LA GÉRANCE À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, autorise cette dernière, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-10-62 et suivants, et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 %, du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 12 mai 2022 dans sa seizième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action IDI par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 85 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 40 985 470 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION DONNÉE À LA GÉRANCE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

7.4 OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU GÉRANT

Le Conseil de Surveillance estime qu'il n'a aucune observation à formuler tant sur le rapport du Gérant que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et engage l'Assemblée Générale à adopter l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées par le Gérant.

7.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société IDI,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et des engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Votre conseil de surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Depuis le 6 novembre 2014, les dépôts sont rémunérés à EURIBOR 1 à 6 mois en fonction de la période de mise à disposition des fonds augmenté d'une marge de 1,5 % avec faculté de révision pour s'adapter aux conditions demarché, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Cette convention avait été antérieurement autorisée par les conseils de surveillance des 10 décembre 1996, 17 avril 2000 et 9 octobre 2000 pour la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, et autorisée par le conseil de surveillance du 24 avril 2014 pour la société FINANCIERE BAGATELLE.

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant-commandité de l'IDI et Président de la société FINANCIERE BAGATELLE.

Convention de compte-courant avec la société ANCELLE ET ASSOCIÉS.

Votre conseil de surveillance du 6 novembre 2014 a autorisé une convention de compte courant avec la société ANCELLE ET ASSOCIÉS assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois + 1,5 % s'adaptant aux conditions demarché, dès lorsque ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds, étant précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2022, le montant mis à disposition par la société ANCELLE ET ASSOCIÉS s'élève à 0 € et les intérêts pris en charge s'élèvent à 0 €.

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant-commandité de UDI.

Convention de compte courant avec la société FINANCIERE BATAGELLE

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du groupe IDI, votre Conseil de surveillance du 19 avril 2017 a autorisé une convention de compte courant avec la société FINANCIERE BAGATELLE assortie d'une rémunération à EURIBOR 1 à 6 mois + 1,5 % avec faculté de révision selon les conditions de marché, dès lorsque ces modifications sont raisonnables, en fonction de la période de mise à disposition des fonds.

Il est précisé que si l'EURIBOR devient négatif, il est prévu de retenir un EURIBOR égal à zéro pour les besoins de la convention.

Au 31 décembre 2022, le solde mis à disposition par la société FINANCIERE BAGATELLE s'élève à 81.590.416,41 € et les intérêts relatifs à l'exercice 2022 s'élèvent à 1.518.274,25 €.

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président de la société FINANCIERE BAGATELLE et Président de la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant-commandité de l'IDI.

Accord de stabilité avec GC GFA et Monsieur Grégoire CHERTOK

Votre conseil de surveillance a autorisé le 18 février 2021 un accord de stabilité, destiné à engager GC GFA sur l'inaliénabilité des titres IDI acquis.

Cet accord signé le 19 février 2021 entre la société GC GFA et Monsieur Grégoire CHERTOK, représentant permanent de LIDA S.A.S. au conseil de surveillance de l'IDI d'une part, et l'IDI d'autre part, dans le cadre de l'acquisition par GC GFA auprès de FFP INVEST de 101.333 actions IDI (ci-après « Actions Acquises GC GFA »).

Selon cet accord qui est conclu pour une durée de huit ans, GC GFA s'est engagé, sous certaines exceptions, à ne pas céder ses titres IDI ni s'engager à y procéder jusqu'au troisième anniversaire de l'accord. GCA GFA s'est engagée à informer préalablement l'IDI de tout projet de cession de titres en bloc et à ne pas céder sur le marché un nombre de titres représentant, par séance de bourse, plus de 25 % du volume quotidien de titres négociés sur Euronext Paris lors des trois séances de bourse consécutives précédant la cession.

Une promesse unilatérale d'achat a été consentie par l'IDI (avec faculté de substitution) au bénéfice de GC GFA. Elle est exerçable entre le 1er février 2025 et le 1er février 2028 et porte sur un tiers des Actions Acquises GC GFA par période de douze mois. La promesse est également exerçable à tout moment en cas de démission, décès ou invalidité de Monsieur Christian LANGLOIS-MEURINNE et porte alors sur l'intégralité des Actions Acquises GC GFA. Le prix d'acquisition de chaque action IDI serait déterminé sur la base d'une moyenne pondérée des actifs nets réévalués annuels ou semestriels publiés par l'IDI immédiatement avant et après la notification d'exercice, avec un ajustement en cas de distribution, en lui appliquant une décote de 37 % équivalente à celle du prix d'acquisition des Actions Acquises GC GFA par rapport au dernier actif net réévalué publié par l'IDI.

En préambule de l'accord, les parties ont indiqué à toutes fins utiles ne pas agir et ne pas souhaiter agir à l'avenir de concert entre elles.

Personnes concernées :

La société GC GFA et Monsieur Grégoire CHERTOK, représentant permanent de LIDA S.A.S. au conseil de surveillance de l'IDI.

Accord de garantie avec la société ANCELLE ET ASSOCIÉS

Votre conseil de surveillance a autorisé le 18 février 2021 un accord de garantie avec la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, destiné à engager la société ANCELLE ET ASSOCIÉS à se substituer en tout ou partie à l'IDI dans l'exécution des promesses d'achat consenties au bénéfice de GC GFA et de certains membres du comité exécutif de l'IDI le 19 février 2021, à première demande de l'IDI dans le cas où l'acquisition des actions IDI visées par les promesses s'avérerait incompatible avecl'intérêt social (ou une obligation juridique) de l'IDI. L'accord a été conclu le 19 février 2021.

L'engagement de substitution d'ANCELLE ET ASSOCIÉS porte sur un nombre maximum de 288.000 actions IDI et est valable jusqu'à l'expiration des promesses d'achat susvisées.

Personnes concernées :

Christian LANGLOIS-MEURINNE est Président de la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant-commandité de l'IDI.

Paris-La Défense et Paris, le 7 avril 2023

Deloitte & Associés	Cabinet FOUCAULT
Alain GUINOT	Olivier FOUCAULT

08

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 PERSONNE RESPONSABLE 150

8.1.1 Nom de la personne responsable du document d'enregistrement universel 150

8.1.2 Déclaration de la personne responsable du document d'enregistrement universel incluant un rapport financier annuel 150

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES 151

8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE 152

Changement significatif de la situation financière ou commerciale 152

8.4 OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES 152

8.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES 153

8.6 TABLE DE CONCORDANCE 154

8.7 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 157

8.8 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT 158

8.1 PERSONNE RESPONSABLE

8.1.1 Nom de la personne responsable du document d'enregistrement universel

Christian Langlois-Meurinne

Président de Ancelle et Associés,

Gérant de l'IDI

23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt – 75008 Paris

Tél. : 01 55 27 80 00 – Fax : 01 40 17 04 44

8.1.2 Déclaration de la personne responsable du document d'enregistrement universel incluant un rapport financier annuel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport du Gérant dont le contenu figure en page 158, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Christian Langlois-Meurinne

Président de Ancelle et Associés,

Gérant de l'IDI

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Deloitte et Associés

Tour Majunga

6 place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense

Représenté par M. Alain Guinot

Cabinet Foucault

229 boulevard Pereire

75017 Paris

Représenté par M. Olivier Foucault

Deloitte et Associés a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2011. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 juin 2017. Le cabinet Foucault a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 mai 2022.

Leur sont adjoints un Commissaire aux comptes suppléant :

BEAS

Tour Majunga

6 place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense

D'une durée de six exercices, les mandats de Deloitte et Associés et de BEAS expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit cette année.

Il sera proposé aux actionnaires de renouveler le mandat de Deloitte et Associés.

D'une durée de six exercices, le mandat du cabinet Foucault, expire lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Les comptes de l'exercice clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021 ont été certifiés par Deloitte et Associés et par BCRH & Associés et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été certifiés par Deloitte et Associés et le cabinet Foucault.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET INFORMATION FINANCIÈRE

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 21 des Annexes I et II du Règlement européen n° 2019/980 du 14 mars 2019) peuvent être consultés au siège de la Société, 23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt 75008 Paris, et sur le site internet de la Société (www.idi.fr).

Les documents visés au point 21 des Annexes I et II du Règlement européen n° 2019/980 du 14 mars 2019 sont :

- l'acte constitutif et la dernière version à jour des statuts de l'émetteur ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel, en l'espèce le rapport de Détroyat Associés, reproduit page 65 et s. du présent document Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF, l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de IDI (www.idi.fr).

L'agenda financier est le suivant :

- 27 mars 2023 : communiqué de presse sur les comptes annuels et présentation des résultats annuels ;
- 4 avril 2023 : communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document d'enregistrement universel ;
- 5 avril 2023 : publication au BALO de l'avis préalable à l'Assemblée ;
- 26 avril 2023 : publication au BALO et dans un journal d'annonces légales de l'avis de convocation de l'Assemblée ;
- 11 mai 2023 à 10 h 00 : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
- 23 juin 2023 : publication au BALO :
 - des comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale,
 - des comptes consolidés approuvés par l'Assemblée Générale ;
- 13 septembre 2023 : communiqué de presse sur les comptes du 1er semestre ;
- 15 novembre 2023 : communiqué de presse sur les comptes du 3e trimestre.

Enfin, l'IDI dispose d'un site Internet régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2022 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

8.4 OPÉRATIONS AVEC LES ENTITÉS APPARENTÉES

Cette information figure dans la note 5.8 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 101.

8.5 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 19 du Règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels que présentés aux pages 76 à 99 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2021 sous le numéro D. 21-0381 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 102 à 118 et pages 137 et 138 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2021 sous le numéro D. 21-0381 ;
- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels que présentés aux pages 84 à 108 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2022 sous le numéro D. 22-0190 ;
- les comptes sociaux de IDI et le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés tels que présentés aux pages 110 à 126 et pages 148 à 150 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2022 sous le numéro D. 22-0190.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet de l'IDI, ainsi que sur le site internet de l'AMF.

8.6 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document d'enregistrement universel, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement européen délégué n° 2019/980 du 14 mars 2019 :

Nouvelles références URD	Intitulés	Pages
SECTION 1	**PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE**	150 et s
Point 1.1	Personnes responsables des informations	150
Point 1.2	Attestation des responsables du document	150
Point 1.3	Déclaration d'expert	63 - 66
Point 1.4	Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	66
Point 1.5	Déclaration relative à l'approbation du document	1
SECTION 2	**CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**	151
Point 2.1	Coordonnées	151
Point 2.2	Changements	151
SECTION 3	**FACTEURS DE RISQUES**	73 et s
Point 3.1	Description des risques importants	73
SECTION 4	**INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**	126 et s
Point 4.1	Raison sociale et nom commercial	126
Point 4.2	Enregistrement au RCS et identifiant (LEI).	126
Point 4.3	Date de constitution et durée	126
Point 4.4	Siège social – forme juridique – législation applicable – site web – autres	126
SECTION 5	**APERÇU DES ACTIVITÉS**	6, 15 et s
Point 5.1	Principales activités	6, 15 et s
Point 5.1.1	*Nature des opérations et principales activités*	6, 15 et s
Point 5.1.2	*Nouveaux produits et/ou services*	N/A
Point 5.2	Principaux marchés	18
Point 5.3	Évènements importants	19 et s
Point 5.4	Stratégie et objectifs [(a)] financiers et non financiers	7
Point 5.5	Degré de dépendance	N/A
Point 5.6	Position concurrentielle	18
Point 5.7	Investissements	19 et s
Point 5.7.1	*Investissements importants réalisés*	19 et s
Point 5.7.2	*Investissements importants en cours ou engagements fermes*	19 et s
Point 5.7.3	*Coentreprises et participations significatives*	19 et s
Point 5.7.4	*Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles*	N/A
SECTION 6	**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**	12, 13
Point 6.1	Description sommaire du Groupe/Organigramme	12, 13
Point 6.2	Liste des filiales importantes	12

SECTION 7	**EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**	60 et s
Point 7.1	Situation financière	60 et s
Point 7.1.1	*Exposé de l'évolution et résultat des activités*	60 et s
Point 7.1.2	*Évolutions futures et activités en matière de recherche et de développement*	N/A
Point 7.2	Résultats d'exploitation	60 et s
Point 7.2.1	*Facteurs importants*	N/A
Point 7.2.2	*Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets*	N/A
SECTION 8	**TRÉSORERIE ET CAPITAUX**	60 et s, 84 et s, 115 et s
Point 8.1	Capitaux de l'émetteur	84
Point 8.2	Flux de trésorerie	85
Point 8.3	Besoins de financement et structure de financement	60 et s
Point 8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
Point 8.5	Sources de financement attendues	N/A
SECTION 9	**ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE**	
Point 9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influant	N/A
SECTION 10	**INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**	6 et s, 15 et s, 68
Point 10.1	**a)** Principales tendances récentes	6 et s, 15 et s, 68
	b) Changement significatif de performance financière du Groupe depuis la clôture	68
Point 10.2	Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	6 et s, 15 et s, 68
SECTION 11	**PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**	N/A
Point 11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours	N/A
Point 11.2	Principales hypothèses	N/A
Point 11.3	Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	N/A
SECTION 12	**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**	37 et s
Point 12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	37 et s
Point 12.2	Conflits d'intérêts	45
SECTION 13	**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**	51 et s
Point 13.1	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	51 et s
Point 13.2	Provisions pour retraite ou autres	70
SECTION 14	**FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**	37 et s
Point 14.1	Durée des mandats	46 et s
Point 14.2	Contrats de service	46 et s
Point 14.3	Comités	47 et s
Point 14.4	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	36 et s
Point 14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	58
SECTION 15	**SALARIÉS**	69, 70, 117
Point 15.1	Répartition des salariés	117
Point 15.2	Participations et stock-options	69, 70
Point 15.3	Accord de participation des salariés au capital	N/A
SECTION 16	**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**	129 et s
Point 16.1	Répartition du capital	129
Point 16.2	Droits de vote différents	129
Point 16.3	Contrôle de l'émetteur	129
Point 16.4	Accord d'actionnaires	130

SECTION 17	**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**	152
Point 17.1	Détail des transactions	152
SECTION 18	**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**	153
Point 18.1	Informations financières historiques	153
Point 18.1.1	*Informations financières historiques auditées*	153
Point 18.1.2	*Changement de date de référence comptable*	N/A
Point 18.1.3	*Normes comptables*	60 et s, 87 et s, 112 et s
Point 18.1.4	*Changement de référentiel comptable*	N/A
Point 18.1.5	*Contenu minimal des informations financières auditées*	153
Point 18.1.6	*États financiers consolidés*	82 à 103
Point 18.1.7	*Date des dernières informations financières*	82 à 103
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
Point 18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	N/A
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	153
Point 18.3.1	*Rapport d'audit*	104 à 106
Point 18.3.2	*Autres informations auditées*	N/A
Point 18.3.3	*Informations financières non auditées*	N/A
Point 18.4	Informations financières *pro forma*	N/A
Point 18.4.1	*Modification significative des valeurs brutes*	N/A
Point 18.5	Politique en matière de dividendes	134
Point 18.5.1	*Description*	134
Point 18.5.2	*Montant du dividende par action*	67, 134
Point 18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	75
Point 18.6.1	*Procédures significatives*	75
Point 18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	152
Point 18.7.1	*Changement significatif depuis la clôture*	68
SECTION 19	**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**	127 et s
Point 19.1	Capital social	128
Point 19.1.1	*Montant du capital émis*	128
Point 19.1.2	*Actions non représentatives du capital*	N/A
Point 19.1.3	*Actions autodétenues*	128
Point 19.1.4	*Valeurs mobilières*	128
Point 19.1.5	*Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation*	N/A
Point 19.1.6	*Option ou accord*	N/A
Point 19.1.7	*Historique du capital social*	129
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	126 et s
Point 19.2.1	*Inscription au registre et objet*	126
Point 19.2.2	*Catégories d'actions existantes*	128
Point 19.2.3	*Disposition impactant un changement de contrôle*	N/A
SECTION 20	**CONTRATS IMPORTANTS**	N/A
Point 20.1	Résumé de chaque contrat	N/A
SECTION 21	**DOCUMENTS DISPONIBLES**	152
Point 21.1	Déclaration sur les documents consultables	152

8.7 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

	Pages
Identité et attestation du responsable du document	150
Rapport du Gérant	60 et s
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière (notamment de la situation d'endettement) de la Société et du Groupe	15 et s, 60 et s
Indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière [(a)] de la Société et du Groupe	15 à 17
Description des principaux risques et incertitudes de la Société et du Groupe	73 et s
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe	71 et s
Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la Société et du Groupe	N/A
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe	98 et s
Utilisation d'instruments financiers de la Société et du Groupe	88 et s
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire (stratégie bas carbone) de la Société et du Groupe	N/A
Informations relatives aux rachats par la Société de ses propres actions	131 et s
États financiers	**81 et s**
Comptes annuels	107 et s
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	121 et s
Comptes consolidés	81 et s
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	104 et s

(a) L'article L. 225-102-1 VI prévoit que les sociétés qui s'acquittent de la déclaration de performance non financière prévue à l'article L. 225-102-1 (RSE) sont réputées avoir satisfait à l'obligation concernant la mention des indicateurs de performance de nature non financière visée au I 2) de L225-100-1 C.com (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/08/17).

8.8 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS REQUISES DANS LE RAPPORT DU GÉRANT

	Pages
LE PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL COMPREND TOUS LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DU GÉRANT TELS QU'EXIGÉS AUX TERMES DU CODE DE COMMERCE	
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et indicateur de performance	15 et s
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	N/A
Description des principaux risques et incertitudes	73 et s
Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	20 et s
Événements postérieurs à la clôture – perspectives	68
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	67
Information sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	98 - 99
Informations sur les rachats d'actions	131 et s
Rémunérations des mandataires sociaux	51 et s
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres de la Société	69 et s
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	36 et s
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	58
Actionnariat de la Société	129
Actionnariat salarié	69
Activité et résultats des filiales de la Société	119
Activité en matière de recherche et développement	N/A
Informations sociales et environnementales	76 et s
Informations sur les délais de paiement	61
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	73 et s
ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION	
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	36 et s
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	124
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise	121 à 123
Avis de l'organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales fournies dans le rapport de gestion	N/A



Crédits photos :

Couverture : © Salvador Dalí, Fundació Gala-Salvador Dalí, ADAGP 2021 © Culturespaces / E. Spiller

Page 2 : Dar Amor Studio - Juliette Denis

Pages 8 à 11 : Florie Berger

Page 14 : Rémi Pujo – Pierre Morel

Conception & réalisation LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Imprimé par PASSION GRAPHIC

idi

Investissement | Croissance | Confiance

23-25 avenue Franklin Delano Roosevelt
75008 Paris
Tél. : +33 1 55 27 80 00
Fax : +33 1 40 17 04 44
communications@idi.fr

www.idi.fr